

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 153

MONTREAL, LE LUNDI 5 JUILLET 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La paix dans les souks de Washington

Antoine Char

La dixième session des négociations de paix sur le Proche-Orient a pris fin la semaine dernière à Washington sans (qui l'aurait vraiment cru?) qu'Arabes et Israéliens se mettent d'accord sur quoi que ce soit.

Les Cassandre auront-elles une fois de plus raison? La paix au Proche-Orient ne se reflètera-t-elle toujours que dans un mirage?

Le miracle s'était pourtant produit à Madrid en octobre 1991 lorsque les «frères ennemis» israélo-arabes se donnèrent enfin rendez-vous avec l'Histoire dans le but de faire mentir ceux qui à jamais ont parié que le Proche-Orient était en «danger de paix».

Pour déjouer le sort, ne voulant surtout pas s'incliner devant le fatalisme, les États-Unis ont, depuis, dirigé les pourparlers de paix qui se sont transportés à Washington et dont la dixième session a pris fin la semaine dernière sans déblocage significatif.

Les Américains avaient pourtant fait sentir leur présence à la table des négociations pour qu'Israéliens, Syriens, Jordaniens, Libanais et bien sûr Palestiniens arrivent à des résultats tangibles sur les grandes lignes d'un pouvoir autonome dans les territoires occupés.

Les Israéliens ont ainsi offert une autonomie provisoire aux Palestiniens touchant les domaines de l'éducation, de la santé, du tourisme, du bien-être social, du travail et de la voirie.

Premiers pas peut-être (salués seulement par les Américains), mais petits pas pour les Palestiniens qui veulent galoper vers un accord global sur un pouvoir autonome élu en Cisjordanie et à Gaza, dont l'autorité s'étendrait sur Jérusalem-Est annexée en 1967 par Israël.

Cette dernière demande a évidemment été catégoriquement rejetée par l'Etat hébreu qui considère Jérusalem comme sa «capitale éternelle».

De leur côté, les Palestiniens ont boudé un document américain sur l'autonomie qui «dépouille le peuple palestinien de tous ses droits nationaux et légitime l'occupation israélienne».

Selon eux, la conception américaine de l'autonomie correspond trop à celle des Israéliens.

Si ce fut surtout le volet israélo-palestinien qui a freiné l'ensemble de la négociation, les pourparlers de Washington ont également achoppé sur la question du Golan. Damas voudrait bien récupérer ce plateau si riche en eau qui a attiré 12 000 colons israéliens depuis que le territoire a été annexé en 1981.

Sur ce point, les Israéliens ont demandé aux Syriens qu'ils explicitent au préalable leur conception de la paix, et ces derniers ont répondu qu'ils n'échangeront pas «la paix contre la paix» en oubliant le Golan où le nombre de colons israéliens devrait grimper d'au moins 50% au cours des prochains mois — comme d'ailleurs en Cisjordanie.

Pendant que toutes les parties de l'imbriclé proche-oriental marchandait la paix, le mentor américain rappelait au fil des semaines qu'ils faisaient «tout ce qui est nécessaire pour aider les participants à se rapprocher».

Mais qu'ont vraiment fait les Américains? Malgré un rapprochement avec le régime d'airain de Hafez al-Assad (qui a eu le «bon sens» d'être du côté américain lors de la guerre du Golfe et qui a été réélu avec 99,9% des voix il y a deux ans), Washington se refuse encore à effacer la Syrie de sa liste noire, l'accusant toujours de financer les terroristes de toute sorte.

Avec les Israéliens, les Américains ont quelque peu haussé le ton (surtout lors des derniers mois de la présidence Bush), mais ils n'ont pas véritablement cherché à faire pression sur leur allié de toujours qui reçoit, bon an mal an, ses 3,5 milliards de dollars annuellement (un peu plus de 700 dollars chaque année par Américain).

Que pouvaient alors faire les Américains pour rapprocher toutes les parties? Offrir des «récompenses» à tout le monde? La diplomatie du dollar n'est plus monnaie courante par les temps qui courent.

A défaut de sous, ils ont annoncé que plusieurs «gros canons» du département d'Etat se rendront dans la région dans les prochains jours pour tenter de faire adopter par les participants leur projet de déclaration de principe sur l'autonomie des territoires occupés.

Mais — comme les Israéliens — les Américains persistent à refuser aux Palestiniens la possibilité de s'autodéterminer.

La paix a encore devant elle plusieurs sessions de marchandage dans les souks de Washington.

VOIR AUSSI
Des ministres israéliens veulent discuter directement avec l'OLPA-7

INDEX

Les Actuelles...A2	Idées.....A13	
Agenda culturel A10	Météo.....A14	
annonces classées A8	Le Monde.....A7	
Avis publics.....A4	Montréal.....A3	
Culture.....A11	Mots croisés.....A4	
Économie.....A5	Politique.....A4	
Éditorial.....A12	Les Sports.....A6	
	Météo	
	Passages	
	naugeux	
	Détails en A-4	

L'ENTREVUE

Le défi de Joan Fraser
PAGE A-9



LES ACTUALITÉS

La police passe la Carifète au peigne fin
PAGE A-3

LES SPORTS

Wimbledon: Sampras s'impose devant Courier
PAGE A-6



Pas de place pour l'improvisation



Depuis 14 ans, le Festival international de jazz respire l'ordre et la paix. Plus d'un million de spectateurs s'y rendent sans pour autant qu'on y constate les débordements qu'entraînent souvent les grands rassemblements de foule. Le service d'entretien demeure toujours étonnamment efficace.



PHOTOS ROBERT SKINNER

Tout est propre, propre, propre...

PIERRE CAYOUILLE
LE DEVOIR

Le Festival international de jazz de Montréal n'attire pas seulement l'attention du monde à cause de sa forte programmation musicale. L'événement pique aussi la curiosité à cause de l'atmosphère extrêmement douce et paisible qui l'anime. Des centaines de milliers de participants s'y entrecroisent et s'y agglutinent sans pour autant entraîner le moindre débordement propre aux grands rassemblements de foule. On y cherche en vain des festivaliers ivres et déplorables. Tout comme on y cherche en vain la trace du moindre déchet. En somme, l'âge mental de la foule correspond, pour une fois, à son âge réel.

Samedi, près de 160 000 spectateurs ont envahi les

abords de la Place des Arts, dans l'ordre et la paix. Et dimanche matin, aucun signe de leur passage n'était décelable.

«Les Américains et autres visiteurs de l'étranger sont éblouis. Ils sont frappés par cette atmosphère de quiétude qui anime le festival. Ils n'osent même pas se demander comment dégèreraient pareil rassemblement dans une grande ville nord-américaine, à New York par exemple», raconte Caroline Jamet, l'infatigable directrice des communications du Festival international de jazz de Montréal.

Le service de sécurité n'a pourtant rien de démesuré. À peine 200 personnes veillent très discrètement au bien-être des

1,3 million de visiteurs qu'attire l'événement. L'atmo-

VOIR PAGE A-14: JAZZ

De Trois-Rivières à Kahnawake

La famille Montour a marqué l'histoire du Québec

DENIS VAUGEOIS
COLLABORATION SPÉCIALE

Les Montour sont nombreux dans la région de Trois-Rivières, comme ils le sont également à Kahnawake. Voilà quelques années, les médias nous faisaient découvrir une femme de caractère, Lorraine Montour. Pour les uns, agitatrice dangereuse, pour les siens, mère de clan à l'influence considérable. Son image nous renvoyait à Elizabeth Montour, que j'avais découverte en feuilletant le *Dictionnaire géographique du Canada* (PUL).

Plus récemment, je notais que la grand-mère de Ronald Cross, dit Lasagne, était également une Montour. Plusieurs avaient plutôt insisté sur les origines de sa mère, Anne-Marie Casalspro, née de père italien et de mère d'origine écossaise et italienne. Plus récemment encore, je notais le mariage du même Ronald Cross avec Nadine Montour. A nouveau me revenait le souvenir d'Isabelle Montour dont j'avais lu,

entre-temps, une biographie remarquable signée Simone Vincens.

Isabelle Montour a porté plusieurs noms. Elle a été baptisée Elizabeth à l'été 1667. Encore qu'on n'a pas retrouvé son acte de baptême. Son père, Pierre Couc, était un soldat de métier. En 1657, il céda aux charmes de Marie Miteouamigoukoué, une Algonquienne apparentée au chef Charles Pachirini. Le couple allait avoir sept enfants: Jeanne, Louis, Marie-Angélique, Marguerite, Elizabeth, Madeleine et Jean-Baptiste.

Louis et Jean-Baptiste marièrent des Indiennes. Louis et sa première femme, une Sokokis, auront un premier garçon à l'été 1681, François. Trois ans plus tard naîtra un second fils, baptisé le 1er mai 1684 du nom de Jacques Montour. C'est la

VOIR PAGE A-14: MONTOUR

Secrétariat politique de la Francophonie

Québec et Paris se tirent la langue

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La France vient de troubler la quiétude qui entourait les préparatifs du cinquième sommet de la Francophonie, et de soulever des inquiétudes à Québec, en manifestant son désir de revoir à nouveau les structures du club francophone pour renforcer sa dimension politique.

Le nouveau ministre de la Culture et de la Francophonie dans le gouvernement Balladur, M. Jacques Toubon, a annoncé le 16 juin, à Paris, l'intention de son pays de proposer lors du sommet de la Francophonie, en octobre, à l'île Maurice, «un renforcement de ses institutions politiques».

Paris demanderait, dans les faits, et comme une première étape, la création d'un nouveau secrétariat politique de la Francophonie.

À Québec, on regimbe, en ramenant la proposition française à un débat de structures, alors que Paris y voit un débat de fond sur l'avenir même de la famille francophone.

Le renforcement de la dimension politique de la Francophonie institutionnelle, sans renier sa mission de coopération, est pour la France une nécessité. Au premier chef pour accroître, sinon au moins maintenir, le poids de la langue française comme véhicule de la pensée et de l'action dans le monde, à l'heure où l'anglais, ou l'allemand en Europe de l'Est, font des progrès fulgurants.

VOIR PAGE A-14: LANGUE

Le retour d'Aristide

Les Haïtiens de Montréal heureux...et inquiets

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

Si les leaders officiels de la communauté haïtienne restent avares de commentaires sur le retour imminent du président Jean-Bertrand Aristide et de la démocratie dans leur pays d'origine, préférant attendre «les textes officiels», les gens ordinaires, eux, se disent largement heureux de la tournure des événements.

Hier, en plein quartier Villeray, sur le parvis de l'Église Saint-Edouard, alias Notre-Dame-d'Haïti, le baptême de 19 bébés était plus ou moins occulté par les discussions autour de l'accord en huit points survenu la veille. Tous se réjouissaient d'un événement qu'ils n'attendaient plus: le retour de Jean-Bertrand Aristide.

«Je suis 90 000 fois content, a dit un homme d'une trentaine d'années, André Pierre. Je pensais que c'était impossible.» Autour de lui, les gens opinait de la tête. «C'est une deuxième indépendance pour Haïti, dit un homme cravaté. Aristide, c'est l'espoir de tout notre peuple.»

L'ex-président déchu est devenu un quasi dieu vivant pour une partie de la communauté, souligne Maurice Holland, prêtre de la paroisse haïtienne: «Aristide fait l'objet d'un véritable culte de la personnalité.» Lui se dit plus modéré. La présence du président élu en Haïti est utile pour la démocratie, dit-il, afin d'épurer une situation

VOIR PAGE A-14: HAÏTI

VOIR AUSSI
Un précédent pour le continentA-7

Devine qui vient dîner?

Deux premiers ministres ratent la rencontre avec Campbell

PRESSE CANADIENNE

Vancouver — Malgré tous les préparatifs de Kim Campbell pour un dîner solennel qui devait réunir tous les premiers ministres des provinces sur la côte du Pacifique, ils n'étaient que neuf à table, hier, y compris le leader du gouvernement fédéral elle-même.

Le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, a tout simplement raté l'avion, tandis que son homologue de l'Ontario, Bob Rae, s'en est tenu à sa décision de boycotter cette réunion.

L'appareil de Clyde Wells a eu des ennuis mécaniques entre Saint-Jean, T.-N., et Halifax et, malgré le trajet à bord d'un vol d'Air Canada, le rendez-vous avec les trois

VOIR PAGE A-14: DÎNER



J'EMEMOI

• LES ACTUALITÉS •

Oncle Sam et Mickey Mouse

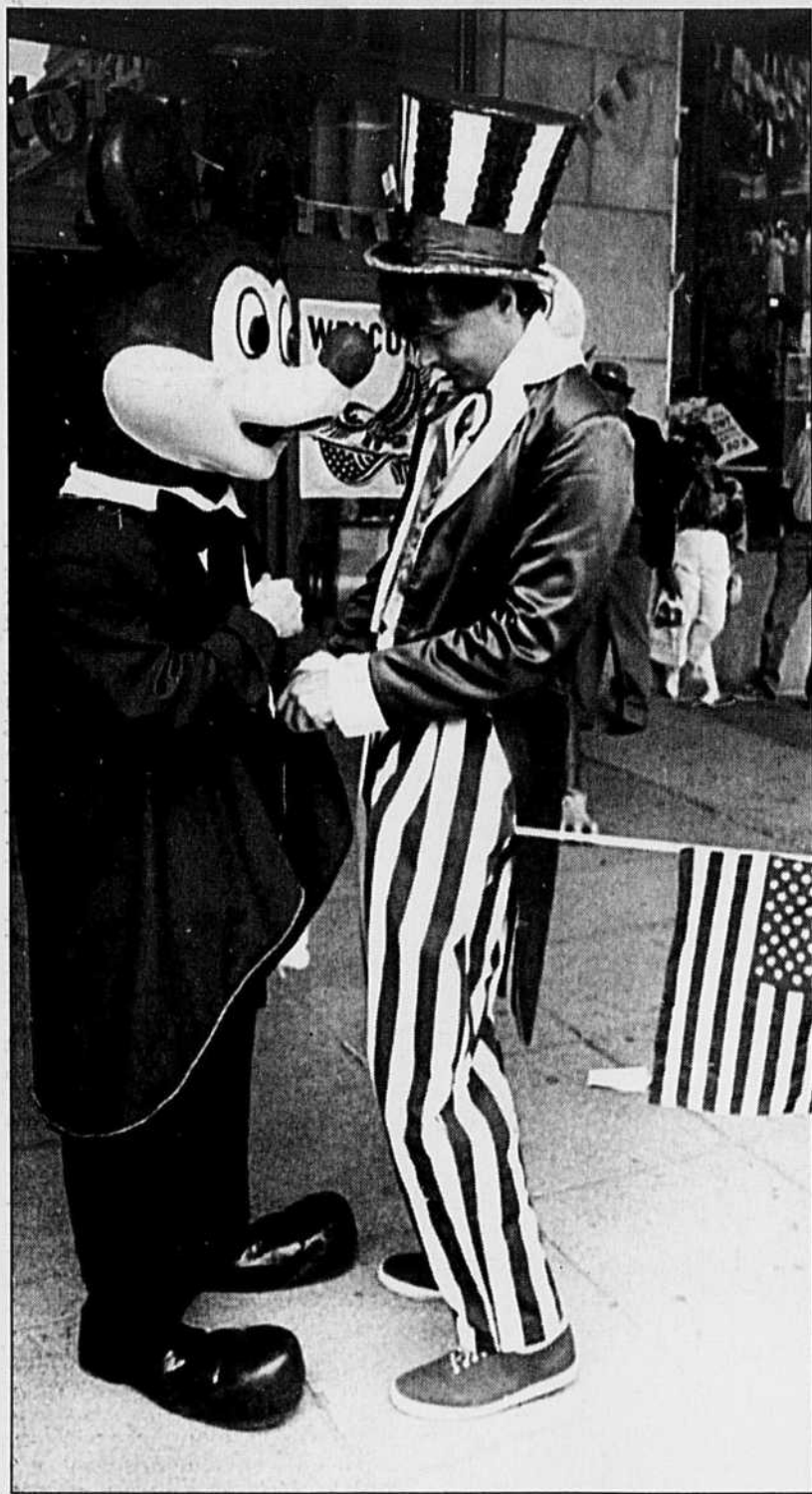


PHOTO ROBERT SKINNER

LES TOURISTES AMÉRICAINS ont pu célébrer la fête du 4 juillet à Montréal, hier. À l'invitation de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, les Américains de passage se sont rendus au centre Infotouriste du Square Dorchester où un orchestre Dixieland jouait des airs de circonstance, installé sous une banderole souhaitant «Happy Birthday America!». L'Oncle Sam et Mickey Mouse, deux célèbres Américains, étaient notamment de la fête.

Les Teamsters devraient rentrer au bercail

Un retour au Congrès du travail du Canada après 30 ans d'absence

Halifax (PC) — Après avoir fait Halabande à part pendant plus d'une trentaine d'années, les Teamsters canadiens semblent être sur le point, cette semaine, de rejoindre le Congrès du travail du Canada, le plus important syndicat au pays.

Lors de leur rencontre nationale à Halifax, les 95 000 camionneurs, travailleurs d'entrepôts, de brasseries et d'usines d'emballage ainsi que les journaliers qui forment la Conférence canadienne des Teamsters devraient voter en faveur d'un retour au bercail.

«Nous voulons effectuer un retour au sein du grand mouvement syndical», a déclaré au cours du week-end dernier François Laporte, porte-parole des Teamsters, en ajoutant qu'il s'agissait là d'un geste fait principalement dans l'intérêt de ses membres. L'exécutif national du syndicat rebelle est en faveur de la réconciliation historique et va demander à ses 200 délégués d'appuyer le plan proposé. Celui-ci fera l'objet d'un vote mardi. Les Team-

sters ont été expulsés du Congrès du travail en 1960 après avoir été accusés de manœuvres d'entraide auprès d'autres syndicats, plus particulièrement la Fraternité canadienne des cheminots, des employés des transports et autres employés. Trois ans plus tôt, l'important syndicat américain AFL-CIO en avait fait autant à l'égard des American Teamsters, soutenant qu'ils étaient «sous le contrôle d'in-

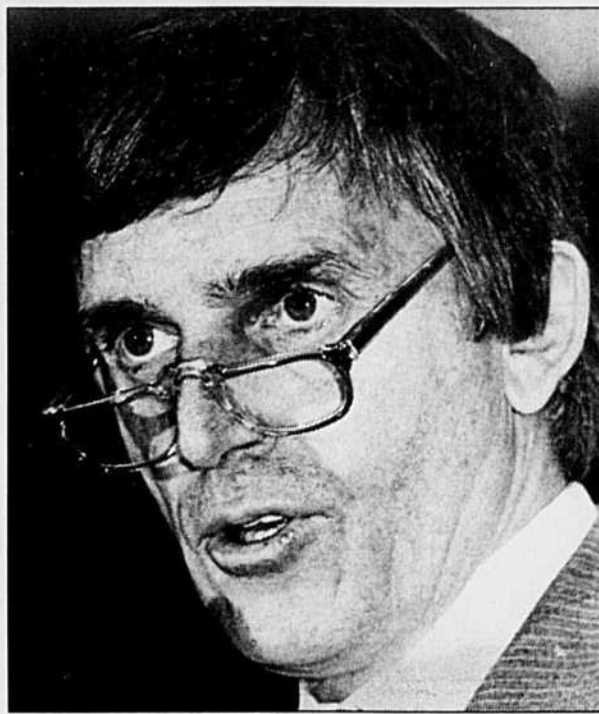


PHOTO ARCHIVES

Bob White, président du CTC.

fluences corrompues». A cette époque, aux États-Unis, Jimmy Hoffa était à la tête de cette formation syndicale qui, dit-on, avait des liens avec le crime organisé.

Ce type d'accusations n'a pas été porté contre la partie canadienne mais, selon François Laporte, vu les relations très étroites existant alors entre les organisations américaine et canadienne, l'expulsion était inévitable de ce côté-ci de la frontière.

Des pourparlers ont eu lieu pendant des années entre les Teamsters et le CTC, qui compte 2,3 millions de membres.

L'élection de Bob White à la présidence du Congrès, a été une autre étape positive marquant la fin de la guerre froide entre les deux parties. De leur côté, les Teamsters ont, eux aussi, évolué vers la réconciliation en choisissant de nouveaux leaders qualifiés de réformistes. Bob White a rencontré les Teamsters à quelques reprises depuis un an. tionnement».

Le Canada, «vaste étendue de terre»

Londres (PC) — Le Canada est une «vaste étendue de terre» et ceux qui y vivent boivent de la bière, aiment le hockey et sont si épais que «même ceux qui y personnifient des rôles féminins sont des femmes».

Un article illustré de trois pages paru dans le *Sunday Times Magazine*, hier, montre comment les maîtres peuvent se payer la tête de leurs anciennes colonies.

Plutôt que de présenter le Canada en 12 points, tel que proposé, le texte contenait un ramassis de vieilles blagues réchauffées.

Personne n'était disponible au *Sunday Times* pour commenter le contenu de l'article.

Sous une photo de la chanteuse K. D. Lang (image sans rapport avec le reste), il est dit que les Canadiens sont des gens sans intérêt, de par leur tradition et sur le plan culturel,

par rapport aux Britanniques, qui leur sont supérieurs.

Après avoir écrit dans le préambule que le Canada est un vaste pays dont on sait peu de choses, le *Sunday Times* ajoute que cette contrée fait penser à une vichyssoise: «C'est froid, moitié français et difficile à remuer...»

«Le dramaturge Richard Brenner a déjà avancé que le Canada était un pays tellement débile que même ceux qui personnifient les rôles féminins sont des femmes», lit-on par ailleurs.

Au chapitre de ceux qui sont pris à partie par le journal britannique en question se trouvent en particulier l'acteur Michael J. Fox, l'auteure Margaret Atwood, le chanteur Bryan Adams et le mannequin Linda Evangelist.

Un dirigeable s'écrase à New York

New York (Reuter, AP) — Un dirigeable s'est écrasé sur le toit d'un immeuble de Manhattan, dimanche après-midi, et ses deux passagers ont été légèrement blessés, quelques heures avant le début à New York des feux d'artifice de la Fête nationale.

La police a précisé que le dirigeable, qui faisait de la publicité pour une chaîne de pizzerias, ne transportait que deux personnes.

Les deux membres d'équipage du dirigeable ont subi de légères blessures mineures et trois autres per-

sonnes ont été soignées sur les lieux mêmes de l'incident pour des blessures sans gravité. Un porte-parole de l'aviation civile américaine a précisé qu'un défaut structurel dans l'empennage du ballon était responsable de son écrasement. Des témoins ont raconté que le *Bigfoot* présentait un grand trou dans sa toile avant de s'écraser.

«Il s'est dégonflé comme un gros soufflé», a raconté le policier Mike Greene, qui patrouillait dans Manhattan lorsqu'il a vu le dirigeable s'écraser sur l'immeuble haut de sept étages.

Un millier de Manitobains regagneront leur foyer après un feu de forêt

Lynn Lake, Manitoba (PC) — Des employés des services sociaux et de santé, de même que d'autres gens oeuvrant dans les «services essentiels», sont retournés à Lynn Lake, évacué la semaine dernière alors qu'un feu de forêt s'en approchait dangereusement.

Plus de 800 personnes ont dû quitter leur foyer mercredi soir alors que les flammes embrasaient des milliers d'hectares de forêt à moins de cinq kilomètres de ce village minier situé à quelque 1000 kilomètres au nord de Winnipeg. L'incendie a détruit des poteaux électriques, privant la population de courant.

Les autorités affirment qu'ils ne permettront pas le retour des résidents avant au moins mardi, quand le courant sera rétabli.

Mais le porte-parole de l'organisation des mesures d'urgence de la province, Brian Kozak, a déclaré hier que les employés des services essentiels, dont les travailleurs de la santé, du secteur des transports et des services postaux, retournaient à

Lynn Lake afin d'y préparer le retour de la population.

«Nous tenons à ce que tout soit en ordre avant que nos concitoyens reviennent», a-t-il précisé, ajoutant qu'on avait autorisé les gens d'affaires à revenir plus tôt et à jeter un coup d'oeil à leur commerce.

Le ministre manitobain des Ressources naturelles, Harry Ens, a dit que cette catastrophe avait déjà englouti le budget de 1 million\$ alloué à la lutte contre les feux de forêt. Il en a coûté 300 000\$ par jour pour combattre l'incendie de Lynn Lake.

Mais, a-t-il soutenu, ce n'est pas pour une question d'argent que, deux semaines avant l'évacuation, le gouvernement manitobain avait décidé de ne pas s'attaquer au début de l'incendie qui a forcé l'évacuation de Lynn Lake.

Les pompiers tentaient encore, hier, de maîtriser l'incendie, qui aurait rasé 18 000 hectares de forêt. Un temps plutôt frais et nuageux, de même que quelques gouttes de pluie les ont aidés dans leur tâche.

Environ 500 des 800 personnes évacuées ont trouvé refuge à Thompson, à 225 km au sud-est de Lynn Lake. La plupart d'entre elles demeurent dans des résidences collégiales ou dans des écoles tandis que d'autres profitent de l'hospitalité d'amis.

Les 300 autres évacués ont été dirigés vers Leaf Rapids, à une heure de route de Lynn Lake.

LE GRAND CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU DEVOIR



Vous voyez clair ?
Vous faites clic ?
Vous aimez faire des photos ?
Vous aimez les montrer à tout le monde ?
Vous aimerez les voir publiées ?

Soit, LE DEVOIR est exactement ce qu'il vous faut.

Nous organisons cet été un concours pour les photographes amateurs du Québec. Ce que nous cherchons ? Des photos intéressantes, éloquentes, insolites, esthétiques, surprenantes. Bref, des photos réussies... Le sujet ? Il vous appartient: faune de nuit, rosée du matin, action, réflexion, contemplation, évasion, peu importe: nous sommes à la recherche d'images de qualité, dont le sujet sied, évidemment, à la parution dans un quotidien familial.

Nous publierons les meilleures photos dans une page spécialement aménagée du DEVOIR, une fois la semaine, à partir de la fin de juillet. Des experts évalueront votre travail.

Un tirage au sort parmi les photos publiées déterminera une photo gagnante. Son auteur recevra une caméra vidéo Sanyo d'une valeur de 750 \$, gracieuseté de Dumoulin.

Remplissez le formulaire et faites parvenir vos photographies à Mme Suzanne Marchand, LE DEVOIR, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9, tél. (514) 985-3333

JE PARTICIPE AU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU DEVOIR

Breve description du sujet:.....

Nom:.....

Adresse:.....

Ville:..... Code postal:.....

Téléphone:.....

Le tirage aura lieu le 10 septembre 1993. Le gagnant ou la gagnante sera avisé(e) par téléphone. La valeur du prix attribué est de 750 \$. Les règlements de ce concours sont disponibles aux bureaux du DEVOIR. Inclure une enveloppe pré-affranchie et pré-adressée. Le concours se termine le 30 juillet 1993.



Tout le monde il est bon et doué à Louis-Hippolyte-Lafontaine

Dans cette école primaire, tous les enfants font du cinéma

CAROLINE MONTPETIT, LE DEVOIR

Les parents des écoles primaires du Québec posent la question mille fois par année: «Leur enfant est-il doué?»

La directrice de l'école primaire Louis-Hippolyte-Lafontaine répond oui. A tout le monde.

A l'école primaire Louis-Hippolyte-Lafontaine, rue Berri, à Montréal, tous les enfants sont dits doués, et ils font tous du cinéma...

Cinéma d'animation, conception d'histoires, les enfants de la maternelle ont touché à tout.

Ces cours ont été orchestrés à travers les plages libres de l'horaire de cette école primaire, laissées à la disposition des écoles et des commissions scolaires par le ministère de l'Éducation du Québec.

À la fin du mois de juin, la direction, les professeurs, les enfants, et les parents de cette école publique de quartier, présentaient leur dernière production cinématographique, intitulée «Les rêves».

Le projet, conçu il y a cinq ans avec le personnel de Louis-Hippolyte Lafontaine, à l'audace et le mérite de faire faire du dessin animé à des enfants de 4 ans, de niveau maternelle.

«Ce que l'on propose, c'est de la «douce» pour tous, parce que nous croyons que tous les élèves sont



Avec l'aide de Danielle Patenaude, enseignante-ressource, et de Caroline Guay, la directrice, les élèves de l'école primaire Louis-Hippolyte-Lafontaine ont fait du cinéma cette année.

doués», explique la directrice de l'école, Mme Caroline Guay.

Cette année, même le groupe de cinq élèves audi-muets, aux troubles d'audition et d'expression orale, qui fréquentent l'établissement, ont participé au projet, avec l'aide de leur orthopédagogue.

«Ils ont fait l'un des plus beaux films de l'école!», dit Mme Guay.

Les cours de cinéma qui sont dispensés à Louis-Hippolyte-Lafontaine, sont financés surtout par les ressources, humaines et financières, amassées bénévolement par le comité de parents de l'école, organisé en corporation à but non-lucratif, qui s'appelle précisément-je fais du cinéma.

Les personnages issus de l'imagination des enfants sont faits de car-

ton, de pâtes séchées, ou sont dessinés sur du papier.

Dans l'écran de télévision, ils s'animent de mouvements, réagissent en trois dimensions, se colorent et disparaissent.

Au deuxième cycle, les enfants ont réalisé de véritables vidéos avec acteurs, maquillages, et costumes.

Le projet des cours de cinéma à l'école Louis-Hippolyte Lafontaine a commencé presque bêtement, avec une subvention d'une demi-personne, allouée par la région administrative de la Commission des écoles catholiques de Montréal, pour stimuler les enfants doués, explique Barbara Lapiere, professeur de maternelle, qui a participé au projet.

«Initialement, la personne affectée à mi-temps était une orthopé-

gogue», dit Mme Lapiere.

Puis, une nouvelle directrice est entrée dans l'école, et a choisi de réaffecter cette ressource, de façon à ce que l'ensemble des élèves en bénéficie.

Stimulés

«Au lieu de mettre les ressources sur un groupe d'élèves en difficulté, nous avons décidé de travailler sur la stimulation et la motivation de l'ensemble des élèves, poursuit la directrice actuelle, Caroline Guay. Et d'ailleurs, c'est évident, tous les élèves sont stimulés et motivés par ce projet.»

Le tournage de ces films, il faut le dire, n'aurait cependant pas pu se réaliser sans la collaboration précieuse, et gratuite, d'organismes de l'extérieur.

L'an dernier, c'est Co Hoedeman, scénariste de l'Office National du Film (ONF), et gagnant d'un oscar en 1977, pour son film d'animation «Le château de sable», qui a offert gratuitement sa collaboration, et le prêt de son matériel, avec l'approbation de son employeur, pour donner des cours de cinéma aux enfants.

Il a donné des ateliers aux enfants des niveaux maternelle jusqu'à la deuxième année, dit Mme Lapiere.

Le secret de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine, c'est aussi l'implication des parents, dont plusieurs ont, de par leur travail, des liens avec les mondes du cinéma, du graphisme et de la communication. «Il y a des parents qui sont venus à l'école pour aider durant la journée. Il serait impossible de réaliser un tel projet dans une école sans que tout le monde mette la main à la pâte. Pour les professeurs, cela va bien au-delà des «heures-conventions». Avoir 5 ou 6 équipes dans une classe qui font du dessin animé, cela demande du support», conclut Mme Lapiere.

• LES ACTUALITÉS •

Après la fusillade lors du défilé de samedi

La police passe la Carifète au peigne fin

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

La police de la Communauté urbaine de Montréal fera des recommandations cette semaine sur la pertinence de tenir ou non à nouveau la Carifète, au cours de laquelle de sérieux incidents ont eu lieu samedi. «Nous n'avons pas pris de position officielle, a dit hier Yvan Goyette, officier de direction à la police de la CUM. Mais rien ne laisse croire pour l'instant que l'événement n'aura plus lieu.»

Une fusillade a éclaté lors du défilé commémorant la fête annuelle de la communauté antillaise, rue Sherbrooke, à Notre-Dame-de-Grâce. Un adolescent de 15 ans a ouvert le feu sur la foule, faisant quatre blessés et créant énormément de confusion. L'incident semble lié à un règlement de comptes entre bandes de jeunes Haïtiens et Jamaïcains. L'appartenance de l'adolescent à un groupe ou à un autre n'a toutefois pas encore été établie par la police. Deux des blessés par balles étaient toujours à l'hôpital, hier, attendant leur congé. Deux autres personnes ont aussi été blessées dans des bagarres indépendantes de la fusillade.

L'escouade anti-émeute a été dépêchée sitôt les premiers coups de feu tirés afin de disperser la foule, provo-

quant une confrontation de près de deux heures au cours de laquelle cinq magasins de la rue Sherbrooke ont été pillés. Les policiers ont arrêté 15 personnes sous différents chefs d'accusation: entrave au travail des policiers, voies de fait, méfait, introduction par effraction. Certains, faisant déjà l'objet de mandats d'arrestation, sont toujours sous les verrous. Les autres ont été relâchés.

Le tireur de 15 ans, d'origine haïtienne, circulait à pied, armé d'un fusil de calibre .12, lorsqu'il a ouvert le feu vers 16 heures, un peu avant la fin du défilé. Il a été appréhendé par les policiers deux rues plus loin, alors qu'il tentait de s'enfuir. L'adolescent comparaitra ce matin au Tribunal de la jeunesse sous des accusations de tentative de meurtre. Cet incident vient ternir une fois de plus la tenue de cette grande fête annuelle des Jamaïcains de Montréal. C'est la troisième année que la fête est ternie par des actes de violence. L'an dernier, une autre fusillade avait causé la mort de deux personnes. Plusieurs, dont les propriétaires de magasins pillés par les fêtards, ont réclamé l'annulation pure et simple de l'événement. Les représentants de la communauté jamaïcaine déplorent bien sûr les événements, mais ils ne croient pas que cela doive remettre en question la tenue de la fête. «Des incidents comme ceux-là peuvent arriver n'importe où, affirme Aston Mendez, de l'Association des

Jamaïcains de Montréal. On n'a qu'à voir ce qui s'est passé lorsque le Canadien a remporté la Coupe Stanley. La Carifète a lieu depuis 13 ans, elle fait partie de notre culture.»

Aston Mendez croit que sa communauté doit elle-même prendre les mesures de sécurité qui s'imposent lors de prochaines fêtes. C'est aussi l'avis du président de la Ligue des Noirs du Québec, Dan Philip, qui songe à un comité de surveillance qui travaillerait en étroite collaboration avec les policiers.

«Mais il est difficile de prévoir ce genre d'incidents, dit-il. Il suffit de deux ou trois excités pour venir gâcher une fête qui s'était jusque-là parfaitement déroulée.»

Rien n'était venu troubler le défilé, confirme aussi le constable Daniel Geffrey, sinon un retard de près d'une heure et demie. «C'est toujours choquant. Il suffit d'un ou deux individus pour tout gâcher.»

Plus de 550 policiers assuraient la surveillance de l'événement, qui se déroulait parallèlement au Festival de jazz de Montréal, autre lieu de rassemblement important. La police de la CUM devait compléter hier un compte-rendu des événements de samedi et du travail des policiers lors de la fête, décrit comme brutal par les uns, et parfaitement civilisé par d'autres. «Je crois que nous pouvons déjà affirmer, dit l'officier Yvan Goyette, que l'intervention s'est bien déroulée, compte tenu des événements.»



Jazzloque

Le plaisir d'être là

GILLES ARCHAMBAULT

Peut-être est-ce à cause de mon propre état d'esprit, mais il me semble que les musiciens que j'ai entendus à ce jour au Festival sont animés du plaisir d'être présents parmi nous, spectateurs. Ils donnent souvent l'impression de jouer comme si leur dernière heure était arrivée. Comme s'il leur fallait prouver quelque chose.

Il faut dire que nous aimons applaudir. Surtout au Spectrum où, la bière aidant, on se croit facilement en présence de fils prodiges. Le nombre de beaux gars que nous immolons est fascinant. Au concert de Lyle Mays, une adolescente qui trépinait à la moindre note se rendit compte tout à coup qu'elle entendait mal l'introuvable du pianiste. Elle en sembla fort chagrinée. Moi aussi, que les interventions au saxo ténor de Bob Sheppard intriguèrent.

Je ne crois pas qu'Alain Brunet et son Panama Quartet qui se déployaient samedi sous le chapiteau Ultramar avaient à leur disposition un public conquis d'avance. Mais ils ne tardèrent pas à s'imposer. Grâce à Gainsbourg, au *Poinçonneur des Lilas* et à *La Javanaise*, au pianiste Olivier Hutman, au leader dont la bouille me faisait parfois penser à celle de Pierre Perret. Contrairement à ce qui se passe souvent dans les représentations extérieures, le public circulait peu et déplora qu'il n'y eût pas de rappel.

Un peu plus tôt, face à l'Hotel Méridien, le quintette du guitariste Mike Gauthier affrontait un auditoire plus distrait. Ce qui n'empêcha pas les musiciens de jouer avec ferveur et compétence. Le vent se mit à souffler fort, les partitions du pianiste menacèrent de s'enlever au beau milieu d'une concluante envolée. C'est lui, Brian Dickenson, qui m'a surtout retenu.

Il faut dire que j'étais distrait par deux jeunes dames que le saxo ténor portait à danser. Elles auraient été ravies d'entendre Stanley Turrentine. Il avait proposé la veille une musique sans complications, empreinte de blues. Peut-être auraient-elles goûté le très beau *In A Sentimental Mood* du Duke. Mais pourquoi me préoccuperais-je du sort de ces éclatantes merveilleuses qui m'ignoraient avec une superbe qui ne m'étonne pas? Archambault, passe outre!

Au Gesù, récital attendu de Gonzalo Rubalcaba. Salle comble, gagnée d'avance. Triomphe mérité pour le jeune Cubain, bientôt porté à son zénith par l'arrivée sur scène de Charlie Haden, lequel venait de quitter quelques minutes plus tôt la salle Maisonneuve. Admirable concert où là encore le plaisir était au rendez-vous. Le plaisir, mais aussi un certain sens du sérieux qui vient aux musiciens de jazz habitués par le respect de la matière musicale.

Mais à part ça? me demanderez-vous. J'ai enfin vu à la cinémathèque *The Last Of The Blues Devils* qui est bien le documentaire de jazz le plus réjouissant que l'on puisse regarder. Jay McShann, Count Basie, Joe Williams, autant de figures capitales du jazz de Kansas City que la tentation du vedettariat n'a pas visités de façon assidue.

Et puis hier au Gesù, dans la série *Pianissimo*, un Ray Bryant bon enfant, généreux, jouant du piano comme s'il était dans son salon, mêlant blues, gospel et standards, donnant l'impression (fausse) que tout cela était d'une grande facilité. A ces moments, il n'y a pas que les musiciens qui ne souhaiteraient pas être ailleurs.

Lucien Parizeau ne combat plus

LE DEVOIR

Né à Montréal en 1910 où il fit la majeure partie de sa carrière, Lucien Parizeau est décédé au Civic Hospital d'Ottawa, le 21 juin dernier, à la suite d'une longue maladie. Après avoir été journaliste à *La Patrie* et au *Canada*, il devint éditorialiste et secrétaire de la rédaction de *L'Ordre*, quotidien fondé par Olivier Asselin, avant de passer au *Soleil*, de Québec à titre de chroniqueur politique. En 1943, il fonde les éditions Lucien Parizeau et publie plus de 30 titres dont les *Îles de la nuit* d'Alain Grandbois. Ses commentaires quotidiens à CKAC, au lendemain de la guerre, lui méritent le trophée LaFlèche.

Nommé au secrétariat des Nations unies en 1946, il devient subéquemment professeur au Centre d'éducation de l'Unesco pour l'Amérique latine à Patzcuaro, au Mexique.

De retour au Canada en 1959, il dirige l'Agence canadienne de publicité. Écrivain remarqué, Parizeau publiait, en 1958, *La Palavra Y la Imagen* pour le compte de l'Unesco et, à l'Hexagone en 1988, un essai sur l'œuvre poétique d'Alain Grandbois: *Périples autour d'un langage*. Membre du comité de rédaction des *Écrits du Canada français* (1967-1977) il y signe une introduction à la pensée d'Albert Pelletier (no 34) et son dernier texte: *Orphée: le triomphe d'une illusion* (no 77).

Lucien Parizeau laisse dans le deuil son épouse, Norma; son fils Robert Parizeau et sa fille Nicole Parizeau, nés de mariages précédents.

D'un lock-out ...

Mises à pied à Longueuil

LE DEVOIR

Les usines Héroux de Longueuil sont en lock-out depuis hier, provoquant ainsi la mise à pied temporaire de 275 employés syndiqués. C'est à la suite d'une impasse dans les négociations de renouvellement de la convention collective avec l'Association des machinistes de Longueuil, affiliée à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), que la direction des deux usines de fabrication de trains d'atterrissage d'avions a pris cette décision.

L'entreprise dit avoir été obligée de recourir à cette solution devant les moyens de pression exercés par les syndicats: ralentissement du travail, refus de temps supplémentaire, etc. Plus de 25 séances de négociations se sont déroulées entre les deux parties, dont plusieurs au cours du dernier mois en présence d'un conciliateur. Le syndicat a récemment déposé une offre jugée inacceptable par la direction.

... à un autre

Retour au travail à Yamachiche

Yamachiche (PC) — Après six mois de lock-out, une quarantaine d'employés franchiront ce matin les portes de l'entreprise Duchesne et fils de Yamachiche, un fabricant de matériaux de construction en aluminium.

Les quelque 230 autres travailleurs devront toutefois patienter encore quelques jours, voire même plusieurs semaines, avant de retourner au travail.

En effet, même s'il n'y a rien d'officiel dans la décision de l'employeur concernant le rappel des employés, l'exécutif syndical ne croit pas que la production reprenne entièrement avant un mois et demi.

«Je sais que la plupart des machines ont complètement été démontées.

Et ça peut prendre un mois et demi environ avant qu'elles soient remises en fonction. Mais encore là, comme nous l'a souligné l'employeur, la moitié de l'année est déjà passée.

Les vendeurs devront donc aller sur le terrain pour évaluer les pertes. Personnellement, je crois que les employés devraient tous être de retour au printemps prochain», mentionne Alain Gélinas, vice-président du syndicat.

Sur la liste de rappel qu'il possède, une trentaine de noms sont inscrits. Ces employés ont tous été joints pour entrer au travail durant la semaine.

«Il s'agit toutefois d'une liste officielle car d'autres personnes ont été rappelées. J'ai ainsi rencontré des camionneurs qui m'ont dit qu'ils recommençaient à travailler alors qu'ils n'étaient même pas sur la liste. En fait, l'employeur ne sait pas lui-même le nombre de personnes dont il aura besoin.

Les employés du casino mettront les bouchées doubles

LE DEVOIR

En raison d'un retard dans l'aménagement du nouveau casino de Montréal sur le site de l'ancien Musée d'art contemporain, les employés de l'établissement auront moins de temps pour se préparer à leurs futures tâches.

Le casino devait en effet être prêt pour le 1er septembre, ce qui aurait laissé un bon mois aux employés pour apprendre les rudiments de leur nouveau métier de tenancier de casino. Mais l'achèvement de l'établissement sera retardé d'au moins deux semaines, ce qui amputera d'autant de jours le temps alloué à la formation. Loto-Québec veut ainsi respecter la date d'ouverture, déjà annoncée pour le 1er octobre.

Le train-train des pêcheurs

Les taquineurs de poisson ont leur propre voie ferrée entre Montréal et Jonquière

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Le train s'est arrêté entre le L'roquois Club et Stadacona, deux des multiples points de débarquement en terre mauricienne qui parsèment le trajet Montréal-Jonquière.



Deux hommes et une femme dans la cinquantaine en sont descendus. Avec leur grément de pêche, deux caisses de bière et des boîtes de nourriture pour quelques jours, ils se trouvaient là, entre la voie ferrée et une rivière, à quelque 130 kilomètres au nord-est de Shawinigan, au milieu de nulle part, dans la forêt de conifères et de mouches noires de la Mauricie.

Pendant qu'ils étaient occupés à se rendre à leur camp, le train a repris sa route.

Les pêcheurs en quête d'exotisme et les gens qui ont du temps, beaucoup de temps, ne craignent pas de monter à bord du train Montréal-Jonquière.

«À chaque fois, c'est une aventure», dit un passager, Dominique Bouchard, qui allait visiter sa mère à Jonquière.

Et il a bien raison. Une fois que le train a quitté les grands centres, qu'il a dépassé Shawinigan et Grand-Mère, traverse les champs dans lesquels broutent vaches et moutons, effleure Sainte-Thècle et Rivière-à-Pierre, le train, qui comptait ce lundi-là une locomotive, deux wagons de passagers et un de marchandises, effectue une plongée dans la Mauricie.

Il longe alors des rivières et des lacs sans nom. Eaux vives qui s'écoulent à l'ombre de massifs rocheux. Sous les yeux des voyageurs défile une forêt tantôt dense, d'épinettes, de bouleaux et de fougères, tantôt rasée et nettoyée par l'exploitation forestière. «The panorama is great», disait un autre passager, Américain à la tête blanche, membre d'un groupe de visiteurs de Chicago qui devisaient, entre deux exclamations provoquées par la beauté des lieux, sur la séparation du Québec.

De Montréal, le train roule les 500 kilomètres qui le séparent de Jonquière, au Lac-Saint-Jean, les lundi, mercredi et vendredi. Il emprunte la route inverse les mardi, jeudi et dimanche. Tout ce trajet prend un peu moins de neuf heures en temps normal.

En temps normal? «Tout dépend des pêcheurs», explique le chef de train, prénommé Serge, résidant à Jonquière.

En fait, le train laisse les pêcheurs là où ils le veulent. Au kilomètre près! Et ils ne se privent pas. Sans problème, on peut rejoindre le Jacques Cartier Club au kilomètre 280 ou un chalet isolé au kilomètre 294!

Un seul autre train offre un service aussi personnalisé. C'est le train Montréal-Senneterre qui traverse le cœur du



PHOTO DANNY VEAR

Après avoir quitté les grands centres, le train longe lacs et rivières sans nom.

Québec et se rend en Abitibi. Sur les voies ferrées construites à la fin du siècle, le train transportait les bûcherons vers les lieux de coupe.

Aujourd'hui, les pêcheurs empruntent ces deux trains parce que c'est souvent le seul moyen dont ils disposent pour rejoindre un chalet ou un club de pêche que nulle route ne leur permet d'atteindre.

Ingénieur, amateur des TGV japonais, Jean Boisvert s'est ainsi rendu au club Triton, situé au kilomètre 319 du trajet Montréal-Jonquière, pour un voyage de pêche. «Pas possible où on peut nous laisser», dit-il, détendu, chargé de ses deux cannes à pêche et de ses bagages.

La semaine, une trentaine de passagers empruntent le train Montréal-Jonquière. La fin de semaine, ce nombre peut monter à 90 personnes. «Dans le temps des vacances, on transporte au moins cinq, six pêcheurs chaque voyage», dit le chef de train. Toutefois, la plupart des voyageurs se rendent au Lac-Saint-Jean. «C'est beaucoup plus relax qu'en voiture», dit Dominique Bouchard, né dans cette région.

Ce lundi-là, un passager est débarqué à Lac-Edouard, petit village de la Haute-Mauricie. Une nuée — le mot est faible — de mouches noires l'a accueilli. Impatient, il s'est alors rappelé le titre du roman de Marguerite Duras que sa voisine a tenté de lire tout le long de cette traversée de la Mauricie en train. *La Douleur*. Le train était déjà parti.

Les travaux de construction de l'usine de Petresa Canada vont commencer

Bécancour (PC) — Le contrat d'achat du terrain de l'usine de Petresa Canada à Bécancour a été paraphé samedi matin à Montréal. La veille, Jaime Berbé, représentant de Petresa Canada, avait signé, cette fois à Bécancour, une convention d'engagement auprès de la ville de Bécancour concernant l'environnement et l'embauche locale.

Ces étapes importantes étant franchies, les travaux de construction de l'usine de production d'alkylbenzène linéaire pourront commencer. Ce sera d'abord la phase de la préparation du terrain et les travaux ne seront pas paralysés par les vacances annuelles de la construction, cette catégorie de travailleurs n'étant pas assujettie au décret.

Lors de l'annonce officielle du projet, le 1er mars 1993, les promoteurs avaient déclaré que les travaux débuteraient au printemps 1993.

Le terrain a une superficie de 220 000 mètres carrés et le prix de vente est de 1,6 million\$. Pour desservir

ce nouveau client, la Société du parc industriel devra effectuer des travaux importants, qui seront mis en chantier dès cette semaine.

Il faut en effet aménager une rue de 800 mètres de longueur et installer des services d'égout, d'aqueduc d'eau potable et d'aqueduc d'eau industrielle.

«Des soumissions ont été demandées à travers tout le Québec. Une dizaine de contracteurs ont présenté des prix. Le plus bas est la firme Sintra du Centre du Québec au montant de 740 000\$. Le contrat sera signé en début de semaine pour que les travaux débutent immédiatement», a précisé Pierre Clouâtre, pdg de la Société du parc industriel.

Par ailleurs, la ville de Bécancour avait insisté auprès de Petresa Canada pour que les nouveaux investisseurs s'engagent auprès de la municipalité quant au respect de l'environnement et à l'embauche du personnel local. La négociation de cette convention a demandé quelques se-

maines. Suite à la signature du protocole par Petresa Canada, vendredi dernier, le maire Jean-Guy Dubois signera le document, après ratification par le conseil municipal, lors de la séance régulière de ce soir.

Petresa Canada doit créer 75 emplois permanents et 300 autres durant la période de construction.

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 TEL: (514) 98 00 00
La maîtrise des intangibles

loto-québec

RÉSULTATS
loto-québec

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 2 672 231,20 \$
5/6+	8 100 208,60 \$
5/6	260 2 466,60 \$
4/6	14 334 85,70 \$
3/6	277 874 10,00 \$

Vente totale: 18 051 561,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2200000,00 \$
Prochain tirage: 93-07-07

Numéro complémentaire: 9

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	0 26 746,30 \$
5/6	31 1 437,90 \$
4/6	1 314 63,30 \$
3/6	22 004 5,00 \$

Ventes totales: 952 503,00 \$
Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$

Numéros complémentaires: 34

MISE-TÔT 18 35 40 42
GAGNANTS LOT
67 746,20 \$

Extra NUMÉROS LOTS
947234 100 000 \$
47234 1 000 \$
7234 250 \$
234 50 \$
34 10 \$
4 2 \$

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LES ACTUALITÉS

L'ALENA et les institutions financières

Les assureurs se préparent des lendemains qui chantent

BRIGITTE MORISSETTE COLLABORATION SPÉCIALE

Mexico — «Les assurances sont un luxe au Mexique», confie l'un des cadres de l'importante société La Provincial. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 20% seulement des automobilistes sont assurés; 8% des propriétaires. Mais, l'assurance-vie présente à peine 0,4% du PIB mexicain (4% au Canada; 3% aux États-Unis). Bref, 24 millions

de Mexicains travaillent, mais seulement 3 millions paient des assurances. Les plans de retraite sont pratiquement inconnus. Seules 2500 entreprises offrent un plan de retraite à leurs employés, alors qu'il en existe des millions dans le pays. Autrement dit, les assurances constituent l'un des points chauds du libre-échange pour les États-Unis et le Canada. Certes, il existe au Mexique 42 sociétés d'assurances en tout genre — bien que six d'entre elles occupent 90% du marché. Le gouvernement vient de créer un programme national de retraites. Mais, le signalait le président de Nestlé-Mexique lors d'un récent séminaire organisé à Mexico par le groupe Deloitte et

Touche: «Dans cet important marché, le Mexique est une terre vierge». Les assureurs américains sont déjà bien implantés au Mexique, malgré de sévères restrictions à la propriété. Une nouvelle loi lève désormais ces restrictions: la participation étrangère dans une co-entreprise restera limitée à 30% en 1994, 35% en 1995 mais pourra atteindre l'entière propriété en l'an 2000. Les filiales étrangères ne pourront posséder plus de 6% de la totalité des capitaux mexicains investis dans les assurances, en 1994. Mais toute limite sera levée à l'orée du prochain siècle. Les restrictions sur la réassurance des biens et produits expédiés d'un pays à un autre seront également éli-

minées. Le marché des assurances représente 50 milliards\$ US pour la prochaine décennie, selon un spécialiste de Washington, Raoul O. King. Sans parler de la porte qui s'ouvre sur l'ensemble d'un continent où un pays comme le Brésil n'a pas accordé de permis à un assureur étranger depuis 1966, et où toute réassurance relève encore d'un monopole national. La visite de Claude Béland Le récent passage au Mexique de M. Claude, Béland le patron de Desjardins, s'est fait plutôt discret. L'un de ses représentants conseille actuellement le gouvernement pour l'établissement de caisses populaires, qui prennent dans la campagne mexicai-

ne une appellation au goût du jour: *cajas de solidaridad*, caisses de solidarité. Mais chacun sait que M. Béland est aussi le plus important assureur-vie au Québec. Les occasions ne manqueront pas à Desjardins de déployer ses talents au Mexique. «Il nous est très difficile de nous entendre avec les Américains, m'a dit crûment l'un des cadres d'un important assureur-vie mexicain. Il me semble que ce devrait être plus facile avec des Canadiens. Ne serait-ce que pour une question de taille!». Les assureurs mexicains ne sont pas dépourvus d'atouts: ils ont pu survivre contre l'inflation galopante des années 80, grâce à l'application de systèmes de primes plus imagina-

tifs et flexibles. Cela dit, il n'est pas facile de convaincre un individu qu'une assurance vaut la dépense quand on gagne aussi peu qu'une trentaine de pesos par jour (10\$ US). Il faudra d'abord convaincre les Mexicains des bienfaits des assurances. Sinon de l'honnêteté des assureurs. Un assureur mexicain déjà associé à deux importantes sociétés étrangères — américaine et française — me signale, le sourire en coin: «Pour une fois, le *malinchismo* va jouer en notre faveur». L'expression vient de la Malinche, la belle indigène qui servit d'interprète et de maîtresse au conquérant Cortes. Elle désigne le goût des Mexicains pour les objets étrangers.

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 700-02-001321-935, DANS LA COUR DU QUÉBEC, R. BRISON & ASSOCIÉS INC., DEMANDEUR, -VS- HENDRIKA PICCARD, DÉFENDEUSE. AVIS PUBLIC EST

Hydro-Québec APPELS D'OFFRES pour 14 h, heure de Montréal. CTQ.33022.A le mardi 27 juillet 1993. Réaménagement de la 2e ligne à 735 KV ALBANEL-CHIBOUGAMAU (CIRCUIT 7076) AU NORD DU POSTE CHIBOUGAMAU.

HYDRO-QUÉBEC Vice-présidence Approvisionnement et Services Service Achats et Contrats (Équipements) 855, rue Sainte-Catherine est, 3e étage Montréal (Québec) H2L 4P5

HYDRO-QUÉBEC Siège régional Trois-Rivières Poste de réception 505, boul. Des Forges - Rez-de-chaussée Trois-Rivières (Québec) G9A 2H6

MOTS CROISÉS 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. Horizontalement: 1- Plantes aquatiques. 2- Querele. 3- Astatas. 4- Proportion des naissances dans une population. 5- Atoll. 6- Pronom. 7- Sis. 8- Plancher. 9- Fina. 10- Pièce d'une maison. 11- Blocage. 12- Entière.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-017869-921, ECLAIRAGE BEGA INC., Partie demanderesse, -vs- GIUSEPPE LA BARBERA ET ALS., Partie défenderesse. Le 16ème jour de juillet 1993, à 11h00, au 6660, JARRY EST, ST-LEONARD, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GIUSEPPE LA BARBERA ET ALS., saisis en cette cause, consistant en 1 support à linge, 1 balance NCI #3221, 1 caisse enregistreuse série 400, 1 caisse enregistreuse Sweda Litter et plusieurs autres effets saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: DANIEL LAROCQUE, huissier, (514)471-8078, JACQUES LANCTOT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC, J6W 3W5.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, Chambre civile, NO: 500-02-038759-929, IMPRIMERIE METEORE INC., Partie demanderesse, -vs- HANI WHABA, Partie défenderesse. Le 16ème jour de juillet 1993, à 10h00, au 2150 PLACE THIMENS, VILLE ST-LAURENT, Qué., district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: HANI WHABA, saisis en cette cause, consistant en: 1 Lot d'équipement et accessoires d'un magasin vidéo. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Gauthier & Associés Huissiers, 3 rue St-Paul ouest, 1er étage, Montréal, Québec, H2Y 1Y6. Tél: (514) 849-3575

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, AU MINISTRE DE LA JUSTICE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal. Requêteur: AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

AVIS DUCHARME VIENS. PRENEZ AVIS QUE ISABELLE DUCHARME VIENS, résidente et domiciliée au 3250 St-Joseph #110, dans les villes et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer son nom pour celui de ISABELLE DUCHARME. Longueuil, ce 22 juin 1993. LISE DROLET, Procureur de la requérante.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-211885-938

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT ABDELAZIZ MAAROUFI MELIANI Partie demanderesse -vs- MINA KARAOUCHI Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à MINA KARAOUCHI, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis dans Le Devoir.

MES LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND, Avocats 1010 Est, Ste-Catherine Bureau 210 Montréal, P.Q. H2L 2G3 Me Jean-François Pépin, Procureur du demandeur.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 11 décembre 1991 par lequel OLYMPIC BOX a Division de 154727 CANADA INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 18ième décembre 1991, sous le numéro 4459750.

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

2531-5789 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS QUE 2531-5789 QUÉBEC INC. (la "compagnie") demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 29 juin 1993. Daniel Lefebvre, Secrétaire adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-211950-930

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT LAURENT GUÉRIN Partie demanderesse -vs- MARIE-JOSÉE LAROCQUE Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à MARIE-JOSÉE LAROCQUE, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis dans Le Devoir.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

ORDRE est donné à M. DANIEL LEMIRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, sis au 10, rue St-Antoine Est, à la salle 2.17, à 9h15 de l'avant-midi, le 11 août 1993.

l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Montréal, le 30 juin 1993. Tino Oldani, président

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-211943-935

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT ALBERTINE WOODS Partie demanderesse -vs- ANDRÉ DE ROY Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

ORDRE est donné à ANDRÉ DE ROY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DE ROY. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1993 RÉAL PLOURDE, Prototaire adjoint.

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi. Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

LA MÉTÉO

Prévision à long terme pour Montréal

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Mardi, Mercredi, Jeudi. Includes weather icons and temperature ranges (max/min).



SITUATION GÉNÉRALE

Une dépression dans les Maritimes continue d'influencer l'extrême est du Québec tandis que le reste de la province demeure sous l'influence d'une crête barométrique. Un système dépressionnaire sur le sud du Manitoba avec un front chaud au sud des Grands Lacs avancera lentement vers l'est. Dans l'ouest du Québec, les températures monteront au-dessus des normales lundi. L'humidité augmentant causera un peu d'inconfort dans la plupart des régions. Les régions du nord-ouest auront des orages dispersés lundi qui s'étendront plus à l'est mardi. Le sud-ouest sera privilégié et n'aura que de la convection mardi.

RÉGIONS

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

CETTE SEMAINE À LA BOURSE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	Date	Heure	Lieu
Trustco General du Canada	06-07-93	15h00	Montréal
Lessard, Beaucage, Lemieux	06-07-93	16h00	Montréal
Cognos Inc.	06-07-93	16h00	Ottawa
Molson Limitée	07-07-93	09h30	Montréal
Deak Resources Corp.	07-07-93	10h00	Virginiatown
Fairfield Inc.	07-07-93	10h00	Montréal
Centres Limited Cara Operations Ltd.	07-07-93	11h00	Toronto
T & H Resources Ltd.	07-07-93	11h00	Toronto
Château du Canada (Les magasins)	08-07-93	11h30	Montréal
Ads Associés Ltée	08-07-93	14h00	Québec
Parquet Resources Inc.	09-07-93	10h00	Toronto
MVP Capital Corp.	09-07-93	14h00	Toronto

PROJET DE CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Bill Enterprise Inc. (BII)

Valeurs : actions ordinaires

Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, la société mentionnée ci-dessus prévoit changer sa raison sociale pour **OSF Inc.**

Date de l'assemblée : le 27 août 1993.

Consolidated HCO Energy Ltd

Valeurs

Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, la société mentionnée ci-dessus prévoit changer sa raison sociale pour **HCO Energy Ltd.**

CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Trustco Royal Ltée.

Modalités : la société mentionnée ci-dessus a changé sa raison sociale pour **Gentra Inc.** Ainsi, elle échangera une (1) action ordinaire ou privilégiée de **Gentra Inc.** pour chaque action de **Trustco Royal Ltée** détenue.

PROJET DE REGROUPEMENT D'ACTION ET CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Ressources Kimex Inc. (KMX)

Valeurs : actions ordinaires

Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, la société mentionnée ci-dessus prévoit regrouper ses actions à raison d'une (1) nouvelle action pour dix (10) anciennes actions détenues. De plus, elle prévoit changer sa raison sociale pour **Ressources Dianor Inc.**

PRIVILÈGE DE CONVERSION

La Corporation du groupe La Laurentienne (LGC.PR.A.)

Valeurs : actions privilégiées — 1,875\$

Modalités : il y a un privilège de conversion visant le titre mentionné ci-dessus selon l'option suivante : 1,25 actions de catégorie B de **La Corporation du Groupe La Laurentienne** pour chaque action privilégiée 1,875\$, basé selon un prix de conversion de 20\$ par action ordinaire.

Date d'échéance : le 9 août 1993

PRIVILÈGE DE CONVERSION

ET DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

Czar Resources Ltd. (CZR)

Valeurs : 8,75% — 15 juin 1995

Modalités : il y a un privilège de conversion et de remboursement visant le titre mentionné ci-dessus, selon les options suivantes :

OPTION A : Conversion. 602 actions ordinaires de **Czar Resources Ltd.** par tranche de 1000\$ de débenture convertie, soit un prix de conversion de 1,66\$ par action ordinaire.

Date d'échéance : le 21 juillet 1993

OPTION B : Remboursement par anticipation. 101% de capital plus les intérêts du 15 juin 1993 au 22 juillet 1993 pour chaque tranche de 1000\$ de capital remboursé, soit un total de 1018,87\$ par tranche de 1000\$. de capital.

Date de remboursement : le 22 juillet 1993

ÉMISSION DE DROITS DE SOUSCRIPTION

Inter-Rock Gold Inc. (IRO)

Valeurs : actions ordinaires

Modalités : il y a une émission de droits de souscription à raison d'un (1) droit pour chaque action ordinaire détenue. Six (6) droits plus 60 cents permettent de souscrire à une (1) unité d'**Inter-Rock Gold Inc.** Chaque unité se compose d'une (1) action ordinaire et d'un (1) bon de souscription d'**Inter-Rock Gold Inc.** Modalités du bon de souscription : deux (2) bons plus 75 cents permettent d'acquiescer une (1) action ordinaire jusqu'au 31 janvier 1994.

Note : cette offre ne s'adresse qu'aux résidents de l'Ontario.

DIVIDENDE EN ACTIONS

Faraday Resources Inc.

Valeurs : actions ordinaires et privilégiées de premier rang convertibles.

Modalités : une (1) action ordinaire de **Jascan Resources Inc.** pour chaque action ordinaire de **Faraday Resources Inc.** détenue; trois (3) actions ordinaires de **Jascan Resources Inc.** pour chaque action privilégiée de premier rang convertible de **Faraday Resources Inc.** détenue.

Date de versement : le 7 juillet 1993

OMISSION DE DIVIDENDE

Abitibi Price Inc.

Valeurs : actions ordinaires.

Modalités : la société mentionnée ci-dessus, sauf avis contraire, ne versera plus de dividende sur le titre mentionné à compter de la date normale de versement du dividende en juillet.

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons pas en garantir l'exactitude. Ce document, étant un bulletin d'information, pourrait s'avérer incomplet.

TASSÉ

Tassé & Associés, Limitée

L'après-sommet de l'agriculture

Une année de vérité pour la concertation

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Un an après le sommet de Trois-Rivières sur l'agriculture, l'exercice de concertation alors entrepris sur l'ensemble des activités agro-alimentaires se poursuit toujours, sans que personne n'ait décidé de quitter l'une ou l'autre des dix tables sectorielles de discussions. Cela en soi est étonnant. On affirme d'ailleurs que la volonté de mener jusqu'au bout cette démarche est encore présente, même s'il s'en trouve certains parmi les 250 participants pour manifester une timidité ou une peur qui freine «la transparence».

Dans son premier bilan annuel sur les retombées du sommet, le comité du suivi, formé l'été dernier à Trois-Rivières au terme de deux journées pleines de déclarations favorables à «la conquête des marchés», prévoit que «l'an 2 sera l'année de vérité» pour plusieurs des 13 résolutions qui avaient fait l'objet d'un consensus pendant le sommet. «La plus grande ouverture des partenaires à revoir certains acquis est essentielle à cette démarche collective et devra être accentuée. Le degré de transparence et de confiance entre les partenaires et leur capacité d'aborder rapidement les vrais enjeux seront également des facteurs de succès importants», précise-t-on dans ce premier bilan.

La remise en question de «certains acquis» se fait rarement sans douleur, surtout lorsque les enjeux et les intérêts sont considérables et multiples, ce qui est le cas dans le monde bio-alimentaire québécois. La minute de vérité viendra sans doute lorsqu'on attaquera de front «les vrais enjeux». Le comité du suivi emprunte au vocabulaire diplomatique certaines expressions, ce qui n'atténue en rien des échéances qui se font de plus en plus urgentes.

Il est difficile, constate le comité du suivi, de dissocier les problèmes immédiats de la perspective à long terme qu'il faut maintenir dans la recherche de solutions durables. L'exemple le plus actuel est sans doute celui du lait, c'est-à-dire celui de la répartition du lait entre les transformateurs. Cela a fait l'objet d'intenses négociations pendant toute la semaine dernière. Il a fallu que le sous-ministre de l'Agriculture, M. Guy Jacob, donne un coup de poing sur la table en menaçant d'abandonner complètement son rôle de médiateur pour que tout le monde se remette studieusement à négocier. Néanmoins, au moment d'écrire ces lignes (vendredi), aucune solution n'était encore trouvée.

En fait, l'industrie laitière ne parvient pas à vraiment résoudre ce problème depuis des années. La

situation dégénère en crise avec la contraction du marché des produits laitiers et avec le besoin d'une rationalisation des usines de transformation pour en accroître la compétitivité. Qui aura le lait pour alimenter quelles usines? Telle est la question fondamentale qui se pose à chaque fois qu'il faut s'entendre sur une nouvelle convention du lait.

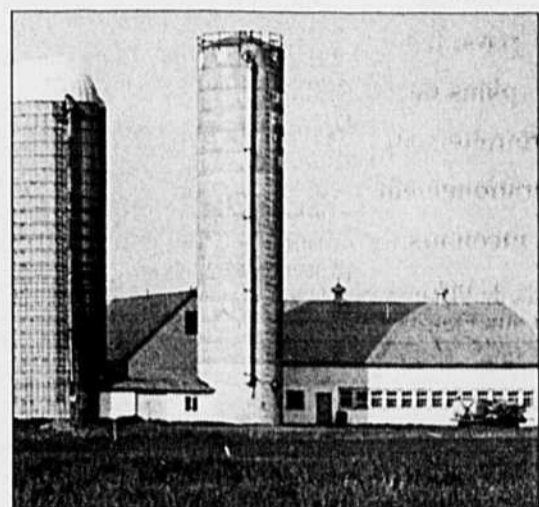
L'épreuve de force pour avoir cette importante matière première qu'est le lait se livre surtout entre Agropur d'une part, qui est la plus importante et la plus riche des coopératives laitières, et le Groupe Lactel qui comprend les actifs laitiers de cinq autres coopératives régionales et de la Coopérative fédérée. Idéalement, les deux blocs devraient fusionner en un seul, mais ils ne s'entendent pas sur la façon d'y arriver. En attendant, on assiste à une guerre d'usure. La rationalisation de l'industrie de la transformation du lait a déjà entraîné la fermeture de quatre usines et il est évident qu'il faudra en éliminer d'autres.

Le monde coopératif se retrouve donc dans une situation quasi intenable, puisqu'il affirme par ailleurs être le mieux placé pour assurer la vie économique dans les régions, lesquelles sont déjà très éprouvées économiquement et inquiètes quant à leur dépeuplement et leur survie à long terme. En plus du secteur laitier qui constitue une partie très importante de l'agriculture québécoise, d'autres activités traversent une période difficile, particulièrement la volaille, un autre domaine dans lequel la Coopérative fédérée est très impliquée. La aussi, il y a eu des fermetures d'usine. Après avoir déclaré, en 1992, sa plus grosse perte en 28 ans, la Coopérative fédérée poursuit son redressement, ce qui plus souvent qu'autrement fait mal dans les régions.

L'Union des producteurs agricoles (UPA), laquelle avait causé une grande surprise au sommet de Trois-Rivières en prenant résolument position en faveur de «la conquête des marchés», il y a également des débats, des interrogations et des inquiétudes. Ainsi, la redéfinition de ce que pourrait être la gestion de l'offre dans un nouvel accord du GATT demeure un souci majeur de préoccupation pour de nombreux agriculteurs québécois.

S'il y a cependant un sujet où aucun doute n'existe, aussi bien à la direction de l'UPA que dans les comités assurant le suivi du sommet, c'est bien celui de la formation professionnelle, condition préalable et essentielle pour relever le défi de la compétitivité.

Et pourtant, on constate que les agriculteurs ne semblent pas encore accorder une importance suffisante à la formation, malgré les politiques in-



Les vrais enjeux seront attaqués cette année.

citatives et les discours. On remarque aussi que le militantisme, qui a été jusqu'à maintenant un élément majeur dans la réussite de l'UPA, est à la baisse dans le syndicalisme agricole québécois. Cela correspondrait-il à une baisse du dynamisme dans l'agro-alimentaire? La question prend un caractère quasi existentiel à l'UPA, au moment même où il faut en même temps livrer un combat en faveur de la ruralité. Cela fait évidemment beaucoup de pain sur la planche.

C'est le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), M. Yvon Picotte, qui a eu l'idée du sommet l'été dernier. Dans le discours qu'il avait alors prononcé, il promettait que quoi qu'il advienne des politiques gouvernementales, il n'y aurait pas de diminution dans les sommes réservées à l'Agriculture, c'est-à-dire environ 700 millions par année. Il a tenu parole puisqu'en cours d'année, le MAPAQ a signé un protocole d'entente en ce sens avec le Conseil du Trésor. Toutefois, ce protocole n'a qu'une durée de deux ans.

Le ministre n'a pas attendu de connaître tout ce qui s'ensuivra du sommet de Trois-Rivières pour agir; il a amorcé certaines réformes administratives, par exemple l'établissement d'un guichet unique (ministère, assurance-récolte et crédit agricole) à Saint-Georges-de-Beauce et à Rouyn-Noranda, ou encore un projet de mise en place dans la grande région de Montréal d'un collectif pour la concertation et l'organisation de la formation au bénéfice des entreprises de transformation et de distribution.

INFORMATIQUE

Apple Canada veut s'imposer dans le multimédia

ANDRÉ SALWYN
COLLABORATION SPÉCIALE

Le lancement, cette semaine, de l'ordinateur Macintosh LC 520 marque un effort décisif de la part de Apple Canada pour s'imposer dans le multimédia, cette branche de l'informatique appelée à un avenir des plus prometteurs.

Avec cet appareil, Apple devient donc le premier grand fabricant d'ordinateurs à offrir un appareil prêt à travailler en mode multimédia, et le directeur du marketing de produit chez Apple Canada, Sidney Oziel, ne cache pas les ambitions de la compagnie. «Nous avons comme objectif d'occuper la première place dans le domaine du multimédia», dit-il.

Le Macintosh LC 520 comprend donc un lecteur de DOC (Disque Optique Compact ou CD-ROM) intégré, une carte sonore et des haut-parleurs stéréo, mais ce qui le différencie des autres ordinateurs, auxquels ces accessoires peuvent s'ajouter facilement, c'est la présence d'un microphone omnidirectionnel intégré.

C'est donc bien les marchés de l'enseignement et du grand public qui sont visés en priorité et il ne faudra pas être surpris outre mesure de voir un tel ordinateur connaître un franc succès sur ces marchés.

Tout d'abord, il faut dire que des prototypes de cet ordinateur sont déjà en service. Le ministère des Affaires extérieures et du commerce

extérieur en utilise dans son laboratoire de langues situé dans son centre de formation à Hull.

C'est là qu'on peut voir les diplomates et autres employés du ministère se perfectionner dans des langues aussi complexes que le japonais ou le chinois. Face à un professeur particulier d'une patience infinie (l'ordinateur), ils s'appliquent à lire des caractères qui paraissent à l'écran en répétant les sons qu'ils entendent dans leurs écouteurs.

S'ils ne sont pas sûrs de leur prononciation, ils ont la possibilité d'obtenir une représentation graphique du son qu'ils viennent de prononcer et qui, grâce au microphone, a été enregistré.

En comparant cette représentation graphique avec celle du mot prononcé par le professeur (toujours l'ordinateur) ils sont en mesure de corriger immédiatement leur erreur. On n'ira tout de même pas jusqu'à dire qu'avec des outils pareils, les professeurs de langue sont désormais une espèce en voie de disparition, mais il faut reconnaître que cette façon interactive d'apprendre des langues leur facilitera grandement la tâche.

Un deuxième bon point pour Apple Canada, c'est que le Macintosh LC 520 dispose de toutes les possibilités d'extension de la gamme des Macintosh LC.

Il est donc possible d'y installer, selon ses goûts et ses besoins, des cartes de sortie et d'acquisition vidéo NTSC ou une carte de communica-

tion à grande vitesse Ethernet. Côté vidéo, on ne peut passer sous silence l'avance prise par la compagnie Commodore et son ordinateur Amiga.

Mais la grande majorité de ceux qui possèdent un caméscope ne font que commencer à envisager la possibilité d'utiliser un ordinateur pour monter un film ou y ajouter des effets spéciaux... et il est fort possible qu'Apple Canada ait choisi le bon moment pour entrer en scène.

Il faut aussi mentionner l'ajout fort habile d'un lecteur de disquette Apple SuperDrive, car ce lecteur est capable de lire et d'enregistrer non seulement des disquettes Macintosh, mais des disquettes formatées par MS-DOS, OS/2 et ProDOS.

Cela permet, en fait, d'accéder à des fichiers écrits pour ces systèmes comme, par exemple, un texte écrit avec WordPerfect sur un PC.

Du point de vue matériel et contrairement à Dell, Apple Canada ne semble pas vouloir encourager ses clients à faire eux-mêmes des mises à niveau de leur appareil.

Même si la compagnie se vante de la facilité d'entretien du LC 520, elle ne commande que cela soit dans un atelier d'entretien autorisé... ce qui semble un peu une contradiction, car à quoi sert d'avoir «un panneau arrière facilement accessible» et un procédé «exclusif» d'installation de cartes si, de toutes façons, il faut aller porter son ordinateur dans un atelier pour y faire faire l'installation?

On peut toujours avancer l'argument que moins cela prend de temps moins cela coûte cher... mais quand même!

Enfin, on ne peut pas dire qu'Apple Canada soit bien généreux quant à la capacité du disque rigide qui équipe le LC 520 de base.

Même si le prix de 2549 \$ semble raisonnable, rares sont ceux qui trouveront suffisants les 80 Mo dont ils disposent.

Une consolation cependant, il ne leur en coûtera que 190\$ de plus s'ils veulent installer un disque rigide de 160 Mo qui semble beaucoup plus approprié au Multimedia.

RELAIS D'AFFAIRES

RELAIS & CHATEAUX
LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY

Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer. Forfait conférence incluant 3 repas, 2 pauses-café, frais de service 140\$ p.p. occ. simple/par jour ou 110\$ p.p. occ. double/par jour.

Pour renseignements: Tél.: (819) 842-2451 Fax: (819) 842-2907

LAURENTIDES / SAINT-ADÈLE

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE

St-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classe 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits.

Tél. sans frais de Mtl: 514-227-1416 ou 229-2991. Fax: 229-7573

MONTÉRÉGIE /

SAINT-MARC-SUR-LE-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS

À St-Marc-sur-le-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu, où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles.

Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231



Défense nationale
National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Saint-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Saint-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef des opérations de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada



Défense nationale
National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE FARNHAM (QUÉBEC)

Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit au Champ de tir de Farnham (Québec) jusqu'à nouvel ordre.

Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, situé à l'intérieur du Camp militaire de Farnham, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

LE DEVOIR LES SPORTS

Tournoi de tennis de Wimbledon

Sampras nouveau champion du gazon anglais

CHRISTIAN COLLIN
AGENCE FRANCE PRESSE

Londres — L'Américain Pete Sampras a remporté pour la première fois le tournoi de tennis de Wimbledon en battant, hier, en finale, son compatriote Jim Courier en quatre sets 7-6 (7/3), 7-6 (8/6), 3-6, 6-3 après une partie d'une durée de 2 heures et 58 minutes jouée par un temps chaud et ensoleillé.

En l'emportant, Sampras a ainsi préservé sa première place mondiale à l'ATP, position qu'il occupe depuis le 12 avril dernier après l'avoir ravie à... Courier. En cas de succès en finale, ce dernier était certain de récupérer son ancienne place de leader.

Mais plus que la première place mondiale, c'est le titre anglais sur gazon qui importait avant tout hier aux deux joueurs qui disputaient tous les deux pour la première fois une finale à Wimbledon. Or, Sampras, le plus doué des deux, a bien su saisir la chance qui lui était offerte de conquérir à 21 ans son deuxième titre du Grand Chelem après celui de l'US Open en 1990.

Pourtant, Sampras, numéro un du tournoi anglais, formidable serveur et volleyeur, a souffert pour vaincre son compatriote, numéro 3 du tournoi. Sur une surface rendue très dure par la sécheresse de ces deux dernières semaines offrant des rebonds plus hauts qu'à l'ordinaire, Courier s'est trouvé en mesure d'imposer son puissant jeu de fond de court qui lui a permis déjà de gagner deux fois l'Open d'Australie et deux fois les Internationaux de France.

Graf toujours championne

Chez les femmes, Steffi Graf est restée la championne de Wimbledon mais non sans avoir vécu bien des émotions.

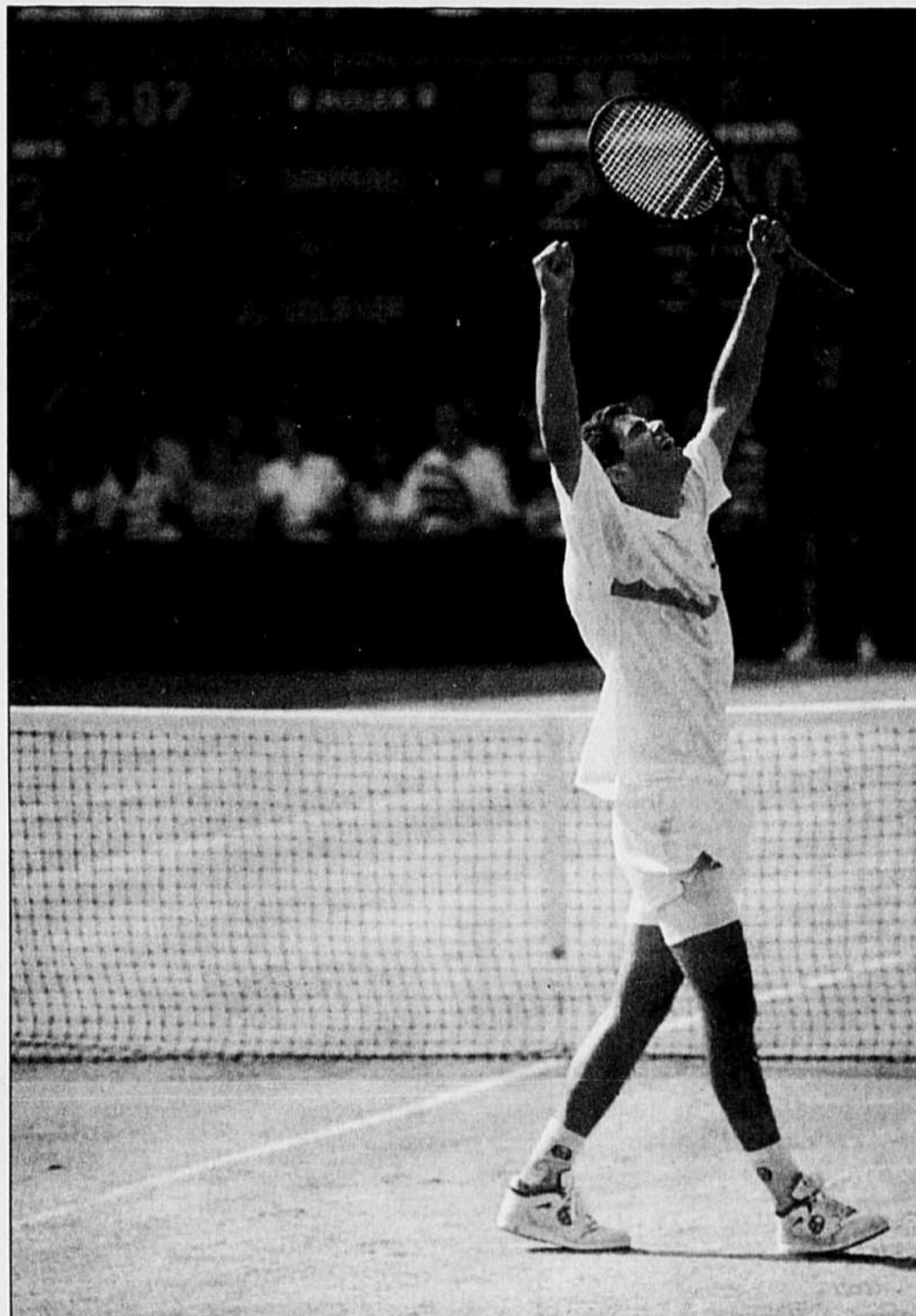
De son propre aveu, cette finale du 100^e tournoi féminin de Wimbledon (privé de la Yougoslave Monica Seles toujours en convalescence) a été, samedi, la plus dure pour Graf, victorieuse de Jana Novotna en trois sets 7-6 (8/6), 1-6, 6-4, après une lutte acharnée de plus de deux heures. Non seulement parce qu'elle n'a pas été en mesure de produire son jeu habituel, mais aussi et surtout en raison de la qualité de son adversaire.

La Tchèque Novotna, 24 ans comme l'Allemande Graf et victorieuse dans ce tournoi 1993 de l'Argentine Gabriela Sabatini, finaliste en 1991, et de l'Américaine Martina Navratilova, neuf fois lauréate, a été étincelante pendant un peu plus de deux sets.

Tout s'est trouvé réuni, en effet, pour que Novotna remporte son premier titre majeur. Mais brutalement, elle s'est mise à commettre des erreurs alors qu'en même temps, Graf a un peu mieux joué.

«Je n'ai absolument pas craqué nerveusement dans le dernier set», remarquera Novotna. «J'ai voulu continuer de prendre des risques. Steffi a mieux joué et le match m'a échappé. C'est difficile d'arrêter Steffi lorsqu'elle est en confiance».

Novotna a beau se défendre, cette finale restera celle d'une «occasion manquée» pour elle.



Pete Sampras savoure enfin la victoire à Wimbledon. En l'emportant, il a ainsi préservé sa première place mondiale à l'ATP, position qu'il occupe depuis le 12 avril dernier après l'avoir ravie, cette fois aussi, à Jim Courier.

18^e titre pour Navratilova

Londres (AFP) — L'Américaine Martina Navratilova a remporté un dix-huitième titre à Wimbledon en gagnant, dimanche, à l'âge de 36 ans, en compagnie de l'Australien Mark Woodforde, le double mixte de l'épreuve anglaise sur gazon.

La paire australo-américaine a battu en finale le duo néerlandais Tom Nijssen/Manon Bollengraf 6-3, 6-4.

Depuis ses débuts dans le tournoi de Wimbledon, Navratilova a gagné neuf titres en simple, sept en double dames et deux en mixte. Avec 18 titres anglais, elle vient en troisième position dans l'histoire du tournoi derrière les Américaines Billie-Jean King (20) et Elizabeth Ryan (19).

Navratilova totalise 55 titres en Grand Chelem, ce qui la place en deuxième position derrière l'Australienne Margaret Court-Smith (62).

LE PALMARÈS

Palmarès de la 107^e édition du tournoi de tennis sur gazon de Wimbledon, qui a eu lieu du 21 juin au 4 juillet à Londres:

- SIMPLE MESSIEURS**
Pete Sampras (USA/N.1) bat Jim Courier (USA/N.3) 7-6 (7/3), 7-6 (8/6), 3-6, 6-3
- SIMPLE DAMES**
Steffi Graf (All/N.1/tenante) bat Jana Novotna (Tch/N.8) 7-6 (8/6), 1-6, 6-4
- DOUBLE MESSIEURS**
Todd Woodbridge/Mark Woodforde (Aus/N.1) battent Grant Connell/Patrick Galbraith (Can/USA/N.5) 7-5, 6-3, 7-6 (7/4)
- DOUBLE DAMES**
Gigi Fernandez/Natalia Zvereva (USA/Bir/N.1/tenantes) battent Larisa Neiland/Jana Novotna (Let/Tch/N.2) 6-4, 6-7 (4/7) 6-4
- DOUBLE MIXTE**
Mark Woodforde/Martina Navratilova (Aus/USA/N.3) battent Tom Nijssen/Manon Bollengraf (P-B/N.12) 6-3, 6-4
- JUNIORS GARÇONS**
Razvan Sabau (Rou/N.9) bat Jimmy Szymanski (Ven/N.7) 6-1, 6-3
- JUNIORS FILLES**
Nancy Feber (Bel/N.1) bat Rita Grande (Ita/N.7) 7-6 (7/3), 1-6, 6-2

BASEBALL

LIGUE NATIONALE	
Floride à Atlanta	
Los Angeles 1, Montréal 0	
San Francisco à New York	
Pittsburgh à Cincinnati	
Saint Louis à Houston	
Chicago au Colorado	
San Diego à Philadelphie	
LIGUE AMÉRICAINNE	
Texas à Detroit	
Milwaukee au Minnesota	
Baltimore à Chicago	
Boston à Seattle	
Toronto à Kansas City	
Cleveland en Californie	
New York à Oakland	

LIGUE NATIONALE		LIGUE AMÉRICAINNE	
Vendredi	Montréal	Vendredi	Toronto
Los Angeles 4	Montréal 3	Kansas City 3	Toronto 2
Florida 4	Atlanta 2	Chicago 12	Baltimore 1
Houston 7	St.Louis 1	Detroit 6	Texas 4
Pittsburgh 10	Cincinnati 9	Minnesota 11	Milwaukee 10
Pittsburgh 10	Cincinnati 9	Boston 9	Seattle 8
SF 3 NY 1 (5 m, pluie)		Cleveland 10	Californie 8
San Diego 5	Philadelphie 2	New York 3	Oakland 4
Chicago 11	Colorado 6	Toronto 2	Kansas City 3
Los Angeles 4	Montréal 6	Texas 11	Detroit 5
San Diego 6	Philadelphie 4	Milwaukee 3	Minnesota 1
Pittsburgh 3	Cincinnati 5	New York 4	Oakland 5
San Francisco 3	NY 6	Baltimore 9	Chicago 6
Florida 2	Atlanta 11	Boston 6	Seattle 5
St. Louis 0	Houston 6	Cleveland 5	Californie 3
Chicago 4	Colorado 5	Aujourd'hui	
Aujourd'hui		Texas (Bohanon 3-1)	
St. Louis (Osborne 6-3)		à Milwaukee (Miranda 0-1)	
à Houston (Swindell 6-7)		Cleveland (Clark 3-3 et	
à Pittsburgh (Neagle 2-3)		à Oakland (Davis 2-6 et	
à Cincinnati (Belcher 6-5)		Downs 2-2)	
SF (Burkett 12-2)		Chicago (Alvarez 7-4)	
à Montréal (Gardner 1-2)		à Toronto (Hentgen 11-2)	
Los Angeles (Hershiser 6-7)		Baltimore (Valenzuela 3-7)	
à Philadelphie (Greene 9-2)		à Kansas City (Appler 9-4)	
San Diego (Whitehurst 2-5)		Detroit (Wells 9-3) au	
à New York (Schourek 2-9)		Minnesota (Erickson 4-9)	
Florida (Armstrong 5-9)		New York (Kamieniecki 4-9)	
à Atlanta (Avery 9-2)		à Seattle (Johnson 10-4)	
Chicago (Harkey 5-2)		Boston (Sele 1-0)	
au Colorado (Blair 3-5)		en Californie (Springer 0-3)	

LIGUE NATIONALE				
Parties d'hier non comprises				
Section Est				
G	P	Moy.	Diff.	
Philadelphie	53	28	654	—
Saint Louis	46	33	582	6
Montréal	43	37	538	9 1/2
Chicago	38	39	494	13
Pittsburgh	38	42	475	14 1/2
Florida	36	43	456	16
New York	24	54	308	27 1/2
Section Ouest				
San Francisco	53	28	654	—
Atlanta	46	35	568	7
Houston	41	37	526	10 1/2
Los Angeles	41	37	526	10 1/2
Cincinnati	40	42	488	13 1/2
San Diego	31	50	383	22
Colorado	27	52	342	25

LIGUE AMÉRICAINNE				
Parties d'hier non comprises				
Section Est				
G	P	Moy.	Diff.	
Toronto	48	33	593	—
New York	46	35	568	2
Detroit	44	36	550	3 1/2
Baltimore	43	37	536	4 1/2
Boston	40	39	506	7
Cleveland	38	42	475	9 1/2
Milwaukee	33	45	423	13 1/2
Section Ouest				
Chicago	40	38	513	—
Kansas City	40	38	513	—
Seattle	39	42	481	2 1/2
Californie	37	41	474	3
Texas	37	41	474	3
Oakland	34	41	453	4 1/2
Minnesota	33	44	429	6 1/2

LES MENEURS					
LIGUE NATIONALE					
PI	AB	P	CS	Moy.	
Galarraga Col.	62	247	38	99	401
Merced Pit.	74	235	46	86	366
Bonds SF.	79	268	60	95	354
Kruk Phi.	77	264	58	91	345
Jeffries STL.	75	295	46	100	339
Gracia Chi.	71	257	24	87	331
McGee SF.	71	257	24	85	331
Bagwell Hou.	78	294	46	97	330
Gilkey STL.	60	243	47	79	325
Thompson SF.	71	272	49	88	324

Points produits — MaWilliams, San Francisco, 64; Daulton, Philadelphie, 62; Galarraga, Colorado, 61; Bonds, San Francisco, 60; Gracia, Chicago, 56; Incaviglia, Philadelphie, 53; Piazza, Los Angeles, 52; Bagwell, Houston, 52.

Coups sûrs — Kelly, Cincinnati, 102; Jeffries, St. Louis, 100; Larkin, Cincinnati, 99; Galarraga, Colorado, 99; Bagwell, Houston, 97; Grace, Chicago, 97; Bonds, San Francisco, 95; Butler, Los Angeles, 95.

Circuits — MaWilliams, San Francisco, 21; Bonds, San Francisco, 21; Bonds, New York, 18; McGriff, San Diego, 18.

Justice, Atlanta, 17; Gant, Atlanta, 17; Sosa, Chicago, 16.

Bats volés — Coleman, New York, 35; D.Lewis, San Francisco, 29; Carr, Florida, 28; Roberts, Cincinnati, 24.

DeShields, Montréal, 23; E.Davis, Los Angeles, 23.

Lanceurs (9 décisions) — Kile, Houston, 9-1, 900, 1.99; Burkett, San Francisco, 12-2, 857, 3.10; Avery, Atlanta, 9-2.

818, 2.78; Greene, Philadelphie, 9-2, 818, 3.34.

Rattrais — Rip, Cincinnati, 296; Smoltz, Atlanta, 103.

Benes, San Diego, 99; GMaddux, Atlanta, 97; Harnisch, Houston, 93; Greene, Philadelphie, 89.

LES EXPOS

AU BÂTON						
G	P	PP	ML	BB	MPP	
22. Aldred, Scott.	1	0	12	10	9	9.00
47. Barnes, Brian.	2	4	672	30	36	3.99
46. Bottenfeld, Kent.	2	4	762	34	30	3.99
13. Fassero, Jeff.	5	1	491	13	24	2.37
16. Gardner, Mike.	1	2	331	15	16	2.05
34. Heredia, Gil.	1	2	181	14	3	1.68
44. Hill, Ken.	6	2	992	29	40	4.26
35. Johnson, Greg.	141	1	372	25	9	2.55
32. Cordero, Wilfredo.	269	37	65	25	9	2.42
4. DeShields, Delino.	280	42	76	13	23	2.71
24. Fletcher, Darrin.	152	9	38	24	3	2.50
7. Frazier, Lou.	100	19	31	7	1	1.30
9. Grissom, Marquis.	295	48	87	48	16	2.95
19. Laker, Tim.	80	3	14	7	0	1.75
3. Lansing, Mike.	256	36	70	26	3	1.75
38. McIntosh, Tim.	18	2	2	0	0	1.11
2. Spehr, Tim.	46	5	7	5	1	1.52
25. Stairs, Matt.	8	1	3	2	0	3.75
23. VanderWal, John.	113	17	30	18	3	2.65
33. Walker, Larry.	213	37	59	38	10	2.77



GILLES C. MARCOTTE

Notre chroniqueur sportif tente de prendre quelques jours de congé sans pour autant devoir quitter la métropole. Ses chroniques reprendront donc le 21 juillet. D'ici là, cependant, ne manquez pas sa série d'articles sur les matchs des Expos auxquels il assiste en compagnie de diverses personnalités.

Dodgers 1, Expos 0

Deux erreurs et c'en est fait

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

Chris Nabholz et les Expos auraient sans doute mérité un meilleur sort. Le jeune Mike Lansing a commis deux erreurs en 11^e manche, dont une provoquée par Delino DeShields, endormi, et les Dodgers de Los Angeles ont arraché une victoire de 1-0 devant 20 773 spectateurs au Stade olympique.

Face à Jeff Shaw, quatrième lanceur utilisé par les Expos, Cory Snyder a obtenu un simple après un retrait en 11^e. Le frappeur supplantant Dave Hansen a ensuite frappé un roulant dans les mains de Lansing à l'inter, une balle à double jeu qui aurait mis fin à la manche. Mais quand Lansing a levé la tête pour relayer au deuxième, DeShields n'était pas là. Hors d'équilibre, Lansing n'a eu d'autre choix que de lancer au premier. Son relais manqua de précision et tout le monde a été sauf.

Mike Piazza a suivi avec un autre roulant dans les mains de Lansing. Cette fois-ci, DeShields était au deuxième, mais a échappé le relais. On a déblité Lansing d'une deuxième erreur. Tim Laker a ensuite échappé une offrande de Shaw pour permettre à Snyder de filer au marbre.

Domage, le match avait été jusque là sans bavure et avait donné lieu à un très beau duel entre Nabholz et Tom Candiotti, artiste de la balle-papillon.

Jim Gott (3-5) a mérité la victoire, alors que Roger McDowell a protégé une deuxième victoire. La fiche de Shaw est maintenant de 1-5, même s'il a très peu à se reprocher.

«Avec un frappeur gaucher à la plaque, c'était au joueur d'inter de couvrir le deuxième coussin, a commenté Felipe Alou. Nous aurions certes aimé que DeShields couvre le deuxième coussin, mais il faut au moins s'assurer d'un retrait sur le jeu. Il faut retirer le coureur au premier but.»

Mais Alou n'allait pas jeter la pierre à Lansing. «Il faut se rappeler qu'il était dans la classe AA l'an dernier, tout comme Laker. Il faut être indulgent.»

Les Expos ont eu une autre chance en fin de 11^e quand ils ont placé des coureurs aux premiers et deuxième coussins, à la suite d'un simple de DeShields et un but sur balles intentionnel à Larry Walker.

Le premier sprint à Cipollini

JEAN MONTOIS
AGENCE FRANCE PRESSE

Les Sables-d'Olonne (France) — Le premier sprint massif du Tour de France 1993 a tourné à l'avantage de l'Italien Mario Cipollini (GB-MG), victorieux de la première étape de la 80^e édition, hier aux Sables-d'Olonne en Vendée (ouest de la France).

Cipollini a devancé le Belge Wilfried Nelissen, le Français Laurent Jalabert et l'ensemble du peloton, dont le porteur du maillot jaune, l'Espagnol Miguel Indurain (Banesto), vainqueur du prologue de la veille. Il a enlevé une étape du Tour pour la première fois de sa carrière après avoir fait des débuts très discrets l'an dernier et abandonné dès la septième étape.

Le sprint final sur le bord de l'Océan Atlantique, tout près de la plage envahie par la foule des vacanciers, a été très mouvementé. Il a été marqué par une chute survenue dans le dernier kilomètre à la suite d'une «vague» qui a laissé notamment à terre l'Italien Giuseppe Citterio. L'Ouzbek Djamilidine Abdoujaparov, les Français Jean-Cyril Robin et Thierry Marie ont également été pris dans cette chute collective.

Professionnel depuis 1989, Cipollini, 26 ans, a remporté sa neuvième victoire de la saison. Le grand Toscan, surnommé «Il Magnifico» à cause de sa prestance, a dom-

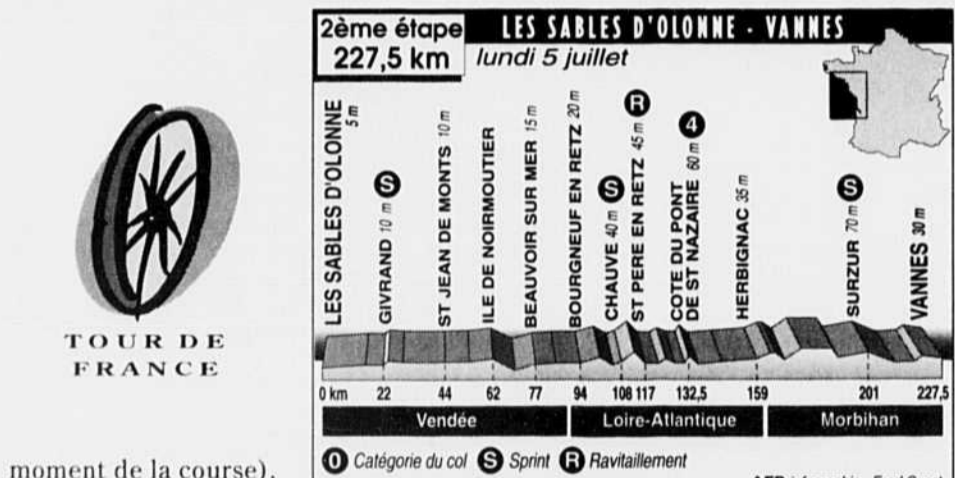
miné aisément ses rivaux qu'il a débordés dans les cent derniers mètres. Il s'est imposé de près de deux longueurs, au terme des 215 kilomètres séparant Luçon des Sables-d'Olonne, sans difficulté de relief.

Indurain sprinte!

Cette étape courue par une forte chaleur a été animée par une échappée de six coureurs, les Français François Simon et Ronan Pennek, le Danois Per Pedersen, les Italiens Massimo Ghirotto, Davide Cassani et Bruno Cenghialta (virtuel leader à un

moment de la course).

Contrairement à ses habitudes, Indurain a disputé un sprint intermédiaire. Il a ainsi empêché quatre secondes de bonification et repoussé au classement général officieux le Suisse Alex Zülle (2^e) à 12 secondes. Par le jeu des bonifications, le Français Laurent Jalabert est passé de la neuvième à la troisième place, à 13 secondes d'Indurain.



AUTOMOBILE

Démonstration de force mécanique

REUTER ET AP

Magny-Cours, France — Alain Prost a rejoint des points précieux dans son jardin de Magny-Cours au terme d'un Grand Prix de France de Formule un marqué par une démonstration de force des Williams-Renault.

Le Français a signé sa 49^e victoire en Grand Prix pour prendre le large en tête du classement du championnat du monde, où il compte désormais 12 points d'avance sur son grand rival, le Brésilien Ayrton Senna.

Prost, qui rêvait d'un cavalier seul sur le circuit nivermois, a dû batailler ferme pour écarter la menace de son coéquipier Damon Hill.

Longtemps en tête, le Britannique a terminé à trois malheureux dixièmes de seconde de son glorieux aîné pour offrir à Williams-Renault son premier double de la saison.

Senna a dû se contenter de la quatrième place au volant de sa McLaren derrière la Benetton de l'Allemand Michael Schumacher, auteur d'une excellente course tactique.

L'écrasante domination des Williams a singulièrement réduit l'intérêt d'une course disputée par une chaleur caniculaire.

Une course d'ingénieurs

À ce sujet, Philippe Alliot, le pilote de la Larousse-Lamborghini, s'est montré catégorique,

«Actuellement n'importe qui pourrait piloter une Formule-un, j'exagère à peine. L'assistance électronique au pilotage qui oppose actuellement dans un bras de fer musclé la FISA à certaines écuries, est une aberration».

L'anti-patinage au démarrage, les suspensions actives, mais aussi la boîte de vitesse semi-automatique, l'accélérateur électronique et le freinage ABS, le pilote français récite en bloc toutes ces innovations principalement développées par Williams-Renault et McLaren-Ford.

«Je suis pour un pilotage 100 pour cent à l'ancienne, avec de bons vieux amortisseurs et un vrai levier de vitesses», a-t-il dit.

Une réunion extraordinaire du Conseil mondial de la Fédération internationale du sport automobile se réunira le 15 juillet à Paris pour statuer sur l'avenir du «tout électronique» jugé d'ores et déjà «non conforme» à son règlement technique.

Dans ce débat crucial dont dépend l'avenir et l'intérêt de la F1, l'avis des pilotes devrait être déterminant. «Nous ne sommes jamais consultés», se plaint l'expérimenté Philippe Alliot, pour la 101^e fois au départ d'un Grand Prix à Magny-Cours.

«La Formule-un devient une course d'ingénieurs. On leur transmet des informations et ils les gèrent. Nous serons bientôt des pilotes d'Airbus A320...»

EN BREF

DÉCÈS DE DRYSDALE

L'ex-lanceur vedette des Dodgers de Los Angeles, Don Drysdale, est décédé d'une crise cardiaque, samedi à Montréal. Drysdale, âgé de 56 ans, accompagnait les Dodgers, visiteurs au Stade olympique, en qualité d'analyste pour la retransmission des matchs de l'équipe. Il a été trouvé mort dans sa chambre d'hôtel du centre-ville. La mort de Drysdale a été confirmée par les Dodgers lors du match d'hier soir face aux Expos. Drysdale est le deuxième ancien joueur étoile des Dodgers à perdre la vie cette semaine. Le receveur Roy Campanella a succombé à une crise cardiaque le 26 juin.

IMPACT 4, BLIZZARD 3

TORONTO (PC) — Un but du défenseur Jason Devos alors qu'il ne restait plus de temps au cadran a permis à l'Impact de Montréal de remporter une spectaculaire victoire de 4-

LE DEVOIR

LE MONDE

HAÏTI

Un précédent pour le continent

En principe, Aristide rentrera dans son pays le 30 octobre

Le secrétaire d'État américain Warren Christopher a qualifié hier de «pas très important» l'accord intervenu samedi entre les militaires et le président Aristide pour le retour de ce dernier en Haïti. Le fait qu'il ait fallu quelque temps au président Aristide pour signer l'accord est une indication de la sérieuse de cette entreprise, selon lui. M. Christopher a indiqué qu'un «petit nombre» de soldats américains pourraient participer à l'assistance à la création d'une nouvelle police haïtienne, estimant toutefois qu'il est souhaitable qu'il s'agisse surtout d'effectifs parlant français.

New York (AFP) — Le retour en Haïti du président Jean-Bertrand Aristide le 30 octobre prochain, conformément à l'accord signé samedi à New York par le prêtre-président et le général Raoul Cédras, chef de l'armée haïtienne, constituera le premier cas de restauration au pouvoir par des moyens pacifiques d'un chef d'État renversé par un coup d'État militaire, sur le continent américain.

L'accord, signé séparément samedi, après sept jours de négociations indirectes, par le père Aristide et par celui qui le renversa en septembre 1991, va permettre la mise en oeuvre d'un plan élaboré par les Nations unies et l'Organisation des États américains (OEA), visant à stabiliser la vie politique et économique haïtienne.

Au terme de l'accord de Governors Island, du nom d'une petite île de la baie de New York où ont eu lieu les négociations, les deux protagonistes déclarent que les dispositions prévues par le plan «constituent une solution satisfaisante à la crise haïtienne et le début d'un processus de réconciliation nationale».

Alors même que le général Cédras avait déjà signé le document, le président déchu Aristide a tenté jusqu'au dernier moment d'obtenir des modifications du calendrier et des modalités d'application de l'accord. Le prêtre-président souhaitait notamment que son retour au pouvoir s'effectue dès le 15 août et non le 30 octobre.

La première étape prévue par le plan pour le rétablissement de la démocratie en Haïti consiste en un «dialogue politique» entre les différents acteurs de la vie publique haïtienne. A la suite de ces discussions, le président Aristide nommera un nouveau premier ministre qui devra recevoir l'investiture du parlement.

Ce n'est qu'après l'accomplissement de ces deux étapes essentielles que le Conseil de sécurité de l'ONU lèvera l'embargo sur les armes et sur le pétrole qu'il a récemment imposé à Haïti et que l'OEA retirera toutes ses sanctions politiques.

Le plan prévoit également la création de nouvelles forces de police, ce qui suppose la démission de leur chef actuel, Joseph Michel François, qui avait participé à l'éviction du père Aristide, et l'application d'un programme de professionnalisation de l'armée. Des représentants de l'ONU superviseront l'accomplissement de ces deux objectifs.

La communauté internationale mettra en oeuvre un programme d'aide au développement économique.

Avant le 30 octobre, le général Cédras fera valoir ses droits à une «retraite anticipée» et le père Aristide pourra reprendre le pouvoir à Port-au-Prince.

L'approbation de ce plan met un terme à 21 mois de crise durant lesquels la communauté internationale a fait pression sur les militaires pour les empêcher de consolider leur pouvoir.

Très rapidement après le coup d'État, l'OEA avait adopté des sanctions, mais il aura fallu l'imposition par l'ONU d'un embargo que chaque membre de l'organisation était tenu d'appliquer pour forcer les militaires haïtiens à accepter une solution.

Depuis le mois de décembre, l'ONU et l'OEA ont uni leurs efforts pour résoudre la crise haïtienne en nommant un médiateur commun, Dante Caputo. L'ancien ministre argentin des Affaires étrangères s'est depuis rendu six fois en Haïti et a suscité d'innombrables réunions pour tenter d'obtenir un accord.

Durant les sept jours de négociations à Governors Island, M. Caputo a fait la navette entre les délégations de Jean-Bertrand Aristide et de Raoul Cédras, qui n'ont jamais accepté de se rencontrer en face-à-face.

Le plan proposé jeudi par M. Caputo avait immédiatement reçu le soutien des quatre pays les plus engagés dans le processus — le Canada, les États-Unis, la France et le Venezuela — appelés dans cette affaire «les quatre pays amis du secrétaire général de l'ONU», M. Boutros Boutros-Ghali.

ABKHAZIE

Échec de la médiation russe

Moscou (AFP) — De violents combats ont eu lieu hier pour la troisième journée consécutive entre forces géorgiennes et abkhazes dans la région indépendante géorgienne d'Abkhazie, malgré les dernières tentatives de médiation de la Russie samedi.

L'aller-retour effectué samedi soir par l'envoyé spécial du président Boris Eltsine, Boris Pastoukhov, entre Goumista, où siègent les autorités indépendantistes abkhazes, et Soukhoumi, la capitale abkhazie tenue par les Géorgiens où se trouvait le président géorgien Edouard Chevardnadze, n'a pas eu de résultat.

Hier, l'état-major des forces géorgiennes en Abkhazie, cité par les agences Interfax et ITAR-TASS, a annoncé une offensive des combattants abkhazes le long de la rivière Goumista, au nord de Soukhoumi, établissant depuis des semaines la ligne de front entre les deux forces.

Malgré des pertes importantes, les abkhazes ont progressé jusqu'au village d'Akhacheny avant d'être contenus dans l'après-midi par les forces géorgiennes qui ont reçu des renforts, selon la même source. Les combats se poursuivaient au milieu de l'après-midi.

Au sud de Soukhoumi, toujours bombardé à partir des positions abkhazes, les troupes géorgiennes ont poursuivi dans la région d'Omtchamtchira la «liquidation» des forces abkhazes débarquées par la mer près du village de Tamych. Plus de 200 combattants abkhazes ont été mis hors de combat, a indiqué l'état-major des forces géorgiennes.

Les Géorgiens affirment avoir repris le contrôle de la route reliant Omtchamtchira à Soukhoumi.

L'affaire des caméras de surveillance

Les inspecteurs quittent l'Irak

L'ONU et Washington parlent de violation grave des conditions du cessez-le-feu de 1991

Bagdad (AFP) — La persistance de l'Irak dans son refus d'autoriser l'installation de caméras de surveillance sur deux sites militaires irakiens est «très grave», a affirmé hier un expert de l'ONU chargé de cette mission, à la veille de son départ de Bagdad.

En conférence de presse, M. Nikita Smidovitch a en outre annoncé le report des discussions qui étaient prévues le 12 juillet à New York entre l'ONU et l'Irak sur le désarmement et la surveillance du potentiel non-conventionnel de ce pays.

Le refus irakien constitue «un obstacle aux activités des inspecteurs» de l'ONU, a déclaré M. Smidovitch. «C'est au Conseil de sécurité de l'ONU de décider de sa réponse», a-t-il ajouté.

Le Conseil de sécurité avait mis en garde l'Irak, le 18 juin, contre les «graves conséquences» que pourrait entraîner son refus, ajoutant qu'il s'agissait d'une violation de la résolution 687 établissant les conditions de cessez-le-feu dans la guerre du Golfe (janvier-février 1991).

(A Washington, le secrétaire d'État américain Warren Christopher a qualifié hier de «mauvais signe» l'annonce du départ d'Irak des experts onusiens. «C'est une violation très significative» des résolutions de l'ONU et «nous allons discuter avec nos alliés» de notre réaction, a-t-il déclaré sur la chaîne de télévision NBC).

M. Smidovitch, de nationalité russe, avait annoncé plus tôt le départ de son équipe lundi matin (ce matin) de Bagdad, après avoir attendu pendant un mois, en vain, le feu vert des autorités irakiennes pour procéder à l'installation de quatre caméras de surveillance sur deux sites d'essai de missiles au sud de Bagdad. Il avait indiqué que lui-même et deux autres experts américains devaient se rendre à destination de New York via Larnaca (Chypre).

«Nous n'avons noté aucun changement dans la position des Irakiens concernant l'installation des caméras. Le gouvernement irakien nous a informés qu'il ne nous permettrait pas de les installer», selon M. Smidovitch.

Il a affirmé «qu'un dialogue avec l'Irak» ne pourrait avoir lieu que si ce pays «permettait d'installer des équipements de surveillance». L'Irak s'était déclaré prêt à envoyer un délégué à New York le 12 juillet pour des discussions avec la Commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement irakien.

Bagdad tient

à ce que les

Nations unies

lèvent d'abord

les sanctions.

Deux caméras devaient être installées sur chacun des sites à surveiller, celui de Yaum al-Azim et celui d'al-Rafah. Ces sites servaient avant la crise du Golfe à tester des missiles d'une portée supérieure à 150 km et prohibés par la résolution 687, a indiqué l'expert.

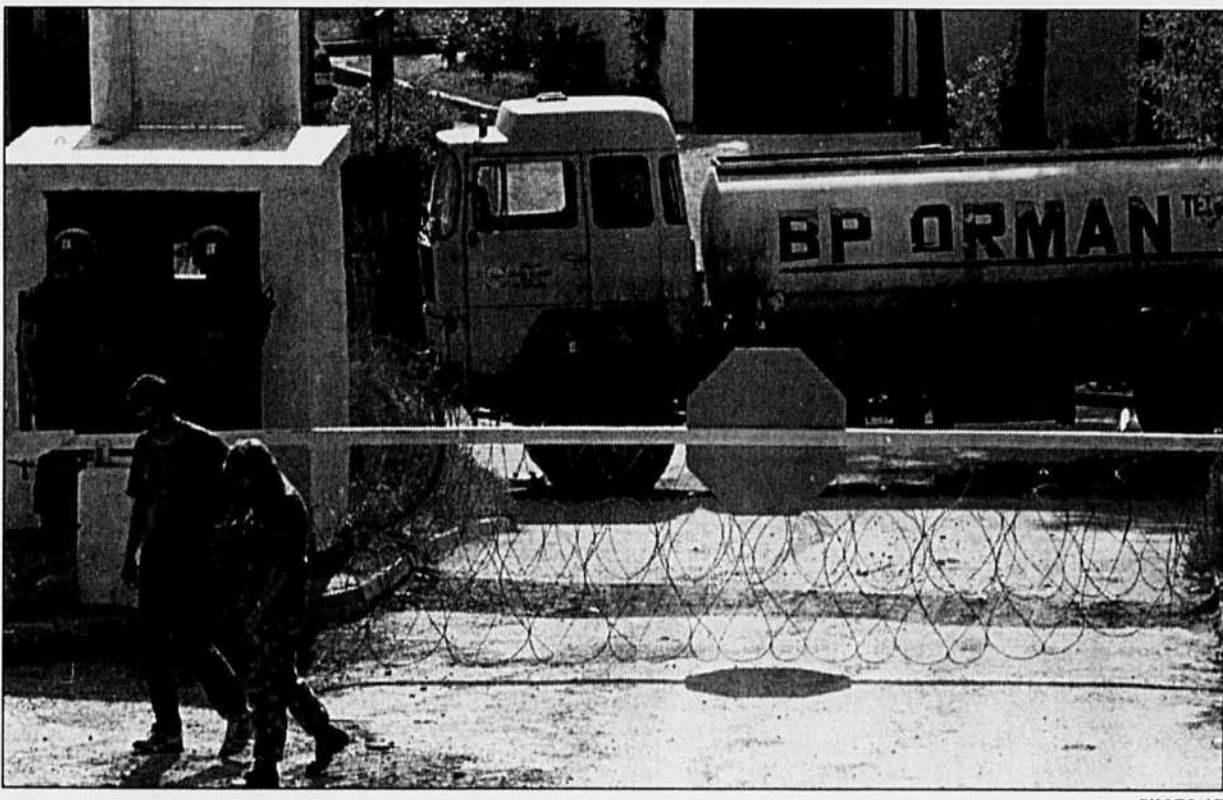
«Les Irakiens ont repris des activités liées aux missiles sur ces deux sites», a-t-il ajouté, soulignant que ces caméras visaient à s'assurer que des fusées prohibées n'y seraient pas testées.

«Ca aurait été la première fois que des équipements de surveillance sont utilisés pour mener à bien les résolutions du Conseil de sécurité», selon lui.

Bagdad refuse l'installation des caméras, prévue dans le cadre de la surveillance à long terme du potentiel non-conventionnel irakien, tant que le Conseil de sécurité ne revoit pas les sanctions imposées à l'Irak en août 1990 et décide éventuellement de leur levée.

L'Irak, qui affirme ne plus disposer d'équipements ou d'armement nucléaires, chimiques, biologiques ou balistiques prohibés, estime avoir satisfait les conditions pour la levée de l'embargo. L'ONU affirme que la surveillance fait partie des conditions à satisfaire par l'Irak pour obtenir une levée des sanctions.

BOSNIE CENTRALE



Près de Kiseljak, les soldats canadiens pouvaient entrer et sortir de leur QG, mais à pied seulement.

La FORPRONU prise en otage?

Croates et Musulmans se livrent à une curieuse guerre en bloquant les bases des soldats de l'ONU

Vitez (AFP) — Le quartier général de la Force de Protection des Nations Unies pour la Bosnie, situé à Kiseljak (centre), était bloqué hier par deux camions disposés par l'armée croate de Bosnie, a constaté l'envoyé spécial de l'AFP. Une mine est disposée sous chaque camion qui barre l'accès à l'hôtel servant de QG à la FORPRONU.

L'armée croate a disposé ces deux camions dans la matinée d'hier avant de se retirer, a précisé la porte-parole de la FORPRONU à Kiseljak, Patricia Purvess. Ce barrage empêche tout véhicule de passer mais l'entrée et la sortie du QG sont possibles à pied.

Cette action de l'armée croate de Bosnie (HVO) vise à forcer la FORPRONU à intervenir pour forcer l'armée bosniaque à majorité musulmane à lever le barrage qu'elle a de son côté établi devant le bataillon canadien des Casques bleus, situé sur la route qui relie Kiseljak à Visoko.

Deux responsables de l'armée croate sont en effet empêchés de

sortir du camp du bataillon canadien par ce barrage musulman, selon des sources militaires concordantes.

En passant devant le bataillon canadien, hier, le colonel français François Vernoux, qui commande le bataillon du génie de Kakanj, a pu constater que des éléments de l'armée bosniaque à majorité musulmane interdisent toujours l'entrée de ce bataillon à l'aide de mines anti-char.

La fête du Canada

Les deux responsables de l'armée croate sont à l'intérieur du camp canadien depuis le 1er juillet. Ils y avaient été invités, avec des responsables musulmans, pour commémorer la fête nationale du Canada.

Par cette action contre le QG de la FORPRONU à Kiseljak, les Croates entendent forcer les Casques bleus à briser le barrage musulman qui empêche les responsables croates de sortir du bataillon canadien.

De son côté, l'armée musulmane, pour laisser passer les Croates, de-

manderait la libération de six prisonniers musulmans détenus par le HVO.

Le général Philippe Morillon, qui devait quitter Kiseljak hier, n'a pas pu quitter le QG en raison du barrage, selon la porte-parole de la FORPRONU à Kiseljak où se déroulaient des négociations avec les Croates pour qu'ils libèrent l'accès à l'hôtel.

(A Sarajevo, un porte-parole de la FORPRONU a indiqué que le général Jean Cot, qui vient de prendre la tête des forces de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, devait gagner hier le quartier-général de la force en Bosnie à Kiseljak par hélicoptère depuis Split).

Le général français, accompagné du général belge Francis Briquemont, qui doit remplacer le général Philippe Morillon à la tête des troupes de l'ONU en Bosnie, devait normalement arriver par la route depuis l'aéroport de Sarajevo. Mais les plans ont été changés, s'est contenté d'expliquer ce porte-parole, le major Jose Gallegos.

FRANCE

Rocard croit au retour de la gauche

Chassieu (Reuter) — Michel Rocard a affirmé hier, au terme de trois jours d'états généraux du PS, que «les socialistes sont de retour» et les a appelés à «reconstruire la gauche, reconstruire la victoire».

«Les Français doivent le savoir: les socialistes sont de retour. Et les Français, en plus, ont besoin de le savoir tant ils ont pu constater, en trois mois, les dangers que la droite fait peser sur la solidarité, sur l'école, et parfois sur la liberté elle-même», a-t-il affirmé en clôturant les travaux

de quelque 2800 délégués. «Reconstruire le Parti, reconstruire la gauche, reconstruire la victoire, oui, mes amis, nous serons toujours de retour», a-t-il lancé, trois mois après la défaite écrasante des législatives et à moins de deux ans de l'élection présidentielle.

«...Dès le mois d'octobre, devront s'organiser des rencontres ouvertes sur des thèmes variés, auxquelles seront invités, avec nous, toutes les formations, toutes les associations, tous les syndicats intéressés et prêts

à discuter», a-t-il poursuivi.

Au terme de trois jours d'états généraux, Michel Rocard a gagné son pari d'apparaître comme l'unique rassembleur de la famille socialiste et de tourner la page de plus de vingt ans de mitterrandisme.

«Ce furent de belles journées de solidarité et de renaissance», a commenté hier Jean-Paul Huchon, bras droit de Michel Rocard, avant de quitter la banlieue lyonnaise où s'étaient réunis les délégués et un millier d'invités.

ÉTATS-UNIS

L'Égypte réclame l'extradition de Rahmane

Le Caire (AFP) — L'Égypte a demandé hier aux États-Unis l'extradition de cheikh Omar Abdel Rahmane, guide spirituel des intégristes musulmans égyptiens, a-t-on annoncé au ministère des Affaires étrangères au Caire.

Le chef de la diplomatie égyptienne Amr Moussa a remis la demande d'extradition dans l'après-midi à l'ambassadeur des États-Unis au Caire Robert Pelletreau, lors d'une réunion au siège du ministère, a-t-on précisé.

La Haute Cour de sûreté de l'État de Fayoum (100 km au sud-ouest du Caire) avait ordonné samedi l'arrestation de cheikh Abdel Rahmane, mis en détention aux États-Unis depuis vendredi dernier.

Ce cheikh aveugle de 55 ans, qui vit aux États-Unis depuis 1990, est impliqué avec 47 autres personnes dans un procès réouvert le 6 avril dernier à Fayoum. Ils sont accusés d'avoir participé à une manifestation violente dans cette région en 1989 au cours de laquelle un policier avait été blessé.

Cheikh Abdel Rahmane avait été acquitté ainsi que tous ses co-accusés en 1990, mais le verdict n'ayant jamais été ratifié, le gouverneur militaire, en l'occurrence le premier ministre Atef Sedki, a décidé récemment la réouverture du procès, usant des prérogatives qui lui sont accordées en vertu de la loi d'urgence en vigueur en Égypte depuis 1981.

Une convention d'extradition entre l'Égypte et les États-Unis qui date de 1874 est toujours en vigueur, selon l'ambassade américaine au Caire.

Cheikh Abdel Rahmane s'était livré vendredi aux autorités américaines après que le gouvernement américain eût décidé sa mise en détention pour violations des lois sur l'immigration et parce qu'il représentait un danger pour la communauté. Il a été incarcéré à Otisville, au nord de New York.

ISRAËL

Des ministres veulent qu'on parle à Arafat

Jérusalem (AFP) — Quatre ministres israéliens ont appelé hier le gouvernement à négocier directement avec l'OLP pour sortir de l'impasse les négociations de paix sur le Proche-Orient, a-t-on indiqué à la Présidence du conseil.

Cette proposition a été présentée en conseil des ministres par Mme Shulamit Aloni, MM. Yossi Sarid et Yaïr Tzaban, respectivement ministres de la Communication, de l'Environnement et de l'Intégration et membres du parti de gauche Meretz, ainsi que par le ministre du Tourisme Uzi Baram (travailleuse), a-t-on ajouté de même source.

«Tous les gouvernements israéliens ont fait erreur en boycottant l'OLP», a souligné M. Baram. Les ministres de Meretz (12 députés), la deuxième formation de la coalition, ont également estimé qu'un dialogue direct avec la centrale palestinienne et son chef Yasser Arafat constituait le seul moyen de faire avancer le processus de paix.

Le chef du gouvernement, Yitzhak Rabin, et les autres ministres travaillistes, dont celui des Affaires étrangères Shimon Peres, ont rejeté cette proposition, a-t-on précisé de même source.

M. Rabin a estimé que la priorité restait à la négociation avec la délégation palestinienne actuelle, constituée de personnalités des territoires occupés, sur un projet d'autonomie pour la Cisjordanie et la bande de Gaza.

M. Rabin a rappelé que cette autonomie ne s'appliquerait pas à Jérusalem-est, conquise et annexée en 1967, que les implantations dans les territoires occupés resteraient sous le contrôle des autorités israéliennes, ainsi que toutes les affaires de sécurité.

Il a également réitéré son refus de définir les limites géographiques de l'autonomie et souligné qu'elle ne s'appliquerait pas sur tous les territoires conquis en 1967, sans donner d'autres précisions, a-t-on ajouté de mêmes sources.

Le ministre de la Police Moshé Shahal (travailleuse) a également rejeté un dialogue avec l'OLP qui, selon lui, mettrait en cause le cadre des négociations défini à la conférence de Madrid en octobre 1991. «Si les États-Unis jouent un rôle d'intermédiaires, je suis persuadé que nous parviendrons à des résultats avec les Palestiniens», a-t-il ajouté.

Le coordinateur spécial américain pour les négociations de paix, Dennis Ross, doit entamer dans la semaine une tournée au Moyen-Orient à la tête d'une délégation du Département d'État pour tenter de parvenir à un accord israélo-palestinien sur un document de principes.

Depuis le début du processus de paix, Israël refuse la participation directe de la centrale palestinienne, mais ferme les yeux sur les contacts permanents entre les membres de la délégation palestinienne et l'OLP.

SOMALIE

Les Italiens tiennent bon

Mogadiscio (Reuter) — Une colonne de blindés italiens a essuyé hier le feu de Somaliens à 15 km au nord de Mogadiscio, annonce l'agence italienne Ansa. Les casques bleus italiens ont répliqué et ont contraint leurs agresseurs à la fuite.

Ce nouvel affrontement intervient moins de deux jours après une embuscade qui a coûté la vie à trois soldats italiens et le jour où le général Bruno Loi, commandant des troupes italiennes déployées en Somalie, a tenu à réaffirmer le soutien de la population italienne à l'engagement de ses soldats en Somalie.

«L'opinion publique italienne soutient nos efforts en Somalie», a affirmé le général Bruno Loi, précisant que «peu de voix se sont élevées contre cette politique».

Après l'embuscade de vendredi et la mort de trois casques bleus italiens, les partis d'opposition avaient demandé le retrait des 2.600 soldats participant à l'opération des Nations unies en Somalie (Onusom II).

LE MONDE

EN BREF

ON TUE LE COUSIN DU PRÉSIDENT

Ciudad de Guatemala (AFP) — Un journaliste, Jorge Carpio Nicolle, cousin du nouveau président de Guatemala, Ramiro de Leon Carpio, a été mortellement blessé au cours d'une embuscade, à 140 km au nord-ouest de Ciudad de Guatemala, selon les informations fournies par un reporter de son propre journal. Deux amis politiques et un chauffeur, qui revenaient d'une tournée politique, ont également été tués, selon la même source. M. Nicolle, secrétaire général de l'Union du centre national est décédé dans un hôpital de Ciudad de Guatemala. Depuis dix ans, M. Nicolle a fait du journal El Grafico une entreprise florissante en même temps qu'il devenait le chef du principal parti d'opposition. Partisan du néo-libéralisme économique, il avait été défait par le démocrate-chrétien Vinicio Cerezo à l'élection présidentielle de 1985 et par le conservateur Jorge Serrano, à celle de 1990. Il faisait toujours figure de candidat pour la consultation de 1996.

MANIFESTATION POUR DRASKOVIC

Belgrade (AFP) — Quarante 10 000 personnes ont manifesté hier dans le centre de Belgrade, en appui aux grévistes de la faim qui réclament la libération du chef de l'opposition serbe Vuk Draskovic et de son épouse. Les grévistes, au nombre d'une cinquantaine parmi lesquels 22 députés du Mouvement Serbe du Renouveau, le parti de M. Draskovic, ont commencé leur mouvement vendredi. Vuk et Danica Draskovic, détenus depuis le 2 juin, sont tous deux dans un état grave à la suite des coups infligés par la police lors de leur arrestation, selon les témoignages disponibles.

FUREUR LOYALISTE

Belfast (AFP) — L'ouest de l'Ulster et Belfast en particulier ont connu ce week-end une flambée de violence loyaliste comme la province n'en avait vécu depuis une dizaine d'années. Dans la nuit de samedi à dimanche pour la deuxième fois en 24 heures, des quartiers protestants de Belfast se sont embrasés: des jeunes ont incendié des voitures, lancé des pierres et des cocktails molotov contre les pompiers et les forces de l'ordre, qui ont également essayé des coups de feu. En quatre occasions, la police a tiré des balles en plastique: quatre manifestants ont été touchés, deux d'entre eux hospitalisés; leur état n'a pas été précisé. Quatre policiers ont été légèrement atteints. Quatorze personnes, autant que la veille, ont été arrêtées.

Moratoire sur les essais nucléaires

La France emboîte le pas aux É.-U.

Paris (AFP) — La France a annoncé hier qu'elle maintient son moratoire sur les essais nucléaires et confirmé qu'elle était favorable à un traité d'interdiction complète des essais «à condition qu'il soit universel et vérifiable». La France va en outre constituer un groupe d'experts militaires et scientifiques pour vérifier que la suspension des essais nucléaires ne porte pas atteinte à la force de dissuasion française, qui doit rester «en toute circonstance suffisante», a annoncé hier le premier ministre Edouard Balladur. Dans un communiqué publié au lendemain de la décision de Washington de proroger le moratoire actuel sur les essais nucléaires américains jusqu'en septembre 1994, la Présidence de la République rappelle que la France a elle-même, le 8 avril 1992, pris la décision d'interrompre

pour un an ses propres essais et appelé les autres puissances nucléaires à faire de même. La France souhaite une «prorogation illimitée en 1995 du Traité de non prolifération auquel elle adhère», ajoute le communiqué qui confirme qu'elle est favorable à un traité d'interdiction complète des essais «à la condition qu'il soit universel et vérifiable». La France «veillera en même temps à ce que sa capacité de dissuasion soit préservée face aux progrès éventuels de la technologie et veillera également au respect par ses partenaires des engagements pris», précise le communiqué de l'Élysée. «Le problème pour la France est très simple», a indiqué de son côté M. Edouard Balladur interrogé hier à la télévision. «Il s'agit de faire en sorte que sa force nucléaire soit

en toute circonstance suffisante, c'est-à-dire qu'elle bénéficie des progrès techniques nécessaires à tout moment». «En même temps, la France est attachée au fait qu'on puisse suspendre un jour définitivement tous les essais nucléaires», a-t-il souligné. Le premier ministre qui s'est dit «en totale harmonie» avec le président François Mitterrand sur le sujet, a annoncé la constitution d'un groupe d'experts militaires et scientifiques de très haut niveau (...) pour bien vérifier que notre force de dissuasion — malgré la suspension, sur la durée de laquelle on ne peut pas se prononcer aujourd'hui — ne subirait pas de dommage». M. Balladur n'a fourni aucune précision sur la composition du groupe d'experts et sur la date de sa première réunion.

HAUT-KARABAKH

Percée arménienne

Bakou (Reuter) — Les troupes arméniennes ont resserré hier leur étau autour du Haut-Karabakh après avoir percé le front d'Agdam, à l'est de l'enclave, un revers sévère pour les forces azerbaïdjanaises et un défi pour le nouveau pouvoir en place, selon l'agence azerbaïdjanaise Assa-Irada, qui cite le ministère de la Défense. Le Haut-Karabakh — territoire dont la population est en majorité arménienne mais qui est placé sous l'administration de Bakou — menace de tomber aux mains des Arméniens qui combattent pour son contrôle depuis 1988, au prix de milliers de morts. Gueïdar Aliev, le président par interim de l'Azerbaïdjan, a exhorté les belligérants à cesser le feu et a fait appel aux bons offices de la Turquie, des États-Unis et de la Russie. Des médiateurs internationaux sont attendus aujourd'hui à Bakou, selon Aliev. Enjeu politique et ethnique, la question du Haut-Karabakh pèse comme une épée de Damoclès sur le régime azerbaïdjanais

depuis le début de la guerre civile. Elle a valu au président Aboulfaz Eltchibei sa destitution, elle pourrait menacer le nouveau régime, déjà miné par une rivalité au sommet. Soutret Gousseïnov, le chef des rebelles azéris qui ont contraint Eltchibei à la fuite après leur offensive sur Bakou, apparaît comme l'homme-clé du pouvoir en Azerbaïdjan. Après l'annonce de l'offensive arménienne, Gousseïnov a en effet ordonné à tous les soldats azéris de se présenter au rapport, sous peine de punitions sévères. Depuis la nomination de Gousseïnov au poste de premier ministre, à la tête des ministères de la Défense, de la Sécurité et de l'Intérieur, Gueïdar Aliev, ancien apparatchik communiste, paraît jouer son va-tout pour prendre de vitesse ce jeune colonel de 35 ans, ancien combattant au Haut-Karabakh. Renouant avec les méthodes de l'ère soviétique, l'armée et la police ont réprimé samedi par la force une manifestation des partisans d'Eltchibei.

Allemagne: l'hémorragie ministérielle continue

Rudolf Seiters démissionne

Bonn (AFP) — Le ministre allemand de l'Intérieur Rudolf Seiters a annoncé sa démission hier à la suite de l'opération de police de Bad Kleinen (ex-RDA) au cours de laquelle un responsable de la Fraction Armée Rouge (RAF), Wolfgang Grams, a trouvé la mort le 27 juin dans des circonstances mal éclaircies. «En ce qui concerne l'intervention de la police à Bad Kleinen et son traitement ultérieur, des erreurs, des insuffisances et un manque de coordination au sein des autorités fédérales sont devenues très nettes», a déclaré M. Seiters devant la presse. «Qui doit assumer cette responsabilité politique si ce n'est un ministre», a-t-il demandé. «Je n'ai personnellement rien à me reprocher, a poursuivi le ministre. Je n'ai ni pris de mauvaises décisions ni dissimulé des informations au public ou au Parlement, mais au contraire pris des dispositions, qui avaient toutes pour but de fournir des informations complètes

sans considération de service ou de personnes», a-t-il dit. Les circonstances dans lesquelles Grams et sa compagne Birgit Hogefeld, également membre du noyau dur de la RAF, avaient été interpellés à Bad Kleinen dimanche dernier, suscitaient de plus en plus d'interrogations depuis quelques jours. Les deux terroristes avaient été surpris alors qu'ils sortaient d'un café de la gare de Bad Kleinen. Dans la fusillade qui avait suivi, Grams ainsi qu'un policier de l'unité anti-terroriste GSG 9 avaient été mortellement blessés. Hogefeld avait en revanche été interpellée immédiatement sans être blessée. Deux témoins avaient accusé un membre du GSG 9 d'avoir littéralement exécuté Grams alors que celui-ci gisait déjà blessé sur le sol, en lui tirant une balle dans la tête à quelques centimètres. M. Seiters est le neuvième ministre à quitter le gouvernement Kohl en 16 mois.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

LES ANNONCES CLASSÉES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00. Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain. Téléphone: 985-3344. Télécopieur: 985-3340. Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal H2Y 3S6.

I · N · D · E · X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES. 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL. 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL. 300 • 399 MARCHANDISES. 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI. 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES. 600 • 699 VEHICULES.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. PLATEAU, Marie-Anne/Bordeaux, 5 1/2, 575\$, 2e, bois franc, boiserie, non chauff., 2 balcons. 521-6355. PLATEAU: 6 1/2, bas triplex, 2 c.c., non chauffé. Libre imm., 580\$. 521-6684.

176 CHALET À LOUER. MONT SUTTON. Vue panoramique, foyer, piscine privée creusée, chauffée. Sem./mois. 671-5763, fin sem.: 1-538-2773. 186 MAISONS DE REPOS, RETRAITE. NOUVELLE RÉSIDENCE PRIVÉE pour personnes âgées, auto. ou semi-autonomes, surveillance 24h. Info: Christine. 362-9255.

695 AUTOMOBILES. SAB 900 1991. Manuelle, 42 000 km, bleu, 15 000\$. 630-6194 (jour), 273-1045 après 17h.

Donnez l'espoir qui fait vivre. LA FONDATION CANADIENNE DU REIN. Contribuez à vaincre la maladie de Crohn et la colite ulcéreuse, ces maladies inflammatoires de l'intestin qui peuvent frapper n'importe qui, n'importe quand... Soyez généreux. Guy Richer, Président d'honneur.

La douleur est réelle. Fondation canadienne pour l'iléite et la colite. Édifice Sun Life, 1155, rue Metcalfe, Bureau 41, Montréal (Québec) H3V 2B6 (514) 874-0095. No d'Enregistrement 0432922-11-13.

ENCADREZ votre ANNONCE CLASSÉE 985-3344.

132 CHALET. LAC DÉSERT. Très beau chalet reconstruit à neuf, bord de l'eau, terrain plat 28 000 pi.ca. Sem.: 514-881-1936, fin sem.: 1-819-274-2818. 134 FERMES, FERMETTES TERRES. LAKEFIELD. Terrains site enchanteur, boisé, côté rive nord. Idéal mini ferme, 1500\$ l'acre. 1-432-9034.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. L.D.R. 4 1/2 bien situé, haut, élec. aspirateur central, cour, rangement. 425\$, 455\$, 1 mois gratuit. 669-1838. LASALLE, secteur pont Mercier, 5 1/2 haut duplex dét., très propre, très éclairé, ent. lav./séch., 550\$. 366-8281.

210 COMMERCES À VENDRE. PETIT RESTAURANT FRANÇAIS VERDUN. 45 000\$ nég. Idéal 1ère affaire ou couple. ROBERT: 765-8869, 441-9824. 251 BUREAUX À LOUER. LOCAL ou bureau à louer, mois gratuits, 500\$, 4313 Charlevoix. 687-3349, 326-2844.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. AUBAINE. Bord de l'eau, St-François (1960), grand terrain, paisible, 125 000\$. 665-4937. AUBAINE. Pour vente rapide, domaine Renaud à Laval, bungalow, payé 160 000\$. Accepterais autres classées ridicules. 967-5854. CHOMÉDEY. Placis Renaud, duplex rénové, sous-sol fini, piscine, garage, prix 190 000\$. 511-6560. DORVAL-NORD. cott. dét. neuf, 3 c.c., 2 s/bains, salon cathédrale, près centre comm., 2180 rue Cambodge. 695-7159. N.D.G. Duplex, totalisé 259 000\$. Copropriété, indivis, bas, 139 500\$, rue tranquille, planchers bois franc, cour privée. 482-6437. OUTREMONT. Vendrais/échangerais propriété (duplex en pierre) pour maison de campagne ou condo. 270-6676.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. 2100 ST-DENIS. Très bien situé, 2 1/2, à partir de 450\$ tout inclus. 287-8997. 4 1/2 FACE PARC Lafontaine, 2 c.c., foyer, terrasse, alarme, 795\$. 522-8697. AHUNTSIC, 1er étage, 5 1/2, propre, bien éclairé, libre, 600\$. 331-3579. ANJOU, grand 5 1/2 chauffé, près écoles, autobus, tennis, centre d'achats. 655-4978. AV. MORGAN, 3 1/2, bois franc, rénové, ent. lav./séch., 375\$. 1er juil. 848-9770 de 9h à 17h. AV. MORGAN, 7 1/2, r-d-c, calme, ensoleillé, rénové, bois franc, ent. lav./séch., jardin, garage, 785\$. 1er juil. 848-9770 de 9h à 17h. C.D.N., COLLÉ À U. DE M. 2 1/2, 4 1/2. Impeccable, repint. Bienvenue aux étudiants! 2183 Ed. Montpelit. MICHEL 344-9505. C.D.N., 1 1/2 à 5 1/2, bien situés, près hôpital Ste-Justine, U de M, beaux et propres, buanderie, intercom. 737-9300. C.D.N., près U de M, imm. rénové, 2 1/2, 350\$, 4 1/2 460\$ et +, juil. août, sept., chauffé, équipé, calme, propre, piscine. 345-9690. CENTRE-VILLE Superbe, spacieux, 4 c.c., charme d'antan, 2 s/bains, kitchenette tourbillon. 1.700\$. 844-4646, 739-1598. CÔTE STE-CATHERINE, près université, hôpital, Duplex, haut, 7 1/2 et bas, 6 1/2, libres 1er juillet. 737-2979.

164 CONDOMINIUMS À LOUER. A MONTRÉAL, secteur Bois-de-Boulogne, 4 1/2, rez-de-ch., syst. sécurité, béton, pi. garage. 650\$. 273-0423, 421-2909. BULL. ST-MICHEL, 4 1/2, 1240 pi.ca, ascenseur, 10 min. centre-ville, 660\$, août. 522-9110. D.D.O., Grand 4 1/2 ensoleillé, foyer, appareils inclus, douche séparée, 2 stal., prés transports. 339-9652. ILE PATTON, 4 1/2, 2 c.c., foyer, tapis, stores verticaux, 2 balcons. 973-9191. ILE-DES-SOEURS Superbes 3 1/2, 4 1/2, climat, syst. d'alarme, garage, piscine, 5 électro, patio, maquette, ensoleillé. Poss. 2 mois gratuits. 850\$ et 1025\$. A voir. 871-7680. ST-SAUVEUR. 2 c.c., foyer, piscine, tennis, glissade d'eau, pente de ski 67, saison ou année. 387-8498, 227-4291.

165 PROPRIÉTÉS À LOUER. A LOUER option d'achat, maison neuve, 3 c.c., 406\$/mois. Prés train banlieue, Deux-Montagnes, Robert. 473-9014. P.A.T., maison 92, luxeux 3 chambres, 2 s/bains, piscine hors-terre, appareils électriques fournis, à 2 min. du parc régional, libre 15 août. 642-1471. VAL MORIN, québécoise pièce sur pièce, 2 c.c., 2 s/bains, 2 foyers, thermo-pompe, complètement rénové, terrain privé. 600\$. France Verzi. 430-3516.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 636-6898. Les Aménagements F.B. Inc. 330 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION. DIRECTEMENT MANUFACTURIER, portes fenêtres aluminium. 939-3411. 529 SERVICES PROFESSIONNELS. Secrétariat Tout-à-faire. Situé dans le Vieux-Montréal vous offre: tous les services informatiques de secrétariat à l'extérieur de vos bureaux; laser; mise à jour de votre comptabilité; préparation de conférences. Tél.: (514) 284-2171 Fax: (514) 285-8589. 542 MASSOTHÉRAPIE. TRES BONS MASSAGES CHINOIS EUROPÉENS RUSSES 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917. 555 GARDERIES. GARDIENNE - 15 ans d'expérience. Parfait français + espagnol. Références: Marlene Bisson. 273-0314 soir. 575 DÉMÉNAGEMENT. GILLES JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374. 695 AUTOMOBILES. A VOIR! Volks Cabriolet 84, très propre, 125,000\$, remise à l'acheteur: factures d'entretien, 3,750\$ ou meilleure offre. 341-2757.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL 111 \$ propriétés, condominiums, maisons de campagne, chalets. Annoncez votre propriété à vendre pendant 24 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 111 \$. 37 \$ la ligne supplémentaire. L'annonce est annulée en tout temps. La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier, jusqu'à concurrence du tarif promotionnel. ANNONCES CLASSÉES 985-3344.

À LOUER 50 \$. appartements, condominiums, maisons de campagne, chalets. Annoncez votre location pendant 8 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 50 \$. 17.60 \$ la ligne supplémentaire. L'annonce est annulée en tout temps. La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier jusqu'à concurrence du tarif promotionnel. ANNONCES CLASSÉES 985-3344.

L'ENTREVUE

LE DEVOIR, LE LUNDI 5 JUILLET 1993

JOAN FRASER

L'art de bien peser ses mots

*Journal de combat, The Gazette?
Mais non, affirme sa nouvelle rédactrice en chef*

Le 1er juillet, Fête du Canada, Joan Fraser est officiellement devenue rédactrice en chef du quotidien montréalais *The Gazette*, la première femme à y avoir ce titre.

Elle n'a pas quitté son bureau, pas non plus rendu la plume qu'elle tient depuis 15 ans à titre d'éditorialiste en chef du même journal. Pas de déclarations fracassantes en bouche, ni de plan secret en poche.

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Mais le changement la ravit: elle y voit complément et défi, et l'occasion d'oeuvrer à la consolidation d'un journal où elle a fait ses débuts, qu'elle a quitté quelques années et où elle est revenue en force en 1978.

«J'ai adoré être éditorialiste. Peu de gens ont ce privilège immense de commenter jour après jour les débats historiques de la société où l'on vit.

«Mais après 15 ans, je suis très contente que l'on m'offre un nouveau défi», s'exclame-t-elle dans un vaste sourire.

De l'extérieur, sa nomination semble couler de source tant son nom est associé à *The Gazette*. Elle dit plutôt qu'elle ne s'y attendait pas, qu'elle ne croyait même pas au départ de l'homme qu'elle remplace, Norman Webster.

«Il m'en avait parlé il y a un bout de temps, me disant précisément que ce serait pour ce printemps. Mais moi, je ne pensais jamais qu'il le ferait le jour venu car il aime tellement le journalisme et c'est un vrai bourreau de travail.»

Visiblement, Mme Fraser voue beaucoup de respect à son prédécesseur et elle n'a de cesse d'insister: elle travaillera dans la continuité et dans l'esprit de Norman Webster qui, dès son entrée en fonction en 1989, avait choisi de miser sur l'ouverture envers les francophones, une meilleure couverture des affaires montréalaises, et fait des efforts pour rejoindre les minorités ethniques.

«Je partage beaucoup la philosophie de Norman. Il s'était fixé comme but d'ouvrir *The Gazette* à la communauté francophone pas seulement pour attirer des lecteurs — ce qui est toujours agréable — mais surtout pour offrir à toute notre clientèle une couverture de Montréal telle qu'elle est, c'est-à-dire une ville majoritairement francophone. Il faut continuer dans cette veine.

«Il faut aussi faire une meilleure couverture de la diversité de Montréal. La ville change et il nous faut changer en même temps qu'elle. Il y a de nouvelles communautés qui arrivent à chaque décennie et il faudra s'en occuper. Je veux qu'on fasse davantage «sur» et «pour» ces gens-là.

«Enfin, fait-elle encore, *The Gazette* est un quotidien d'abord montréalais. C'est un journal «local» dans le vrai sens du mot, et qui est à la base du journalisme: bien couvrir la société où l'on est. Or notre communauté est très riche: des universités, des cégeps, des compagnies, des ouvertures sur le monde entier. Couvrir Montréal, en soi, c'est très intéressant. Ça ne veut pas juste dire des petits ragots ou des chiens écrasés.»

La vocation de *The Gazette* est pourtant toute autre aux yeux de plusieurs Québécois francophones. Elle est surtout une institution anglaise, un porte-voix des Anglo-Québécois au même titre qu'Alliance Québec ou le Parti Égalité. Un joueur important dans les enjeux politiques du Québec.

«Mais tout journal est un joueur, rétorque posément Mme Fraser. N'importe quel journal, n'importe où dans le monde, l'est, ne serait-ce que par la sélection des nouvelles publiées, la façon de les placer, le choix des titres, des mots. Ces choix-là sont inhérents au métier, et c'est ce qui le rend tellement fascinant: le besoin quotidien d'essayer de découvrir autant que possible la vérité et de le communiquer aussi fidèlement que possible.»

D'accord, va pour le joueur, mais *The Gazette* n'est-elle pas davantage? Ne se veut-elle pas aussi journal de combat?

«Je comprends la perception, mais elle est fautive. Nous sommes un journal, point. Mais quand la vie nous impose un combat, on va y aller comme tout journal: en éditorial, pas dans les pages de nouvelles.»

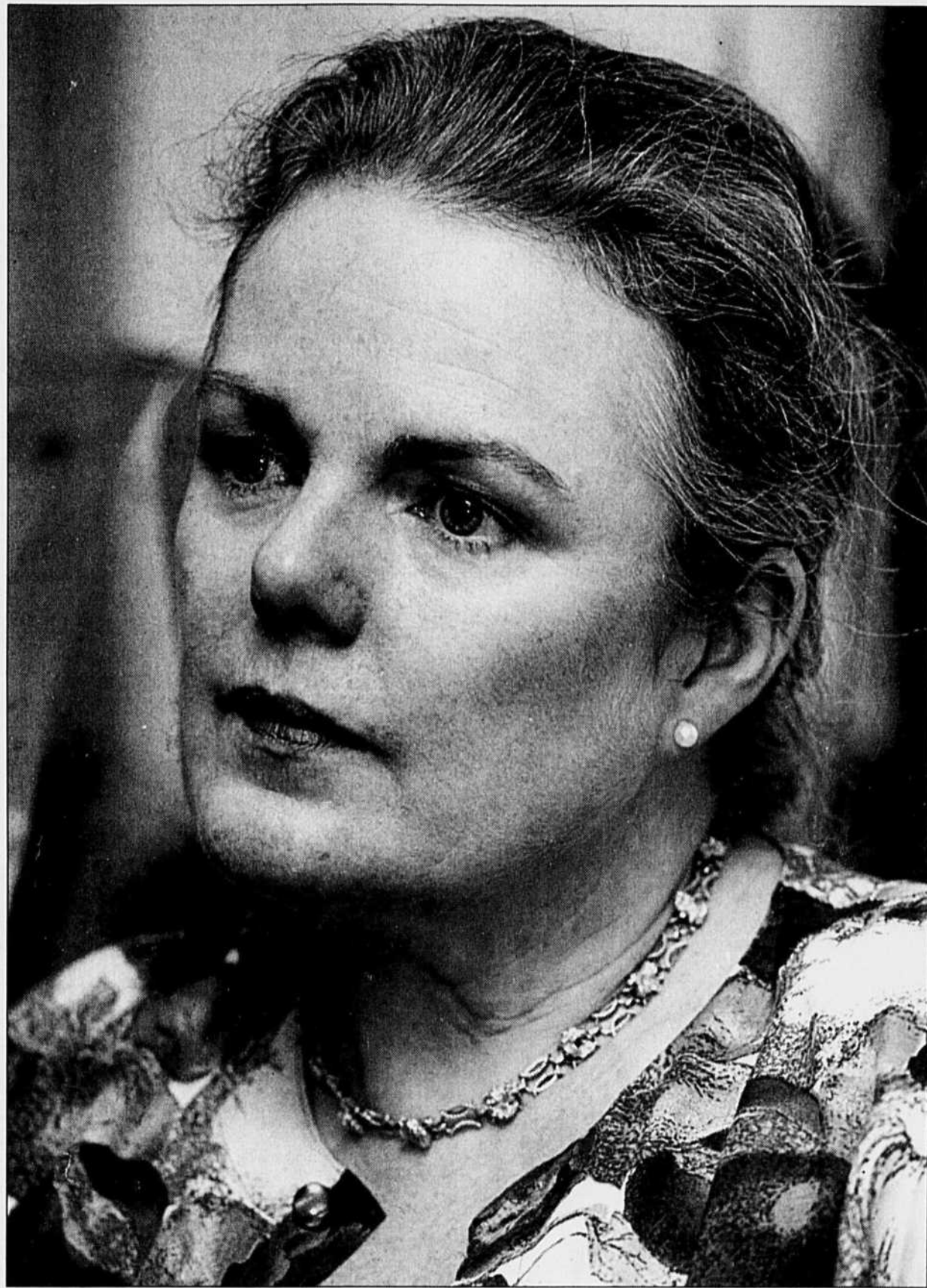
Quand même, insistons-nous, ne trouve-t-on pas dans la *Gazette* des articles qui donnent le plus mauvais jour aux francophones et surtout à ses éléments nationalistes?

«Croyez-vous donc, quand on lit *La Presse* ou LE DEVOIR, qu'on ne trouve pas aussi des propos contre les anglophones?», répond du tac au tac Joan Fraser.

Ironique, elle poursuit du même souffle: «Je remarque d'ailleurs que beaucoup de ceux qui nous critiquent le plus sévèrement en fait ne nous lisent même pas.»

Elle a un petit sourire qui n'appelle pourtant pas à la polémique. Ce n'est pas tellement son genre. Mais le sujet devient délicat, et on sent tout à coup son souci bien net de mettre les choses au clair, de bien choisir ses mots.

Elle a cessé quelques instants de parler, réfléchit. Repart



PHOTOS JACQUES GRENIER

«Je suis fédéraliste», dit-elle Et la raison s'en suit. «Dans ma jeunesse, j'ai vécu en Amérique du Sud. À l'époque, nous étions en Guyane britannique. Et j'ai vu un jour des divisions raciales dans ce pays que je connaissais et que j'aimais. J'ai vu des gens de deux races que je connaissais depuis l'enfance se mettre à s'attaquer physiquement. Je ne veux plus jamais revoir cela. Jamais plus.»

ensuite. «Nous — et je parle des anglophones, pas des journalistes — sommes une minorité. Les francophones devraient comprendre mieux que n'importe qui que lorsque l'on est minoritaire, on est toujours sur le qui-vive. Parce qu'on sait que le vent peut changer, et très vite. Et que d'une direction que l'on ne soupçonnait même pas peut survenir quelque chose qui va soulever une vague d'émotions au sein de la majorité qui aura des effets néfastes sur la minorité.

«N'importe quelle minorité fait attention à tout ce qui se dit dans la majorité, que ce soit modéré ou radical. On le voit aussi en français: la presse francophone cite le Parti Égalité beaucoup plus souvent que ne le fait *The Gazette*. D'ailleurs, dit-elle dans un rire, le Parti Égalité nous le reproche tout le temps.

«C'est nous qui avons payé le prix...»

«Quand on est anglophone, on sait qu'on est une minorité au Québec. On sait que depuis une génération, il y a eu de grandes vagues d'émotion dirigées en grande partie contre nous. C'est nous qui avons payé le prix de toutes les lois linguistiques», insiste-t-elle d'un ton qui veut convaincre.

«Mais attention, nuance-t-elle aussitôt. Ça ne veut pas dire que nous croyons que les francophones vont venir nous tuer dans notre lit ou passer des lois d'apartheid. Pas du tout du tout. Mais nous voulons être bien renseignés au cas où M. X qui dit quelque chose de lamentable aujourd'hui devient demain quelqu'un d'important. On saura alors qui c'est, d'où il vient, ce qu'il a fait.»

Le sujet visiblement la préoccupe. Elle s'est à nouveau tue. La pause s'allonge puis elle lance: «Je suis fédéraliste.» Et la raison s'en suit.

«Dans ma jeunesse, explique-t-elle, j'ai vécu en Amérique du Sud. À l'époque, nous étions en Guyane britannique. Et j'ai vu un jour des divisions raciales dans ce pays que je connaissais et que j'aimais. J'ai vu des gens de deux races que je connaissais depuis l'enfance se mettre à s'attaquer physiquement. Je ne veux plus jamais revoir cela. Jamais plus.»

Du coup, un seul principe doit tenir, fait-elle encore: les différents groupes qui composent un pays doivent apprendre à vivre ensemble et à s'enrichir mutuellement. *The Gazette*, dans un tel contexte, se voit toutefois astreinte à un effort bien particulier, estime Joan Fraser. Celui d'encore mieux peser ses mots pour ne pas pouvoir être enfermé dans aucun cliché. Une comparaison lui vient à l'esprit.

«Je me souviens d'avoir lu dans le livre *All The President's Men* des passages fascinants sur l'effort que les journalistes impliqués mettaient pour formuler chaque phrase, même les plus simples, pour être sûr que c'était tourné exactement comme il le fallait.

«Ils l'ont fait parce qu'ils étaient la cible de beaucoup d'émotions dans une situation déjà très émotive. Parfois,

Le meilleur des deux mondes

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Avant même de le devenir pour de bon, Joan Fraser était déjà Montréalaise. Elle est pourtant née à Halifax d'une famille «d'Écossais canadiens», comme elle dit. À l'âge de deux ans, c'est la Guyane où son père, cadre à l'Alcan, est appelé à travailler pendant plusieurs années.

À l'adolescence, elle retourne en Nouvelle-Écosse faire ses études secondaires, passera une année en Suisse pour apprendre le français. Et ce n'est que toute jeune femme qu'elle s'installera à Montréal pour étudier le français et l'espagnol à l'université McGill. On était alors en 1962.

Ce parcours semble loin d'une vie montréalaise. Pas pour Joan Fraser.

«Vous savez, dit-elle, Montréal était vraiment très important dans ma famille. Ma mère avait fait ses études d'infirmière à l'hôpital Royal Victoria et Montréal était resté au centre de sa vie et de ses pensées.

«L'Alcan, où travaillait mon père, avait également son siège social ici. Et de toutes façons, pour tous les gens des Maritimes, Montréal c'était LA métropole. Alors j'ai toujours été élevée avec l'idée que Montréal était une partie très importante de ma vie.»

Elle l'est toujours. L'attachement que Joan Fraser porte à cette ville est d'ailleurs tout à fait typique de celui qu'on retrouve chez les Anglo-Montréalais instruits. Un attachement farouche, chaleureux, absolu. Le sentiment profond d'appartenir à une communauté et d'être heureux d'y vivre.

«Adolescente, raconte Joan Fraser, j'avais toujours envisagé aller vivre en Europe parce que la vie y semblait tellement plus intéressante. Mais petit à petit, je me suis rendu compte que mon pays à moi, celui où j'étais née, était celui qui avait peut-être le plus de chances de surmonter les haines traditionnelles, les divisions, les méfiances historiques.

«Née Canadienne, je suis dès lors devenue Canadienne, et précisément parce que j'étais ici à Montréal.»

Montréal n'est quand même pas le Canada, faisons-nous remarquer.

«Non, admet-elle. Mais vivre dans une société où il y a plus d'une légitimité, plus qu'une façon de vivre une vie riche, variée, où des cultures peuvent s'enrichir mutuellement, ça on l'a à Montréal. Et on ne l'a jamais perdu en dépit de toutes les difficultés et de toutes les tensions du passé.»

De ces propos, la question qui suit devient incontournable. Pourrait-elle donc vivre dans un Québec indépendant?

Voudrait-on de moi?

Il y a un soupir, un silence. Elle étudie, dit que la possibilité de l'indépendance du Québec effectivement existe, mais que l'espoir qu'elle ne se réalise pas est tout aussi réaliste. Puis à nouveau, un silence, avant qu'elle ne dise: «Il y a en fait une autre question qui se pose: est-ce que le Québec indépendant voudrait de moi?»

Mais elle enchaîne en soulignant que ni elle ni la *Gazette* — même s'il est clair autant pour le journal que pour la chaîne *Southern News* que tant qu'il y aura une communauté anglophone au Québec, la *Gazette* restera — n'ont de réelles préoccupations à cet égard.

«On n'est vraiment pas en train de planifier cela», fait-elle en riant soudainement de bon coeur.

Elle a pour le moment plutôt l'impression de profiter du meilleur des deux mondes. Son mari est francophone, écrivain même. Ils vivent avec leurs deux jeunes adolescentes dans Westmount. Le «lower Westmount», précise-t-elle. Mais elle a de fréquents contacts avec les milieux français de la ville, ce qui la réjouit.

D'ailleurs, elle dit garder un merveilleux souvenir de ses premières armes à la radio de Radio-Canada en 1976. Non seulement parce que le médium lui a plu, «mais aussi parce que j'étais dans le monde français du journalisme, avec ses règles et ses priorités différentes, et que je travaillais avec Florian Sauvageau, ce qui était une joie.»

Elle a gardé de forts liens professionnels avec des journalistes francophones. Et c'est vers Lise Bissonnette qu'elle s'est récemment tournée pour savoir si elle devait se faire appeler, en français, «rédacteur» ou «rédactrice» en chef pour son nouveau poste. Mme Bissonnette a opté pour le féminin, Mme Fraser aussi.

«Les journaux francophones couvrent la politique à l'Assemblée nationale comme on couvre le hockey. Geste par geste, seconde par seconde. Nous, on couvre plutôt le résultat.»



«Je remarque d'ailleurs que beaucoup de ceux qui nous critiquent le plus sévèrement en fait ne nous lisent même pas.»

AGENDA CULTUREL

CINÉMA



ASTRE: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 3 h 30, 7 h 9 h 30 — Denis la Menace 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h — Cliffhanger 9 h 45 — The Firm 1 h, 4 h, 6 h 45, 9 h 45 — Sleepless in Seattle 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

BERRI: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Denis la Menace 1 h 20, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — Dernier des héros 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30 — La magie du destin 3 h 15, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 50 — Danger pleine lune 1 h — Il était une fois la forêt 1 h 30, 3 h, 4 h 30, 6 h 45 — Falaise de la mort 7 h 30, 9 h 40

BROSSARD: (849-3456) — Last Action Hero 4 h 30, 9 h 35 — Denis la Menace 1 h, 2 h 45, 4 h 30 — La magie du destin 2 h, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 30 — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45

CARREFOUR LAVAL: (849-3456) — Denis la Menace 2 h, 4 h 10, 7 h 15, 9 h 20 — La magie du destin 1 h 45, 4 h 30, 7 h 20, 9 h 40 — Last Action Hero 1 h 05, 4 h, 7 h, 9 h 35 — Cliffhanger 3 h 45, 9 h 30 — Danger pleine lune 1 h 30 — Sleepless in Seattle 1 h 30, 4 h 15, 7 h 05, 9 h 20 — Falaise de la mort 7 h 10 — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45

CENTRE EATON: Mtl — Denis la Menace 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30 — Son-in-Law 1 h 40, 2 h 40, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 10 — Super Mario Bros 12 h 15, 2 h 25, 4 h 30, 6 h 35 — Crying Game 6 h 55, 9 h 15 — Made in America 9 h 20 — Snow White 12 h 20, 2 h 20, 4 h 20, 6 h 20 — Story of Qui Ju 12 h 35, 2 h 35, 4 h 40, 7 h 40

CINÉMA ÉGYPTIEN: (849-3456) — Sleepless in Seattle 1 h 45, 4 h 7, 7 h 9 h 20 — Once Upon a Forest 2 h 15 — Cliffhanger 4 h 30, 7 h 15, 9 h 35 — Last Action Hero 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30

CINÉMA LANGELETT: Mtl — Last Action Hero 12 h 30, 2 h 45, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40 — La magie du destin 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35 — Denis la Menace 1 h 20, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h — Falaise de la mort 9 h 45 — Dernier des héros 12 h 45, 3 h, 5 h 7 h 30, 9 h 50 — Jurassic Park 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 30 — Jurassic Park 1 h, 3 h 30, 6 h 45, 9 h 15

CINÉMA NOUVEL ÉLYSÉE: (288-1857) — Tango 9 h 15 — Le cri des larmes 4 h 15, 7 h — Max et Jérémie 7 h 30 — Cap Tourmente 5 h 15 — Les enfants du dimanche 9 h 45

CINÉMA OMEGA: (647-1122) — Denis la Menace 1 h 30, 3 h 5, 7 h 15, 9 h 30 — Falaise de la mort 9 h 30 — Il était une fois la forêt 1 h 20, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h — Des pilotes en l'air 2 h 10, 3 h 5, 7 h 15, 9 h 30 — 100% américain 1 h, 3 h 30, 7 h 10, 9 h 30 — Danger pleine lune 1 h

CINÉMA ONE: (496-6895) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Denis la Menace 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h — Falaise de la mort 9 h 45

CINÉMA PARADIS: (354-3110) — Les aventures de Huck Finn 6 h — Un file et demi 6 h 15 — Un endroit fabuleux 6 h 25 — Coup de foudre 7 h 45 — Somersby 8 h — Le cri des larmes 9 h 10 — La part des ténèbres 9 h 20 — L'as des as II 10 h 05

CINÉMA PARALLÈLE: (849-6001) — Shadows 7 h — Opening Night 9 h

CINÉMA DE PARIS: (875-7284) — Jurassic Park 1 h 30, 4 h 10, 7 h, 9 h 30 — Last Action Hero 1 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 15 — Cliffhanger 1 h 30, 4 h 15, 7 h 30, 9 h 50 — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Sleepless in Seattle 2 h 45, 4 h 15, 7 h 20 — Last Action Hero 4 h, 6 h 45, 9 h 20 — Once Upon a Forest 1 h

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — Jurassic Park 1 h 30, 4 h 10, 7 h, 9 h 30 — Last Action Hero 1 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 15 — Cliffhanger 1 h 30, 4 h 15, 7 h 30, 9 h 50 — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Sleepless in Seattle 2 h 45, 4 h 15, 7 h 20 — Last Action Hero 4 h, 6 h 45, 9 h 20 — Once Upon a Forest 1 h

CINÉPLEX: (849-3456) — Olivier Olivier 3 h 30, 7 h, 9 h 15 — Beau coup de brillon pour rien 3 h 30, 7 h, 9 h 15 — Last Day of chez nous 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05 — Howard's End 3 h 45, 6 h 30, 9 h 10 — 100% américain 4 h, 7 h, 9 h 15 — Last Action Hero 4 h, 6 h 45, 9 h 20 — Denis la Menace 1 h 20, 3 h 5, 7 h, 9 h — Denis la Menace 1 h 20, 3 h 5, 7 h 30, 9 h 30 — Le retour de Howard's End 4 h 30, 8 h

COMPLEXE DES JARDINS: (849-3456) — Mensonges 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45 — Ma saison préférée 1 h 30, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — La crise 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 10 — Tango 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — Jurassic Park 7 h, 9 h 45

CRÉMAZIE: (849-FILM) — Jurassic Park 7 h, 9 h 45

DAUPHIN: (849-3456) — La magie du destin 7 h 10, 9 h 20 — La crise 7 h, 9 h 15

DÉCARIE: (849-3456) — The Firm 7 h 30 — Last Action Hero 7 h, 9 h 20

DORVAL: (631-8586) — Jurassic Park 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 15 — The Firm 1 h 30, 5 h, 8 h 30 — Sleepless in Seattle 1 h, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 45 — Last Action Hero 3 h, 7 h 05, 9 h 35 — Snow White 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 20

DU PARC: (844-9470) — The Firm 8 h — What's Love Got To Do With It 7 h, 9 h 15 — Dennis the Menace 7 h 15, 9 h 10

DU PLATEAU: (521-7870) — Jurassic Park 12 h, 2 h 20, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35 — Le dernier des héros 12 h 10, 2 h 30, 5 h, 7 h 20, 9 h 40

FAMOUS PLAYERS POINTE-CLAIRE: — Guilty as Sin 7 h 9 h 30 — Super Mario Bros 1 h 30, 4 h 10 — Son-in-Law 12 h 30, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20 — Dave 9 h 15 — Snow White 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10 — The Firm 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — Made in America 9 h 30 — Dennis the Menace 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h — Dennis the Menace 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 30 — What's Love Got To Do With It 7 h, 9 h 40 — The Firm 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 45, 12 h 30, 2 h 45, 4 h 45, 7 h 45, 9 h 45

FAUBOURG SAINT-CATHERINE: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Jurassic Park 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 15 — Jurassic Park 1 h 30, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 45 — Much Ado About Nothing 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15, lun. mer. 2 h, 4 h 30, 9 h 30

GOETHE INSTITUT: (499-0905) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Jurassic Park 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 15 — Jurassic Park 1 h 30, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 45 — Much Ado About Nothing 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15, lun. mer. 2 h, 4 h 30, 9 h 30

GREENFIELD: (671-6129) — The Firm 12 h, 3 h, 6 h, 9 h — Silver 7 h, 9 h 15 — Super Mario Bros 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40 — L'avocat du diable 9 h 25 — Blanche Neige 1 h, 3 h, 5 h, 6 h 50

IMAX: (496-4629) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Jurassic Park 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 15 — Jurassic Park 1 h 30, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 45 — Much Ado About Nothing 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15, lun. mer. 2 h, 4 h 30, 9 h 30

LAVAL: (688-7776) — Dennis the Menace 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h — The Firm 12 h 45, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45 — Rookie of the Year mer. jeu. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10 — Super Mario Bros lun. mar. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h — Silver lun. mar. 6 h 50, 9 h 10 — Il était une fois dans la forêt 1 h 15, 3 h 5, 7 h — Silver 9 h 30 — Son-in-Law 12 h 50, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20 — What's Love Got To Do With It 10, 9 h 20, 6 h 40, 9 h 10 — Super Mario Bros 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50 — Made in America 7 h, 9 h 30 — Dave 9 h 20 — Blanche Neige 1 h, 3 h, 5 h, 7 h — Hot Shots Part 2 9 h 40 — Snow White 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10 — Guilty as Sin 12 h 10, 2 h 20, 4 h 30, 6 h 50, 9 h 20 — The Firm 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 9 h 30 — L'avocat du diable 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h

LAVAL 2000: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35 — Le dernier des héros 1 h 50, 4 h 20, 7 h 10, 9 h 40

LOEW'S: (861-7437) — What's Love Got To Do With It 1 h 15, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 10 — Dave 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 35 — Guilty as Sin 12 h 30, 2 h 45, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40 — Silver 1 h 30, 4 h, 6 h 35, 9 h — Como Agua Para Chocolate 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h, 9 h 20

PALACE: — Point of No Return 12 h 45 — Unforgiven 9 h 20 — Strictly Ballroom 2 h 45, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 15 — 4 h 30 — Swing Kids 2 h 50, 9 h 10 — Who's the Man 12 h 50, 4 h 55, 6 h 55 — Scents of a Woman 1 h 05, 8 h 15 — Posses 3 h 45, 6 h — Indecent Proposal 1 h 10, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35 — Benny & Joon 3 h 10, 5 h 10, 9 h 40 — Three of Hearts 1 h 15, 7 h 15 — Dragon 3 h 30, 8 h — La Florida 1 h 20, 5 h 40

PARISIEN: (866-3956) — Indochine 1 h 45, 5 h, 8 h 15 — Toxic Affair 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10 — Proposition indécente 1 h 30, 4 h 10, 6 h 40, 9 h 05 — Parfum de femme 8 h 30 — Blanche Neige 12 h 40, 2 h 40, 4 h 35, 6 h 30 — Super Mario Bros 12 h 35, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35 — L'avocat du diable 12 h 25, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10 — PLACE ALEXIS NIWON: (849-3456) — Last Action Hero 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30 — Sleepless in Seattle 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 15 — Cliffhanger 2 h, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 45

PLACE LONGUEUIL: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Le dernier des héros 1 h 30, 4 h 15, 7 h 05, 9 h 40

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40 — Cliffhanger 4 h 15, 7 h 10, 9 h 30 — Once Upon a Forest 1 h 30 — Denis la Menace 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35 — Snow White 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 40 — Jurassic Park 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 15 — Sleepless in Seattle 1 h 30, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45 — What's Love Got To Do With It 1 h 15, 4 h 10, 7 h, 9 h 30

VERSAILLES: (353-7880) — Pilotes en l'air 2 h — Blanche Neige 1 h, 3 h, 5 h, 7 h — The Firm 12 h 45, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45 — Silver 7 h 15, 9 h 30 — Il était une fois la forêt 12 h 30, 2 h 15, 4 h 30 — Proposition indécente 2 h 05, 4 h 30 — Super Mario Bros 12 h 30, 2 h 35, 4 h 45 — L'avocat du diable 12 h 15, 2 h 15, 4 h 10, 9 h 25 — Dennis the Menace 12 h 50, 2 h 50, 4 h 50, 7 h, 9 h 05

CINÉMA

CINÉMA LIDO: (837-0234) — Le dernier des héros 1 h, 6 h 45, 9 h 15 — Denis la Menace 1 h, 7 h, 9 h 15 — Jurassic Park 1 h, 6 h 45, 9 h 15 — Les fantasmes du cœur 1 h, 7 h, 9 h 15

LE CLAP: (650-CLAP) — Ma saison préférée 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 — La crise 3 h 15, 7 h 15

GALERIES CAPITALE: (628-2455) — Il était une fois la forêt 1 h, 2 h 35, 4 h 10, 5 h 45 — Silver 7 h 20, 9 h 40 — The Firm 1 h, 4 h, 7 h, 10 h — Denis la Menace 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 30 — What's Love Got To Do With It 7 h, 9 h 40 — The Firm 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 45, 12 h 30, 2 h 45, 4 h 45, 7 h 45, 9 h 45

LE CLAP: (650-CLAP) — Ma saison préférée 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 — La crise 3 h 15, 7 h 15

PLACE CHAREST: (529-9745) — Le parc jurassique 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45, mar. dern. spect. 24 h 10 — Super Mario 2 h, 5 h, 7 h 30, 9 h 55 — Danger pleine lune 1 h 40 — Last Action Hero 4 h 45, 7 h 25, 10 h — Il était une fois la forêt 2 h 15, 4 h 20, 6 h 30 — Beau coup de brillon pour rien 2 h 15 — Falaise de la mort 1 h 30, 2 h 15, 4 h 20, 6 h 30 — L'avocat du diable 9 h 30, 3 h 40, 7 h 10, 9 h 15 — Le dernier des héros 2 h, 4 h 45, 7 h 25, 10 h — La magie du destin 1 h, 3 h 35, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 25

MUSIQUE CLASSIQUE

BASILIQUE NOTRE-DAME: rue Notre-Dame ouest, Place d'Armes, Montréal — Festival Mozart Plus, L'Orchestre symphonique de Montréal, dir. Charles Dutoit, oeuvres de Mozart et Tchaïkovski, le 7 juillet à 19h30.

CHRIST CHURCH CATHEDRAL: rue Ste-Catherine, angle Université, Montréal — Récital d'église 93, Erik Reinart, organiste, oeuvres de Daveluy, Frescobaldi, Bach et Franck, le 7 juillet à 12h30.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE: Église St-Paul, route 158 à l'ouest de Joliette — Le Quatuor Muir et Stéphane Lemelin, au piano, oeuvres de Schubert et Schumann, le 5 juillet à 20h.

ORATOIRE ST-JOSEPH: rue Queen Mary, Montréal (733-8211) — Les Concerts Spirituels présentent un récital d'orgue avec l'organiste Rachel Laurin, oeuvres de Bach, Dupré, Guilman et improvisation, le 7 juillet à 20h.

PARC DES ÎLES: Île Ste-Hélène — Concert Ultramar: L'OSM sous la dir. de Charles Dutoit, soliste: Russell De Vuyst, trompette, oeuvres de Fucik, Mascagni, Leoncavallo, Fasch, Mahal, Arban, Chabrier, Coleridge-Taylor, Tchaïkovsky, Strauss, Sousa et Ravel, le 6 juillet à 20h.

RESTO CHAR-B-ROCK: 1476 rue Crescent, Montréal (289-1943) — Paul Buonassini au piano et Graham Chambers à la batterie, deux musiciens de blues, en spectacle à tous les mar. et mer. de 18h à 22h.

ST-LOUIS BLUES: 3580 St-Dominique, Montréal — The Spirit of St-Louis, les mar. et mer. à 21h — Big Band du Cégep Rosemont, les 4 et 5 juillet à 22h.

VIIEUX-PORT DE MONTRÉAL: Univers Troupimagination, Montréal — Comédie musicale pour enfants de 3 à 12 ans, «Tout commence dans mon cœur», du 22 mai au 6 septembre — mar. au jeu. 13h30 et 15h30, ven. sam. 13h30, 15h30 et 19h, dim. 13h30 et 15h30

MÉTRO MCGILL: Mezzanine La Baie, Montréal — O Vertigo Danse en spectacle, extraits de La Chambre Blanche, Train d'Enfer, Chagall, Don Quichotte et Full House, les 5-6 juillet de 12h à 14h.

VARIÉTÉS



L'AIR DU TEMPS: 191 Saint-Paul ouest, Vieux Montréal (842-2003) — Denny Christianson Big Band, le 5 juillet

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Brian Lee, les 5-6 juillet à 22h30

BIDDLES JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, mar. mer. de 21h30 à 1h30, jeu. ven. de 22h à 3h, sam. de 21h30 à 3h — Le Trio de Charlie Trudelle en permanence, mar. mer. de 17h à 21h30, les jeu. ven. de 17h à 22h — Billy George Tru, lun. de 17 h 30 à 19 h 30, sam. de 18h à 21h30, dim. de 19h à 24h30

BOÎTE À CHANSONS LE PIERROT: 114 St-Paul Est, Montréal (861-1270) — Les Deux Pierrots

CENTRE CULTUREL DE BÉLOEIL: 600 Richelieu, Bécancour (464-4772) — L'Ensemble Cantabile de Montréal présente Phi-Pi, musique de Henri Christiné, comédie musicale qui lance les années folles à Paris en 1918, du 18 juin au 21 août, mer. au sam. à 20h30

AU CHAMP DE MARS: Montréal (790-1245) — Le Théâtre Sans Fil présente Le grand jeu de nuit, à compter du 29 juin, tous les jours sauf le dim.

CHÂTEAU CHAMPLAIN: Au Café Conc, Étoiles et Nuits Blanches de Russie, avec la Troupe Russian Folies, les mer. jeu. à 20h, les ven. et sam. à 20h et 23h.

CLUB DI VOIX: 3519 St-Laurent, Montréal (273-4607) — District Six présente «Round Midnight, New Jazz Swing», tous les mercredis soirs à 23 h

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL: LE 5 JUILLET: Théâtre Maisonneuve: Dee Dee Bridgewater et ses musiciens et John Pizzarelli and Orchestra, à 18h — Spectrum: Allan Holdsworth Group à 18h — African Jazz Pioneers, à 21h — Salle du Gesù: Mulgrew Miller Solo, à 20h — Dirty Dozen Brass Band, à 22h30 — Club Soda: Le cabaret du Festival, du 2 au 10 juillet à 20h — Salle Wilfrid-Pelletier: George Shearing/Mel Tormé et son Trio, à 20h30 — Musée d'Art Contemporain: Icarus, à 21h — Cinémaèque Québécoise: Ciné-Jazz à 16h, 18h, 20h, 22h — Complexe Desjardins: Lee Pui Ming, à 12h — La Petite École du Jazz, à 14h, et 15h30

L'ÎLE NOIRE: 342 est Ontario, Montréal (982-0866) — Yannick Rieu et son Trio, jazz, les 9-10-11 juillet à 22h

IMAGES DU FUTUR 93: Vieux-Port de Montréal (849-1612) — 8e édition, la plus grande exposition internationale d'art, nouvelles technologies et communication au monde: hologrammes, réalité virtuelle, expo interactive pour toute la famille, jusqu'au 19 sept.

L'AUTRE BAR: 278 ouest Laurier, Montréal — Jazz Jam Session avec le trio Skip Bey, les dim. à 21 h

LA PLAYA: 4459 St-Laurent, Montréal (843-6595) — Salsa et Merengue avec Chevere Band, les ven. et sam. à 22h

MAISON CHAPMAN: 8225 St-Hubert, Montréal (273-8138) — Diner-concert lyrique avec Louise et Eric, les sam. à 19h, jusqu'au 10 juillet

QUAI DES BRUMES: 4481 rue St-Denis, Montréal (499-0467) — Le «Yannick Rieu Ensemble» sera l'hôte du «Quai des brumes» tous les dimanches et lundis à compter du 11 avril et tous les mardis et mercredis de juillet: Francis Grandmont, guitariste et Claude Lamotte, violoncelle — Rachelle and Her Pleasure Units, rock, les 4 et 5 juillet

RESTO CHAR-B-ROCK: 1476 rue Crescent, Montréal (289-1943) — Paul Buonassini au piano et Graham Chambers à la batterie, deux musiciens de blues, en spectacle à tous les mar. et mer. de 18h à 22h.

ST-LOUIS BLUES: 3580 St-Dominique, Montréal — The Spirit of St-Louis, les mar. et mer. à 21h — Big Band du Cégep Rosemont, les 4 et 5 juillet à 22h.

VIIEUX-PORT DE MONTRÉAL: Univers Troupimagination, Montréal — Comédie musicale pour enfants de 3 à 12 ans, «Tout commence dans mon cœur», du 22 mai au 6 septembre — mar. au jeu. 13h30 et 15h30, ven. sam. 13h30, 15h30 et 19h, dim. 13h30 et 15h30

THÉÂTRE



SALLE MOYSE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL: Montréal — Festival McGill: «The Fantastics» comédie musicale, du 30 juin au 17 juillet, mar. au sam. à 20h, dim. 19h.

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: sortie 112 de l'autoroute 20, St-Marc-sur-Richelieu (584-2271) — «Un homme en soie» de Chantal Cadieux, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 18 juin, mar. au ven. à 21h, sam. 19h, et 22h.

CARREFOUR CULTUREL DE L'ÉRABLE: 1280 Trudelle, Plaisanceville (819-362-9292) — «La muselière» de Yvon Brochu, m. en s. Danie Panneton, du 16 juin au 28 août, mer. au sam. à 20h30

LE CAVEAU-THÉÂTRE: 21 rue Pelletier, Trois-Pistoles (418-851-4759) — «La nuit de la grande citrouille» de Victor-Lévy Beaujeu, m. en s. Jean Salvy, du 2 juillet au 14 août, mar. au sam. à 20h30

CENTRE CULTUREL DE DRUMMONDVILLE: Drummondville (819-477-5412) — Les Productions La Régence présentent «Passages nautiques» de Jacques Diamant m. en s. Jean Salvy, du 18 juin au 21 août, mer. au sam. à 20h30

LE CHANTECLER: sortie 67 de l'autoroute des Laurentides, Ste-Adèle (514-229-3591) — «Poison d'arive» de Simon Fortin et Guylain Tremblay, m. en s. Louis Lalande, du 17 juin au 22 août, mar. au dim. à 20h30

HÔTEL HÔTE: Cap-aux-Meules, îles-de-la-Madeleine (418-986-3695) — «Charlotte et Estelle en vacances» de Viviane Champagne et Sylvie Rousseau, m. en s. Marie-Hélène Poulin, du 3 juillet au 21 août, les mar. ven. et sam. à 20h30

LE DEVOIR

CULTURE

Mick Taylor et John Mayall

Deux lascars qui ne racontent pas tout

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR



En 1968, Mick Taylor et John Mayall se racontèrent des histoires d'ours, de décollages d'avions, de feux indiens et autres blues du Laurel Canyon. Dans la nuit de dimanche, Mick Taylor était là. Il était au Spectrum. John Mayall également était présent. Ils étaient là, ces deux lascars, dans le même amphithéâtre, mais ils ne nous ont pas conté les secrets du Laurel Canyon. Les enoïrés!

Par contre, ils nous ont chanté, chacun dans leur coin, deux ou trois blues anciens et beaucoup de blues nouveaux. Plus précisément, le guitariste Mick Taylor, en première partie de Mayall, a passé le scalpel sur *You Gotta Move* et *All Night Long*, deux témoignages sur le passé séparés entre eux par des compositions récentes. Après quoi, Mayall est arrivé pour consacrer l'essentiel de sa prestation à son dernier album.

Entourés par quatre jeunes favorisant un jeu d'ensemble où seule l'efficacité a droit de cité, Mick Taylor a déployé tout au long de la partie de la nuit dont il était propriétaire le jeu de la sensibilité. Cet homme qui chante très peu et parle peu, a exposé en public son affection pour la note qui démontre que derrière sa retenue toute britannique il est un écorché vif.

Très en verve dès qu'il use du tuyau de poêle, autrement dès qu'il joue de la slide, celui qui n'est plus un ex-Rolling Stones

mais bien un musicien ayant plus d'une chose à exposer, a mitonné pour le bénéfice de Mayall, son premier employeur, un plat que celui-ci n'avait plus qu'à servir. Après la bonne prestation de Taylor, et malgré l'heure tardive, les sens de tout un chacun étaient en alerte.

Après l'intermède d'usage entre les deux spectacles, Mayall est arrivé en compagnie de Joe «4x4» Yuele à la batterie, Rick Cortes à la basse et Coco Montoya, un guitariste costaud qui se singularise par un jeu qui tient de la mécanique suivante: «je prends mon temps. Je prends bien mon temps. Je prends tout le temps qu'il faut pour trouver LA note et la communiquer.»

Alternant entre l'harmonica, le «piano-orgue» et une guitare au corps bizarroïde, Mayall a fait une seule concession au passé en chantant *Congo Square* en guise d'introduction. Une pièce extraite de son avant-dernier album, *A Sense Of Place* sur Island. Après quoi, il a enchaîné les blues et les boogies, les ballades et les pièces funky de son dernier album, *Wake Up Call* sur Silvertone.

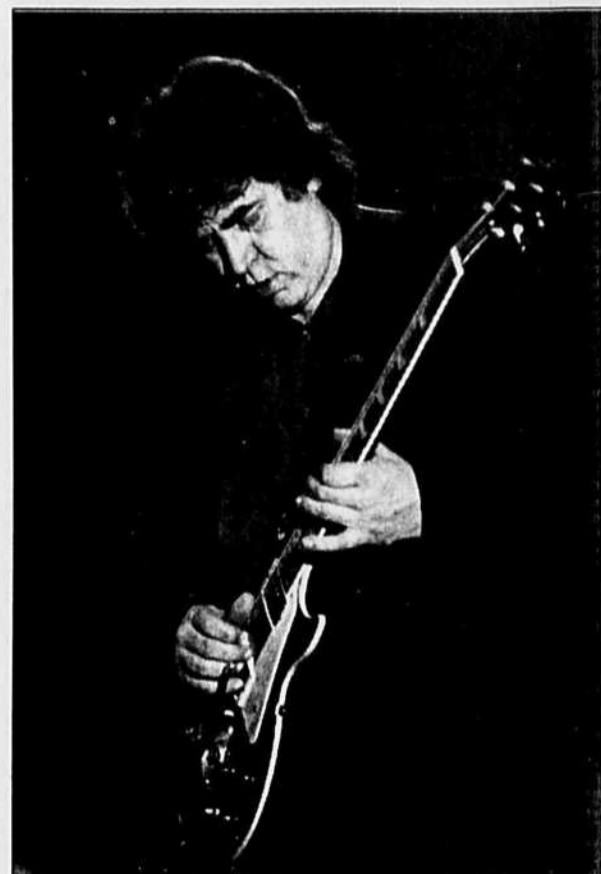
S'ils ont chipotés sur le temps, Mayall et

ses Bluesbreakers ont travaillé une heure, ces arnaqueurs du blues contemporain ne se sont par contre pas montrés avarés en matière d'émotion. Ils ont joué le blues qu'on aime, le blues comme on l'aime. Sans fioritures ni contretemps.

En un mot comme en mille, Mayall, en vieil expert de la malice, a fait le coup du «je joue du concentré pendant une heure histoire de les satisfaire mais histoire également de les frustrer suffisamment pour qu'il aille acheter mon dernier album.» Le Britannique des blues anti-victoriens est un filou. Vive les filous!

Curieux de savoir ce que le soi-disant nouveau mouvement M' Base avait dans le bide, on est allé au spectacle de Steve Coleman dans les meilleures dispositions possibles. On est allé au Gesù. On a écouté. Et on a constaté qu'en fait de nouveauté, Steve Coleman faisait ce que le trompettiste Donald Byrd avait fait en 1969 avec l'album *The Emperor* comme il faisait ce que Eddie Harris avait fait avec le savant pianiste Richard Mulhal Abrams au début des années soixante-dix.

On attendait la modernité promise. On a eu du funk de bon aloi. Et alors? Après écoute de cette «plate» prestation, on s'est dit que question modernité on est pour l'instant mieux servi avec Julius Hemphill et Arthur Blythe, David Murray et Henry Threadgill.



Mick Taylor a déployé le jeu de la sensibilité.

PHOTO JACQUES NADERU

Des tacos plein les doigts

SYLVAIN CORMIER

Les tacos chez Louise, en fin d'après-midi, goûtaient déjà le Festival de jazz. Même consistance, même composition, même réglé. Il y avait la viande hachée au fond de la coquille, la nourriture de base qui est au taco ce que sont les shows en salle au Festival. De quoi rassasier les carnivores et les puristes. Et par dessus, en couches superposées, de la laitue, des tomates, du fromage et de la sauce piquante, une mixture appétissante et colorée comme les spectacles gratuits dans la rue. Quand on croquait dedans, la coquille chaude éclatait et toutes sortes de musiques coulaient sur les doigts: du cajun, du gospel, du blues, des rythmes du monde, du rock, du jazz de Monsieur et Madame tout le monde et du jazz de qui s'y connaît. On en avait partout.

C'était un samedi fade et humide, mais on s'en contentait. On causait Festival. Quelle bonne gueule, hein, Zachary Richard? Cool comme un crabe. Vendredi soir, il était

émouvant comme un Louisianais quand il a parlé des usines pétrochimiques qui empestent son pays avant d'entamer la plus majestueuse et la plus triste de ses chansons, *Sunset On Louisiana*. Moi, cela m'a chaviré le paquebot. Et toi?

Dis donc, les Neville Brothers, il paraît que ça a levé juste après mon départ? Saleté d'heure de tombée. Pendant le dernier tiers du show, on se brassait les tacos dans les allées de Wilfrid-Pelletier. Et moi, pessimiste, j'étais au DEVOIR en train d'écrire que c'était peine perdue. J'avais sous-estimé la force de persuasion des frères de la côte. Ou alors surestimé le potentiel soporifique de la PdA.

Un conseil, Louise? En fin de soirée au Festival, c'est au Club Soda qu'il faut se pointer. Pour autant qu'on soit motorisé. Vendredi soir, l'incroyable Sonny Landreth y livrait à minuit son quatrième spectacle en deux jours, son troisième de la soirée. C'était le meilleur, de loin, parce que Sonny avait un avion à prendre quelques heures plus tard et qu'il était le plaisir aux dépens de son som-

meil. C'était magique, et il le savait. Sa voix s'éteignait, sa guitare s'allumait, la foule exultait. Mais comment faisait-il donc? Même de près, son jeu était incompréhensible, miraculeux, à la fois traditionnel et révolutionnaire. Landreth, lui, était totalement concentré, son grand nez pointant sur le manche comme un radar, appliqué comme un écolier doué qui veut encore mieux faire que d'habitude.

Des tacos rue Christophe-Colomb à Herbie Mann salle Maison neuve, on n'a pas eu le temps de digérer. Le Herbie Mann Reunion Band non plus, visiblement rassemblé à la va-comme-j'te-pousse, approximatif dans l'exécution, erratique dans la plupart des solos. Ce qui n'enlevait rien à la sympathie que l'on éprouvait presque d'office pour Herbie, sa flûte traversière, ses airs de vieux professeur beatnik à barbe blanche, et pour son jazz grand public, farci de soul et de bossa brésilienne, qui sonnait invariablement comme la bande sonore d'un film policier de 1968 avec Frank Sinatra dans le rôle du détective. Si Herbie soufflait bien peu et bien

court, tellement économe qu'il regarderait trois fois sa montre, il compensait en bonne humeur et en simplicité. Son bonheur d'entendre jouer ses complices des beaux jours, surtout le saxo David «Fathead» Newman et l'imposant pianiste Les McCann, était tout simplement contagieux.

Dans la salle d'à côté, quelques minutes plus tard, il y avait du jazz, du vrai, du pur et dur. Le pianiste Keith Jarrett, le contrebassiste Gary Peacock et le batteur Jack DeJohnette n'étaient pas là pour se rappeler le bon vieux temps, mais pour faire honneur à leur art et à la mémoire exigeante de Miles Davis.

Rapidement, je me suis esquivé, préférant me fondre dans la foule des festivaliers qui répondaient amen aux exhortations du Fairfield Four, un chaleureux quartet gospel de Nashville. «Swing Lóóóóó, Sweet Charrióóóóó», entonnait le baryton James Enfield: la scène de l'intersection Jeanne-Mance/Sainte-Catherine était son autel, la rue son église, et nous étions ses 105 000 communiants. Des tacos pleins les doigts.



AUJOURD'HUI

■ Pianiste touche-à-tout de la nouvelle génération n'ayant jamais enregistré en solitaire, Mulgrew Miller animera ce soir la série Pianissimo.
Au Gesù à 20h
 ■ Pour la curiosité, il faudra écouter les African Jazz Pioneers. Si les membres de cet orchestre sont aussi intéressants que ce que la revue *Jazz Magazine* avait affirmé il y a plusieurs mois, alors ce sera du gâteau.
Au Spectrum à 21h
 ■ Pour Jelly Roll Morton, pour La Nouvelle-Orléans et pour l'Histoire du jazz, on ira à la rencontre du Dirty Dozen Brass Band.
Au Gesù à 22h 30
Serge Truffaut

ONZ'ANS FOUS!

FESTIVAL Bell

Juste pour rire

22 juillet au 1^{er} août

AirCanada

LIGNE BELL HA-HA!

790-HAHA

RENSEIGNEMENTS ET ACHAT DE BILLETTS: composez 790-HAHA, suivi du code d'accès direct pour le spectacle qui vous intéresse.

SPECTACLES CODES D'ACCÈS DIRECT

Galas Avant-Premières	GAPR
Gala 1	GAL 1
Gala 2	GAL 2
Gala 3	GAL 3
Gala 4	GAL 4
Gala 5	GAL 5
Charles Trenet	TREN
Marius & Fanny	MARI
Rire sans Frontière	RIRE
Cinéma Laurel & Hardy	CINE
George Burns	GEOR
Jean-Marc Parent	JMPC
Théâtre Air Canada	AIRC
Scènes extérieures	GRAT
Animation	ANIM
un nouveau Musée... pour rire	MUSE
Top secret	TOPS

GALAS

Avant-Premières

Interurbain Bell

Théâtre St-Denis 1

LUNDI 19 JUILLET 19h30

MARDI 20 JUILLET 21h00

MARIE-LISE PILOTE

PATRICK HUARD ET:

- 16 humoristes
- 14 danseurs
- 5 musiciens
- 2 animateurs

Ne sera jamais télédiffusé!!!

Vous pourrez dire:

"J'Y ÉTAIS"

CKOI 96.9 FM

GALA 1

Interurbain Bell

au Théâtre St-Denis 1

ANIMATEUR

DANIEL LEMIRE

JEUDI 22 JUILLET

19h30

Avec:

- Léo Bassi
- Pierre Légaré
- Marie-Lise Pilote
- Dany Boon
- Les Bizarroïdes
- Michelle Deslauriers

ET DES SURPRISES...

GALA 2

Interurbain Bell

au Théâtre St-Denis 1

ANIMATEUR

RENÉ SIMARD

VENDREDI 23 JUILLET

19h30

Avec:

- Jean-Marc Parent
- Elie et Dieudonné
- Lilia
- Éric Thomas
- Rudy Coby
- Carl Cloutier

ET DES SURPRISES...

GALA 3

Interurbain Bell

au Théâtre St-Denis 1

ANIMATEUR

NAGUI

SAMEDI 24 JUILLET

19h30

Avec:

- Michel Courtmanche
- Anne Roumanoff
- Elie Kakou
- Elie et Dieudonné
- Poubelles Boys
- Yogi Daniel
- Olé

ET DES SURPRISES...

GALA 4

Interurbain Bell

au Théâtre St-Denis 1

ANIMATEUR

MARC LABRÈCHE

DIMANCHE 25 JUILLET

19h30

Avec:

- Anthony Kavanagh
- CHANSON PLUS Bifluorée
- Elie Kakou
- Domineau
- Peter Pitofsky
- Limpopo
- Stéphane Jacques
- Benoît Brière
- Rudy Coby

ET DES SURPRISES...

GALA 5

Interurbain Bell

au Théâtre St-Denis 1

ANIMATEUR

DANIEL LEMIRE

LUNDI 26 JUILLET 19h30

Avec:

- Serge Grenier
- Massimo Rocchi
- Martin Petit
- Anne Roumanoff
- The Greatest Show on Legs
- Yogi Daniel
- Tex

ET DES SURPRISES...

La Société Radio-Canada présente

renet

UN ÉVÉNEMENT MAJEUR, UN SPECTACLE UNIQUE, UN SOIR SEULEMENT.

le 20 juillet à 20 heures.

BILLETTS EN VENTE SUR LE RÉSEAU

ADMISSION: 790-1245

Théâtre FORUM

SRC Télévision

BILLETTS EN VENTE:

Théâtre St-Denis 1: 849-4211

Ticket Master: 790-1111

Pour les forfaits et les groupes de 20 personnes et +

Billetterie Juste pour rire: 845-2322

N.B.: la programmation peut être modifiée sans préavis

CKOI 96.9 FM

CFGL 105.7 FM

Logos: PEPSI, DRY, provigo, SRC Télévision, Journal de Montréal, CKOI 96.9 FM, CFGL 105.7 FM, CBC, CIAM, MEX 97.7 FM, CHAM 97.7 FM, The Gazette, Delta Montréal, J'ÉTAIS POUR TOI, Ville de Montréal, SOGIC, Communications Canada, Gouvernement du Québec, Bonjour Québec, Delta Montréal, J'ÉTAIS POUR TOI, MCM C 1, Q.

MORT D'UN POURRI

Drame policier réalisé en 1977, avec Ornella Muti et Alain Delon. Un homme est entraîné dans une sale affaire à la suite de la mort d'un ami député. Bien fait.

Radio-Canada, 23h 45

Paule des Rivières

BAS LES MASQUES

Des adolescents parlent de leur premier amour. Les jeunes et la sexualité en Russie.

TV5, 21h

LA TÉLÉ

CE SOIR

NATIONAL GEOGRAPHIC

Portrait de quatre familles de pionniers vivant en Alaska. En reprise.

PBS-33

É D I T O R I A L

Lois rétroactives
et délinquance

Gilles Lesage

Rarement sur la même longueur d'onde, la CSN et le CPQ ont profité de l'entrée en vigueur de la surtaxe et de l'abolition de la déduction pour revenu d'emploi, jeudi dernier, pour dénoncer à nouveau, en vain, l'aspect le plus odieux de ces hausses fiscales: leur rétroactivité. Le gouvernement québécois reste insensible à ces obligations, mais il faut y faire écho, car elles concernent un aspect fondamental de notre régime de droit, prétendument démocratique. D'autant que les présidents Gérald Larose et Ghislain Dufour sont en excellente compagnie, avec le nouveau Bâtonnier et le Protecteur du citoyen (ombudsman) du Québec, MM. Denis Paradis et Daniel Jacoby.

A la défense de son budget et de ses ponctions rétroactives de plusieurs centaines de millions\$ au premier janvier dernier, le gouvernement invoque des précédents: ceux des péquistes et, plus près de nous, ceux d'Ottawa et de l'Ontario. Comme si les entorses des autres au gros bon sens, lequel doit régir les relations de l'État avec ses contribuables, autorisaient le Québec à porter gravement atteinte à la sécurité financière de dizaines de milliers de familles. À un moment où ne peut plus inapproprié. Alors que seules des circonstances exceptionnelles devraient permettre un recours limité à la rétroactivité législative, celle-ci est en voie de devenir monnaie courante. Avec des effets pervers et dévastateurs comme celui-ci: si le gouvernement peut se permettre de changer les règles du jeu en cours de route, et même après coup, pourquoi les citoyens ne le pourraient-ils pas aussi?

Personne ne peut rester insensible devant la négation, de plus en plus fréquente et large, du principe voulant que les lois, sauf exceptions précises, n'aient pas d'effets rétroactifs. Chacun doit être au courant de l'état du droit et des lois qui le gouvernent, rappelle le bâtonnier Paradis, en dénonçant les mesures rétroactives du budget. On nous annonce en mai 1993 ce que nous aurions dû savoir le 31 décembre 1992 à minuit. Avec le Barreau, il faut dénoncer cette attaque cinglante, cet irrespect abusif du principe fondamental de la non-rétroactivité des lois. Dans le dictionnaire, le mot qui précède immédiatement «impôt» est «imposture», écrit M. Paradis. «Sans préter d'intentions malveillantes à quiconque, ajoute-t-il, je fais appel au «gros bon sens» du législateur pour redonner à un principe de base de notre société tout son véritable sens.» À sa réunion annuelle, le Barreau a vilipendé la rétroactivité, une mesure «susceptible de déconsidérer l'administration de la justice et de causer préjudice à tous les contribuables qui croient à la stabilité du droit et au respect de l'autorité judiciaire».

On comprend que le gouvernement, à court d'argent et aux abois, écarte d'emblée les critiques de l'opposition parlementaire. Encore que le porte-parole péquiste a raison de soutenir que les hausses d'impôt rétroactives pénalisent les familles qui, d'aucune façon, ne pouvaient prévoir dans leur propre budget ces impôts additionnels. Mais il faut que le gouvernement soit bien mal pris pour ne pas se rendre aux arguments du Conseil du patronat qui, à l'évidence, a des affinités plus libérales que sociales-démocrates. Les travailleurs québécois n'ont tout simplement pas prévu le coup, note le président du CPQ, et cette ponction fiscale importante pourrait, dans le contexte économique actuel, en placer certains en situation délicate. L'argent dépensé par les familles québécoises en épicerie, en logement, etc., depuis le 1er janvier, n'est plus récupérable. Cette surtaxe constitue une dépense imprévue dans le budget familial. Il ne s'agit pas là d'une question légale, mais d'une simple question morale, ajoute M. Dufour, avec pertinence.

Le CPQ a même scruté la légalité des mesures rétroactives du budget Levesque, qui risquent d'accroître le truc, le travail au noir, la contrebande sous diverses formes. Les entreprises vont payer le gros prix pour

ces mesures décourageantes, prévoit le président du CPQ. On verra de plus en plus de travailleurs, et même des entreprises, trouver des façons de se soustraire au contrôle de taxation de l'État. Le travail au noir, déjà une plaie, est en train de s'appliquer au secteur des services. Avec raison, M. Dufour opine que le gouvernement ne règlera rien avec cette double et odieuse surtaxe rétroactive.

Ne lâchant pas prise, le CPQ a proposé au gouvernement, en juin, trois façons d'éviter ces mesures rétroactives, abusives et inacceptables, à savoir: que les nouveaux prélèvements fiscaux ne s'appliquent qu'à compter de juillet, sans effets rétroactifs; ou que le gouvernement reporte l'application des nouvelles tables d'impôt au premier octobre prochain, percevant en trois mois l'équivalent de six mois; ou encore que le gouvernement applique ses tables dès juillet, mais seulement pour trois mois, y mettant fin le premier octobre. Le ministre des Finances a repoussé ces suggestions sensées. Il nie même que son budget ait un caractère rétroactif, et il prétend que le gouvernement a fait toutes les coupures possibles dans l'appareil gouvernemental. Sur l'un et l'autre point, il est bien le seul à avoir le pas.

D'une part, la rétroactivité est pointée du doigt et décriée unanimement. De l'autre, les largesses gouvernementales — le cas le plus récent étant la prime de séparation de quelque 200 000 \$ au sous-ministre de la Justice, devenu juge à la Cour d'appel du Québec — continuent de faire rage, alors même que la plupart des contribuables doivent se serrer la ceinture.

Jour noir que celui du premier juillet, ainsi que l'a rappelé le confrère Sansfaçon dans cette page, mercredi dernier. La CSN a aussi enjoint le gouvernement de rectifier son tir budgétaire avant que les contribuables n'atteignent, au plan de la fiscalité, un point de non-retour. Le gouvernement devrait faire comme les sénateurs à Ottawa, souhaite le président Larose: avoir le courage de revenir sur une décision qui soulève la grogne générale. «Il faut cesser de gérer la décroissance. Et il n'est pas trop tard pour réagir, soutient le chef syndical. Nous sommes dans un processus accéléré de délinquance fiscale: les effets du budget Levesque sont dangereux pour l'organisation sociale.»

Incapable de freiner le travail au noir et la contrebande de cigarettes, le gouvernement taxe davantage les petits et moyens salariés. De plus en plus lourdement et de la manière la plus perverse qui soit: rétroactivement. Avec le risque d'encourager la délinquance sous diverses formes. L'économie souterraine, déjà évaluée à quelque 6 milliards\$, prendra encore de l'expansion, à n'en pas douter. Mais le gouvernement, qui en a plein les bras avec toutes sortes de crises latentes, se comporte comme s'il avait abandonné la partie et comme s'il pouvait fouler impunément les principes les plus élémentaires de l'équité.

Le scepticisme et le cynisme ont des effets dévastateurs parmi les citoyens, qui ont de moins en moins l'impression d'en avoir pour leur argent avec le lourd produit de leurs taxes et impôts. Le gouvernement ne fait rien, avec des mesures fiscales rétroactives, pour renverser ce désenchantement généralisé et cette désaffection profonde. Abusant de ses pouvoirs, Québec est gravement déconnecté de l'opinion publique.

**Abusant de
ses pouvoirs, le
gouvernement
doit être rappelé
à l'ordre.**

L E T T R E S

Moi, je n'ai rien à fêter

Plusieurs espaces du DEVOIR du 23 juin étaient consacrés à des vœux de tout acabit au peuple québécois, à l'occasion de ce que nous appelons, à tort, notre «Fête nationale». Ce dernier terme implique en effet l'existence d'une nation. Or, depuis le retour du gouvernement-mollesque à qui nous devons l'actuelle apogée de notre «Régession tranquille», jamais le Québec ne s'est autant éloigné de ses vœux souverainistes d'identité-dignité-fierté, bref de ce qui fait d'un territoire un pays, d'un peuple, une nation.

Claude Ryan vient de nous passer en douce un mégasapin numéroté 86, et la collectivité québécoise, abêtie par ses innombrables festivités, encaisse cette loi rétrograde avec un sourire imbecile. Bientôt se feront sentir à nouveau les effets insidieux de la pollution visuelle subliminale par l'affichage bilingue; bientôt, nos immigrants se feront un plaisir de retrouver le langage de success pour nous servir des *Sorry, I don't speak French* en plein Montréal. Il y a, bien sûr, les petites manifs en douceur; il y a même des écrivains qui se tournent vers le PEN, comme si cet organisme, international, donc qui se préoccupe de nations, pouvait secourir

les résidents d'un fief non identifié encore appelé «province», comme son nom l'indique.

Le gouvernement actuel est en train de détricoter l'écharpe nationale que le PQ de René Lévesque avait patiemment tissée, maille par maille, et tout ce qu'on trouve de mieux à faire, nous les Québécois, c'est de nous écraser dans l'herbe avec une «tite bière frette», de rêvasser en écoutant nos chansonniers grassement payés pour nous en pousser une nostalgico-nationaliste entre deux «tounes» à l'américaine.

Gabrielle Gourdeau
Montréal, 23 juin 1993

Derniers Jeux du
deuxième millénaire

Une petite correction sur un article paru le 22 juin qualifiant les Jeux Olympiques de l'an 2000 de «Premiers Jeux d'été du troisième millénaire».

Le premier millénaire a commencé le 1er janvier de l'an 1, il s'est terminé le 31 décembre de l'an 1000. Le deuxième millénaire a commencé le 1er janvier de l'an 1001. Le troisième millénaire commencera donc le 1er janvier de l'an 2001... et ainsi de suite.

Les Jeux de l'an 2000 seront les

derniers Jeux du deuxième millénaire et non pas les premiers du troisième.

Le 1er janvier 2000 aurait pu être le premier jour du troisième millénaire s'il y avait eu une année zéro, mais ça n'a pas été le cas.

Serge Leloup
Québec, 25 juin 1993

Les bras
grands ouverts

«Les Québécois, ils ont les bras grands ouverts, mais ils oublient de les refermer.»

Cela vous rappelle quelqu'un? Yves Navarre a publié, chez Flammarion, un merveilleux roman intitulé *Poudre d'Or*. Ce roman est un poème.

Quel n'est pas mon étonnement de ne pas en avoir entendu parler dans LE DEVOIR. Pas une publicité, pas une critique. Pourtant, sa signature dans vos pages avait attiré bon nombre de lecteurs et de lectrices en 1991.

Ce n'est pas un reproche, juste une constatation. Peut-être une preuve de plus qu'Yves a eu raison de partir.

Nicole Gencieux
Terrebonne, 20 juin 1993



LE MONDE

LIBRE OPINION

Le pouvoir sans visage

PATRICE MARTIN
Diplômé en science politique

Ily a quelques semaines, la sortie du député Steven Langdon à l'endroit de Bob Rae et de son étrange conception de la social-démocratie a conduit presque tous les «experts» en analyses politiques à la même conclusion: le pouvoir fait oublier les beaux idéaux de jeunesse. Inévitablement de la *Realpolitik* répétée inlassablement, le pouvoir corrompt tous ceux qui le détiennent. Ce serait là la seule et incontournable leçon à tirer de la récente chamaille fratricide du NPD.

Quelques semaines plus tard, nouvelle preuve de cette fatalité de la politique: après trois budgets néo-démocrates, ils sont nombreux à se poser des questions troublantes: le pouvoir et la mise en oeuvre de politiques sociales-démocrates sont-ils incompatibles? Ou encore: la social-démocratie serait-elle une créature d'opposition qui, une fois au pouvoir, adopte la logique d'un système qu'elle ne peut que critiquer théoriquement?

Les partis traditionnels se réjouissent certes de cette métamorphose qu'occasionne un séjour du côté du gouvernement. Ils sont les premiers à répéter que l'exercice du pouvoir rend réaliste et que, ceci étant, nous devrions élire des partis qui sont «déjà» réalistes: libéraux ou conservateurs. D'après ces maîtres du réalisme, le NPD ne saurait être aussi efficace que ses adversaires car sa vision des problèmes sociaux et économiques est obnubilée par une allégeance aveugle et non réaliste à la justice sociale. Les autres partis, quant à eux, seraient en mesure de percevoir la réalité telle qu'elle est: objectivement.

Vérité ou lieux communs que l'on répète jour après jour?

Si on parle des effets débilissants du pouvoir, on reste néanmoins muet quant à l'origine de ce pouvoir. Le pouvoir (entité amorphe et intemporelle) agirait inévitablement sur les décideurs. Soit. Mais importe-t-il de savoir que ce pouvoir ne se limite pas à un jeu de pouvoir qui se déroulerait présentement à Queen's Park? Importe-t-il de distinguer entre différentes formes de pouvoir: politique, économique, médiatique, etc.? Importe-t-il de savoir d'où vient le pouvoir? Qui en détiennent les leviers? Comment cette idée théorique du pouvoir en vient à faire agir des hommes et des femmes de façon concrète? Ou suffit-il de répéter que le pouvoir existe, qu'il exerce des pressions et qu'il condamne tous les gouvernements à agir de la même façon?

Le pouvoir, il me semble, ne se limite pas à Queen's Park. Pas plus qu'il ne se limite à la Chambre des communes ou à la Maison-Blanche. A une époque où l'on aime penser que nous avons échappé une fois pour de bon non seulement aux idéologies, mais à l'idéologie tout court, il peut sembler anachronique de dire qu'il existe encore et toujours une idéologie dominante. Mais est-ce vraiment simpliste de dire que le FMI, le GATT, les multinationales, les bailleurs de fonds des partis conservateur et libéral, le Conseil canadien des chefs d'entreprise, les firmes d'évaluation de crédit, les banques et les compagnies d'assurance sont du «même côté»? Qu'ils partagent une façon de voir le monde et qu'ils ont plus de facilité à influencer le système politico-économique que les travailleurs sociaux, les groupes de lutte à la pau-

vreté ou les chômeurs? Est-ce vraiment être nostalgique que de prétendre que le «citoyen moyen» a plus de difficulté à faire adopter des politiques qui lui rendraient la vie plus facile qu'en ont ces riches-simes organisations à modeler le système à leur image?

Le pouvoir, quoi qu'on en dise, n'est ni une force métaphysique ni une entité qui existe indépendamment des êtres humains. Il est la somme totale de rapports de force réels entre des groupes eux aussi on ne peut plus réels. Lorsqu'une organisation «indépendante» déclare qu'elle baissera la cote de crédit d'un gouvernement s'il ne fait pas à son goût; lorsque le gouverneur de la Banque du Canada s'obstine à limiter le rôle de «sa» banque à un instrument de lutte à l'inflation; lorsqu'une multinationale déclare qu'elle n'investira pas au pays à moins qu'une loi sur les produits pharmaceutiques ne soit passée; lorsque le FMI déclare que les gouvernements doivent se plier à sa vision du monde; lorsque les porte-parole de ces organisations parlent (publiquement ou en coulisses), ils influencent ce que peuvent ou ne peuvent pas faire les gouvernements élus.

S'il peut sembler que le «système» ne fonctionne pas pour la majorité et que notre désir de changement ne se transforme jamais en pouvoir, c'est que les dollars ont plus que jamais droit de vote. Le système se plie donc toujours à la volonté de la majorité mais nous sommes passés d'un système d'un vote par personne à celui d'un vote par dollar. Il ne faut pas se surprendre si les institutions financières et autres grosses entreprises peuvent faire valoir leur droit de façon plus efficace que le reste de la population; ayant plus de dollars, elles ont plus de votes.

À P R O P O S

... d'espèces menacées

Sur les 638 espèces que compte la faune vertebrée du Québec, 76 espèces et populations ont été identifiées comme préoccupantes, parce qu'elles sont particulièrement fragiles ou que leur niveau de population est à la baisse. Certaines d'entre elles seront très probablement désignées dans le cadre de la mise en application de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Le plus grand nombre d'espèces en danger se retrouve chez les mammifères avec 26, dont 8 sont des mammifères marins (tous les grands cétacés et les phoques d'eau douce). Cependant, la situation la plus inquiétante concerne les amphibiens (grenouilles et salamandres) dont 6 des 21 espèces présentes au Québec sont menacées ou vulnérables, de même que les reptiles avec neuf espèces en danger (couleuvres et tortues) sur les 16 de la faune qué-

béquoise. Chez les oiseaux, on compte 22 espèces menacées ou vulnérables sur un total de 326, tandis que 13 espèces de poissons sont jugées préoccupantes sur 185.

Globalement, on peut dire que plus du tiers des espèces de vertébrés présentes au Québec sont peu abondantes, rares ou inhabituelles. En général, il s'agit d'espèces qui sont à la limite de leur aire de distribution ou qui, en situation normale, ont une faible densité de population. Leur situation n'est pas pour autant préoccupante, dans la mesure où leurs exigences écologiques peuvent être satisfaites et leur niveau de population, maintenu stable.

L'État de l'Environnement au Québec.
Gouvernement du Québec, 1992.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN ROBERT SANSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Prisonniers d'un système

La gestion des mesures correctionnelles au gouvernement du Québec appelle des changements substantiels et rapides

GUY LEMIRE
ANDRÉ NORMANDEAU

Professeurs
École de criminologie
Université de Montréal

Une personne condamnée à trois mois sera libérée après 15 jours à moins que des faits justifient une incarcération prolongée. À quels objectifs de sentence et d'emprisonnement cela peut-il correspondre?

Les alternatives à la prison

Suite aux critiques dont la prison a été l'objet, les deux dernières décennies ont été celles des mesures alternatives. C'est ainsi que se sont développés des programmes tels la probation, les travaux communautaires et compensatoires, l'alcofrein et, dans une certaine mesure, les maisons de transition. Il n'y a jamais eu autant de mesures alternatives à la peine d'emprisonnement. Or, il n'y a jamais eu autant de personnes incarcérées. Il ne faut pas craindre de le souligner: l'échec majeur des vingt dernières années dans le secteur correctionnel n'est pas celui de la prison mais celui des mesures destinées à se substituer à la prison.

Pour deux raisons. La première, c'est l'explication de l'élargissement du filet pénal: les mesures communautaires ne touchent pas nécessairement des clientèles susceptibles d'être incarcérées mais des personnes qui, de toute façon, s'en seraient tirées avec des amendes et des sentences suspendues. La deuxième raison, c'est que dans la majorité des cas, les mesures alternatives s'inspirent d'une approche plutôt permissive et peu directive de la délinquance. Or, des experts américains l'ont bien démontré: pour bien jouer leur rôle, les mesures communautaires doivent être plus contraignantes et serrées. On parle de plus en plus de sentences intermédiaires: *between prison and probation*. Au Québec, c'est le Service de probation qui gère une partie importante des mesures alternatives correctionnelles. Or, son modèle officiel d'intervention est essentiellement non directif. Une telle perspective est-elle encore de nature à contribuer au développement des mesures alternatives à la prison?

Dans le domaine pénal, l'intervention communautaire a été développée en réaction aux institutions étatiques privatives de liberté. Elle a une fonction intégrative plus grande, des effets pervers moins importants et elle coûte moins cher que la prison. La prison,

longtemps une forteresse isolée, auto-suffisante et ne rendant pas de comptes à qui que ce soit, subit d'importantes transformations. L'univers totalitaire est battu en brèche, la société et ses divers groupes d'intérêt influencent la gestion carcérale, les droits des détenus ont formellement droit de cité, les relations gardiens-détenus sont beaucoup plus nuancées, l'univers des détenus morcelé et conflictuel.

L'anarchie, plus que le totalitarisme, caractérise le fonctionnement de plusieurs établissements carcéraux.

À l'extérieur, les maisons de transition se sont développées pour favoriser la réinsertion sociale des ex-détenus. Elles furent souvent soupçonnées de laxisme. Cette accusation ne tient plus. Plusieurs maisons de transition ont abandonné la méthode «molle» et gèrent de façon rigoureuse et serrée.

L'osmose prison-société produit une situation fort paradoxale: la société importe son désordre en prison et la prison exporte son ordre en société. La maison de transition constitue une prison ouverte, non plus à part, mais intégrée à la société.

Cette nouvelle réalité nous oblige à redéfinir les rôles respectifs de la communauté et de la prison. Puisque les établissements de détention provinciaux sont débordés et se trouvent de moins en moins maîtres de la situation et puisqu'ils reçoivent en grande majorité des personnes condamnées à de très courtes peines d'emprisonnement pour des délits non violents, ne serait-il pas indiqué de définir un nouveau rôle à la maison de transition?

À notre avis, elle pourrait se substituer totalement à la prison pour les sentences de moins de trois mois. Cela nécessitera de la part de la direction des services correctionnels un important changement de cap dans sa relation avec les organismes communautaires qu'elle a eu tendance jusqu'à maintenant à traiter de façon plutôt hiérarchique dans le cadre de budgets restreints.

Et il y aurait beaucoup à dire de l'évaluation criminologique, pierre d'assise d'une gestion cohérente de la sentence. Il y a notamment lieu de se demander si le cadre étatique est le plus approprié pour poser de tels actes.

L'osmose
prison-société
produit une
situation
paradoxale: la
société importe son
désordre en prison
et la prison exporte
son ordre en
société.



L'anarchie, plus que le totalitarisme, caractérise le fonctionnement de plusieurs établissements carcéraux.

L'impact d'un pacte international

Une constatation du Comité des droits de l'homme de l'ONU sur la loi 178 n'est pas dénuée de toute valeur juridique lorsqu'elle conclut à la violation d'un traité

DANIEL TURP
Professeur
Université de Montréal

WILLIAM A. SCHABAS
Professeur
Université du Québec à Montréal

L'analyse faite par nos collègues Henri Brun et Jean Maurice Arbour sur le contenu et la portée de la constatation du Comité des droits de l'homme dans l'affaire relative à la loi 178, publiée dans LE DEVOIR du 4 juin, nous inspire la réplique suivante.

Comme le font remarquer nos collègues Brun et Arbour, la constatation du Comité des droits de l'homme dans l'affaire relative à la loi 178 n'a pas en tant que telle la portée d'un arrêt obligatoire.

Mais, en tout respect pour l'opinion de nos collègues, une constatation du Comité des droits de l'homme n'est pas dénuée pour autant, selon nous, de toute valeur juridique lorsqu'elle conclut à une violation d'un traité, en l'occurrence le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Canada a adhéré, après avoir reçu l'assentiment du Québec.

On ne saurait à notre avis se retrancher derrière la nature déclaratoire ou «recommandatoire» d'une constatation du Comité des droits de l'homme pour priver celle-ci de toute portée juridique.

En effet, elle constate la violation d'un article d'un traité qui a, quant à lui, une valeur contraignante et qu'un État partie doit exécuter de bonne foi, en vertu d'une règle fondamentale du droit international des traités.

Par son adhésion au Protocole facultatif, lequel reconnaît la compétence du Comité des droits de l'homme pour examiner des communications individuelles, un État partie au Pacte sur les droits civils accepte selon nous de donner suite aux constatations du Comité des droits de l'homme et de respec-

ter de la sorte les obligations internationales telles qu'elles ont été interprétées et appliquées par le Comité.

Cela est d'autant plus vrai dans le cas où un gouvernement collabore de façon active à la procédure d'examen d'une communication, notamment par la présentation d'observations écrites, comme l'a fait le gouvernement du Québec dans l'affaire relative à la loi 178. On ne saurait non plus invoquer l'absence de mécanisme d'exécution ou de sanctions pour justifier le non respect d'une constatation du Comité.

L'impossibilité pour ce dernier de faire exécuter une constatation est susceptible de diminuer l'efficacité de ses constatations dans le cas où un État n'est pas disposé à leur donner effet, mais ne saurait occulter le fait qu'une violation d'une obligation internationale a été constatée et que des mesures appropriées devraient être prises par l'État partie pour qu'il cesse d'être en violation de cette obligation. Une attitude de respect à l'égard des constatations des droits de l'homme s'est d'ailleurs imposée dans la pratique d'États de droit qui, comme le Canada, les Pays-Bas et la Finlande, n'ont pas hésité à donner effet aux constatations du Comité.

Nous réalisons avec plaisir que la très grande majorité des intervenants dans le débat linguistique actuel ont exprimé une volonté de voir le Québec donner lui aussi suite aux constatations du Comité et d'exiger dès lors que le Québec se comporte comme un État de droit respectueux des obligations internationales auxquelles il s'est déclaré lié.

Le Québec se devrait aussi de respecter le délai de six mois dans lequel le Comité souhaiterait être informé des mesures pertinentes prises par le Québec pour donner suite aux constatations du Comité.

À cet égard, nous sommes d'accord avec nos collègues que le délai de six mois (qui prend fin le 27 septembre 1993) n'est pas un délai de rigueur, mais il importe que le gouvernement du Québec donne tout de même

suite au souhait exprimé par le Comité.

Il serait pour le moins inopportun selon nous que le Québec invoque le précédent de l'affaire Lovelace où le Canada n'avait informé le Comité des mesures prises pour mettre fin à sa violation du Pacte que quatre ans après l'adoption de la constatation du Comité.

Il faut d'ailleurs préciser qu'en 1981, le Comité des droits de l'homme ne fixait aucun délai précis, pour la présentation d'informations par les États parties sur les mesures prises pour donner effet à ses constatations.

Le Québec pourrait fort bien par ailleurs informer le Comité, dans le délai de six mois, qu'il désire disposer d'un délai additionnel pour adopter les mesures qui s'imposent et le Comité n'hésiterait pas, à notre avis, à l'accorder.

Que l'on soit en accord ou en désaccord avec les conclusions du Comité, qui comportent en partie les arrêts des tribunaux québécois et canadiens, le respect de la constatation du Comité s'impose selon nous.

Mais on ne doit pas passer sous silence, comme le font nos collègues Brun et Arbour, le fait que la motivation de la constatation du Comité dans l'affaire relative à la loi 178 est non seulement sommaire, mais au surplus insatisfaisante.

Nous n'hésitons pas à juger sévèrement une constatation qui consacre l'essentiel de son propos à exposer les faits et à résumer les observations des parties (59 paragraphes — 15 pages) et qui ne réserve qu'une partie négligeable de la constatation à l'examen du fond de la communication (5 paragraphes — 2 pages). Les cinq modestes paragraphes consacrés à l'examen des prétentions de violation des droits linguistiques (art. 27), de la liberté d'expression (art. 19) et des droits à l'égalité (art. 26) sont d'un laconisme injustifié pour un Comité dit de 18 experts indépendants possédant une compétence reconnue dans le domaine des droits de la personne.

Ils sont également fort décevants quand

on les compare aux motifs très élaborés énoncés par les 16 juges de la Cour supérieure et d'appel du Québec et de la Cour suprême du Canada, qui se sont prononcés sur la question et qui ont d'ailleurs été portés à la connaissance des membres du Comité.

Dans l'affaire relative à la loi 178, le Comité des droits de l'homme a ainsi fait la preuve qu'il n'est pas en mesure de s'acquitter convenablement d'une tâche qui a pourtant un impact significatif sur l'exercice des compétences dans un État de droit démocratique.

Le nombre insuffisant de séances que le Comité peut consacrer à l'examen des communications, l'impossibilité qu'il a d'entendre des plaidoiries orales des parties et le manque de ressources humaines et matérielles peuvent expliquer les motivations insatisfaisantes de ses constatations. Des mesures s'imposent pour corriger cette situation, car de telles motivations portent atteinte à la crédibilité du Comité et de ses membres ainsi qu'à l'autorité de ses constatations.

Les gouvernements du Canada et du Québec devraient faire part de leurs préoccupations au Comité et proposer des réformes qui permettraient à celui-ci d'exercer ses compétences au titre du Protocole facultatif de façon sérieuse. Mais ils devraient également accélérer le processus de signature et de ratification de la Convention américaine des droits de l'homme, à laquelle le Canada peut devenir partie depuis qu'il est devenu membre de l'Organisation des États américains en 1990.

En se déclarant liés par cette Convention, les gouvernements canadien et québécois pourront conférer à un véritable tribunal international, la Cour interaméricaine des droits de l'homme, la compétence de rendre des arrêts à portée véritablement obligatoire, dont la motivation devrait, à la lumière de la pratique actuelle de la cour interaméricaine, être nettement plus crédible que celle du Comité des droits de l'homme.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpé, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Precourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Vear, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle : Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay (livres); à l'information économique : Gérard Berube (responsable), Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale : François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Levesque, Sylviane Tramiel, Clément Trudel; à l'information politique : Josée Boleau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondant parlementaire à Ottawa); sport : Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Ducloux (commissaire), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clarinettes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction); LA DOCUMENTATION Gilles Pare (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacroix; LA PUBLICITÉ Lucie Pincsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, France Gingras, Johanne Guibau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaire); Guislaine Lefleur (réceptionniste); L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Marie-France Legare, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danièle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements); Louise Paquette; LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard Desormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hodon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon; LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Roger Cesar, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Szucsany, Marc Vigneault; CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourque (président); FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymonde Guay (responsable du financement privé).

ACTUALITÉS

LANGUE

Le débat de 1991 reprend

SUITE DE LA PAGE 1

La nouvelle structure du club des 47 États francophones vient tout juste d'être adoptée, en novembre 1991, au sommet de Chaillot. «Il est beaucoup trop tôt pour procéder à des ajustements, quelle que soit la nature de ces ajustements», a déclaré au DEVOIR, mercredi, le ministre responsable, M. Guy Rivard.

La réforme institutionnelle avait occupé considérablement de temps et corrompu le climat lors des préparatifs du dernier sommet, en 1991. Québec veut éviter que cela se reproduise, que la discussion reprenne sur les institutions au détriment des volets politique, économique et coopération du sommet.

La position du Québec est connue des autorités françaises, dit-il. Et le représentant personnel du premier ministre, M. Ronald Poupard, aura la tâche, les 6 et 7 juillet, à Paris, de véhiculer le même message auprès des membres du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), réunis pour préparer le rendez-vous de l'île Maurice.

Pour le Québec, point n'est besoin d'un nouveau secrétariat politique. L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) «est le secrétariat permanent de la Francophonie», à nos yeux, dit M. Rivard.

La France ne l'entend pas de cette oreille. Devant l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, à Paris, le 16 juin, M. Toubon a souhaité que le Conseil permanent de la Francophonie «puisse disposer de moyens permanents de fonctionnement, autonomes par rapport à l'ACCT, pour que le pouvoir politique qu'il représente puisse s'exercer pleinement».

C'est le débat de 1991 qui reprend. Lors du dernier sommet, le compromis intervenu confiait à l'ACCT, dans les faits, le rôle charnière entre la structure politique, découlant des sommets, et celle de la coopération.

Dans une allocation prononcée en avril, devant les membres du CPF, M. Toubon a souligné à quel point la Francophonie «depuis les sommets, a pris une nouvelle ampleur carrefour politique et diplomatique. Le premier ministre Edouard Balladur et moi-même nous réjouissons de cette évolution».

Au début de juin, le gouvernement publiait un communiqué dans lequel il précisait ses «orientations d'une relance de la politique en faveur de la Francophonie». Le gouvernement énonçait son intention de «chercher, davantage que par le passé, à développer la concertation avec les autres États francophones sur les principales questions internationales».

Le renforcement du rôle politique de la Francophonie semble devenir une idée populaire dans la classe politique française. L'hiver dernier, le directeur de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française, le Français Michel Guillou, que l'on dit proche du nouveau gouvernement, a publié un livre qui allait en ce sens.

Dans *La Francophonie, nouvel enjeu mondial*, il suggère une véritable révolution des institutions francophones, dont la création de ce secrétariat politique. Il le présente comme un instrument de contrôle de la mise en oeuvre des décisions prises lors des sommets et entre les sommets par le CPF. Il lui attribue également le rôle de «suivre et d'évaluer les programmes exécutés par les opérateurs». L'ACCT est l'un, et le principal, opérateur de la Francophonie.

Dans son esprit, l'ACCT resterait le secrétariat «technique» du CPF et pourrait «se consacrer entièrement à sa mission». Tandis que la création du secrétariat politique permettrait de donner au CPF «une personnalité propre affirmée, visible» avec une adresse, des locaux, du personnel.

Le Québec, pour sa part, a une approche bien différente. Le ministre Rivard véhicule au contraire l'idée que le club francophone doit limiter ses appétits, éviter de faire ce que d'autres institutions internationales font déjà.

Lors du prochain sommet, ses préoccupations seront avant tout économiques. Il se promet de promouvoir le modèle des caisses populaires Desjardins comme moyen de canaliser l'épargne dans les pays du Sud.

Dans ses orientations d'une relance de la politique en faveur de la Francophonie, le gouvernement de la France met beaucoup l'accent sur la promotion de la langue française.

Une attention particulière sera portée à la coopération avec les États francophones «qui sont enclavés dans un environnement linguistique anglophone»; un projet de loi sur l'usage du français sera mis au point; une instruction générale du premier ministre fixera les obligations des fonctionnaires en matière d'usage du français notamment dans les enceintes internationales.

MONTOUR «Des siècles de servitude»

SUITE DE LA PAGE 1

première fois qu'apparaît le nom Montour.

En ce début mai est également célébré le mariage d'Elizabeth, devenue Isabelle, et de Joachim Germaineau. Elle a 17 ans, il en a près de 40. Parmi les témoins, le frère de la mariée qui signe Louis Montour. C'est sous ce nom qu'il se lance dans la traite des fourrures.

Louis Montour n'a pas froid aux yeux. Il est ambitieux. Très à l'aise dans le monde amérindien de la région des Grands Lacs, il jouit d'une grande influence.

Pour les administrateurs français, souvent aussi crapuleux que maladroits, il constitue une menace. Exaspérés par ses écarts de conduite et les relations qu'il entretient avec les marchands de New York, ils décident de l'éliminer. Au printemps 1769, il tombe sous la hache d'un Français. Les historiens conviennent que le gouverneur Vaudreuil était à l'origine ou du moins au courant du meurtre de Montour.

Isabelle, dont le premier mari est mort, vit déjà dans la région des Grands Lacs. Elle s'est liée successivement à deux chefs indiens: Jean Le Blanc et Outoutagan, puis à un dénommé Pierre Tichenet, dont on ne sait rien, sauf qu'il est né à Batiscan en 1691 et qu'il est à Detroit au début des années 1700. Isabelle le quittera pour suivre un fonctionnaire français nommé au Fort Pontchartrain en 1706, Vienard de Bourgmont. Tout un numéro qui abandonnera son service pour courir les bois avec la Chenette, surnom qu'Indiens et Blancs donnent à Isabelle depuis sa liaison avec Tichenet.

Après cinq ans d'escapades, Bourgmont reprendra du service et saura se rendre utile à la France. Il passera à

l'histoire comme un des premiers explorateurs du Missourï dont il a dressé une intéressante cartographie.

Au printemps 1710, Isabelle s'éprend du chef Oneida Carondwana et se met au service du nouveau gouverneur de New York, Robert Hunter, dont elle admire l'intelligence et la détermination.

De ces divers unions, Isabelle a eu quelques enfants dont certainement Michel, Marie-Anne, Louis (Lewis) et Andrew (né Henry). Ce dernier, qui était le fils de Carondwana, travaillera aux Affaires indiennes pour le compte de la Pennsylvanie et de la Compagnie de l'Ohio. Il est probable qu'Isabelle termina ses jours sous son toit, quelque part sur la piste de l'Allegheny, au pied des Montagnes Bleues. Elle serait morte vers la fin de l'année 1752, entourée sans doute de sa bru, Sarah Ainsie.

Celle-ci n'aura rien à envier à la vie trépidante de sa belle-mère. D'origine indienne — sans doute Onneioit — elle devient momentanément Mme Montour. Seconde épouse d'Andrew à partir de 1745 environ, elle le quitte une vingtaine d'années plus tard pour vivre successivement avec deux commerçants, William Maxwell et John Wilson. Elle-même se lance en affaires. Commerçante fort active, elle achète d'importantes étendues de terre des Indiens, titres dont certains lui furent contestés plus tard. Elle n'abandonna jamais et utilisa ses contacts auprès de l'agent des Affaires indiennes, Sir John Johnson, du chef agnier Joseph Brant et du gouverneur Simcoe pour récupérer certaines de ces terres. On la disait en bons termes avec les Indiens et tout à fait à l'aise dans la société des Blancs. Elle serait morte vers 1823, âgée d'environ 95 ans.

Après sa séparation d'avec Andrew, elle garda près d'elle son dernier-né,

baptisé Nicholas le 31 octobre 1756. Ce dernier commencera par faire carrière dans l'Ouest où il aura un fils qui portera son nom. On le retrouve en 1814 parmi les Métis (ou sang-mêlés) qui soutiennent l'action de la North West Company, rivale de la Hudson's Bay Company.

Nicholas Montour, père, a été lui-même actionnaire de la North West. Il a cédé ses actions vers 1792 pour investir dans la propriété foncière. Lorsqu'il apprend que la seigneurie de Tonnacour située à Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières, sera vendue par shérif, il sent son destin. Il s'y installera avec sa jeune femme dès 1798.

Montour n'a pas très bonne presse auprès de certains historiens de Pointe-du-Lac. N'était-il pas de langue anglaise et protestant? Pourtant sa fortune et son statut social lui permettent de se faire élire député de Saint-Maurice aux côtés de Thomas Coffin qui avait lui-même été seigneur de Tonnacour grâce à son mariage avec la fille de Godefroy de Tonnacour.

A première vue, on pourrait croire que les Montour de Pointe-du-Lac, Trois-Rivières-ouest et Trois-Rivières sont les descendants de Nicholas Montour. Il n'en est rien. Ces derniers ont pour ancêtre Angélique Couc (une des sœurs d'Isabelle) qui a épousé François Delpé dit Saint-Cerny. Deux des quatre fils connus de ce couple, soit François et Maurice, choisirent de s'appeler Montour (comme au moins un de leurs cousins, Antoine Ménard).

Pierre Couc est l'ancêtre d'Indiens et de Canadiens. Eh oui! «Les petits-enfants iroquois d'Isabelle seront parqués dans des réserves», écrit Simone Vincens, et ses petits-neveux canadiens muselés dans leur province pour des siècles de servitude».

Le trio Mike Stern

Quinze ans de cacophonie

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

tour du propriétaire de leur dernières possessions. Mike Stern, c'est de la musique pour «yuppies-machos».

Si encore il s'en était tenu aux accords, aux seuls accords, ou si, encore, il avait mieux écouté Alain Caron, peut-être aurions nous alors eu une prestation beaucoup moins frigorifique que celle d'hier. Mais non...

A chaque fois, c'était le même topo. Du moins dans la portion à laquelle on a assisté. Car n'ayant aucune propension au masochisme, on s'est empressé de prendre la poudre d'escampette bien avant le terme de ce triste événement musical. Donc, pour en revenir à cette question de topo, c'était toujours la même histoire.

Cela commençait par des accords, puis vlan! Cela partait dans des solos construits dans les bois du racolage le plus puéril qui soit. C'était bavard. C'était insipide. Pire, il n'y avait aucune vie entre les notes. C'était clinique. C'était technocratique. C'est dangereux.

Dans le blues, genre dans lequel les guitaristes abondent, les instrumentistes se montrent tels qu'ils sont. Parfois, ils sont cabotins. Alors ils se montrent comme tels. Parfois, ils sont durs. Alors ils jouent dur. Tandis

que là, c'est-à-dire avec Mike Stern, on nous propose rien de moins qu'un cul-de-sac. Et tant qu'à y être, vaut mieux écouter le *Dead End Street* des Kinks. Au suivant.

Dans la série *Pianissimo*, samedi soir au Gesù, Ray Bryant a signé un spectacle rare. Pourquoi? Comment? Grâce au plaisir qu'il a démontré dans la manipulation de son piano. Grâce à la science ou plutôt l'habileté avec laquelle il a confectionné son programme.

Cet acteur et témoin du jazz des quarante dernières années a joué avec un aplomb remarquable *Take The A Train*, *Satin Doll* et *Things Ain't What They Used To Be* de Duke Ellington, *Con Alma* de Dizzy Gillespie, *Morning* de Bobby Timmons, *Rhythm a Nig* de Thelonious Monk, *The Saint-Louis Blues* de W.C. Handy, *Georgia On My Mind*, un gospel, un blues, deux blues, trois blues, deux... Comme il a joué deux séduisantes conceptions musicales de son cru, soit *In De Back Room*, un boogie, et *Slow Freight*.

Artiste de la main gauche, artiste de la main droite, artiste des deux mains, Ray Bryant a signé une grande et belle chose à cause de la vie qu'il introduit, lui, entre chacun des soupirs de la note bleue.

JAZZ «De loin la meilleure année»

SUITE DE LA PAGE 1

sphère de quiétude tient peut-être à la nature même de la musique. Si le rock engendre parfois la violence, le jazz impose la paix.

Chose certaine, le jazz attire un public sage. Pour savoir vraiment qui sont les festivaliers, les organisateurs ont mandaté la firme Impact Recherche, une filiale de Cossette, afin de calculer avec précision le nombre d'entrées au Festival et, surtout, de définir le profil des spectateurs.

L'étude a permis de tracer le portrait du festivalier type. Il s'agit d'un homme (58%), francophone (80%), âgé entre 18 et 44 ans (80%), qui détient un diplôme d'études collégiales ou universitaires (72%). Ce spectateur type est professionnel ou cadre (48%) et possède un revenu

moyen de 34 000\$ (pour le grand public) et de 43 600\$, pour ceux qui assistent aux spectacles en salles. Pas tout à fait le profil du saccageur de vitrines...

Au cours des trois premiers jours du Festival, les compteurs d'Impact Recherche ont dénombré 428 809 visiteurs.

Les touristes constituaient l'année dernière le quart de clientèle du Festival. Ils étaient plus de 255 000. La majorité (39%) d'entre eux proviennent des États-Unis. Mais ils viennent aussi d'Europe (17%) et du reste du Canada (37%). Plus de 53% des touristes, précise l'étude, sont venus à Montréal expressément pour le Festival international de jazz.

«Cette année, nous sentons encore davantage la présence des touristes. Les encarts publicitaires dans les quotidiens de l'est des États-Unis ont incité un grand

nombre d'Américains de Boston et New York à profiter du forfait Montréal/Fantastique», dit Caroline Jamet.

Le vice-président de l'Association des hôtels du Grand Montréal, Gustave Bamatter, corrobore cette impression. «Le Festival de jazz a toujours fait l'ambiance à Montréal, sans vraiment profiter aux hôtels. Cette fois, nous sentons un véritable impact sur l'industrie. C'est de loin la meilleure année», a-t-il déclaré samedi à un quotidien montréalais.

La présence massive de journalistes de la presse étrangère contribuera à faire connaître encore plus l'événement. Des journalistes du *Herald Tribune*, du *Village Voice*, de *Billboard*, de *Jazz Hot*, de *Jazz Magazine*, de *Gannett (USA Today)* et du *New York Daily News* font en effet partie des quelque 200 membres de la presse accrédités.

HAÏTI L'armée, principal sujet d'inquiétude

SUITE DE LA PAGE 1

qui allait en se détériorant.

«Mais Aristide doit aussi faire la part des choses. Qui va lentement, va sûrement», dit le prêtre, faisant allusion aux accusations de radicalisme souvent attribuées à Aristide. «Il doit se rappeler qu'il est le président d'Haïti, et non pas ce lui de son parti.»

Ailleurs, dans la communauté de plus de 30 000 personnes, on commentait aussi largement l'accord samedi. «Il n'est pas parfait», dit Mireille Neptune Anglade, dont le mari était à New York ce week-end pour assister aux négociations, mais c'est ce que nous pouvions obtenir de mieux compte tenu de la partie adverse.» Comme plusieurs de ses compatriotes rencontrés dans la journée, elle considère le retour d'Aristide, prévu le 30 octobre prochain, comme trop lointain. «La situation pourrait continuer de pourrir», dit-elle. De plus, on ne sait trop comment vont réagir l'armée et les macoutes.»

L'armée est le principal sujet d'inquiétude des Haïtiens montréalais. L'attitude de ceux que l'on qualifie volontiers de «criminels» et de «brutes» demeure inconnue. Avec les néo-duvaliéristes et une partie de la bourgeoisie, l'armée est franchement hostile au retour de Jean-Bertrand Aristide.

«Il devra tenter de la dépolitiser», dit Daniel Holly, professeur de sciences politiques à l'Uqam, ce qui ne sera pas chose facile. «Le président devra aussi contenir les résidus de tontons-macoutes, toujours prompts à s'allier aux néo-duvaliéristes. «Mais ils n'ont aucun pouvoir en eux-mêmes, ajoute le professeur Holly. Ils ont été manipulés par l'armée. En contrôlant les uns, on peut aussi contrôler les autres.»

Des actes de vengeance sont-ils à prévoir aussitôt Aristide



PHOTO ROBERT SKINNER

Les Haïtiens de Montréal sont en général heureux du retour de Jean-Bertrand Aristide.

de revenu? «La formule entérinée par les deux parties semble écarter pour l'instant les représailles», estime Daniel Holly. La présence possible de soldats de l'ONU pourrait aussi dissuader les uns et les autres de recourir à des

actes de vengeance.

«En fait, c'est l'ONU qui fera toute la différence, dit Mozart Languefosse, jeune femme dans la trentaine. Il faut qu'elle intervienne directement pour séparer la police de l'armée et assainir l'administration.» Elle croit que la violence peut éclater, et ne considère pas les actes de vengeance potentiels comme «mauvais» s'il n'y a pas justice. Et celle-ci passe par la mise en accusation du général Cédras et de ses acolytes. «Cédras a 5000 cadavres sur les bras. Il faut qu'il soit puni, sinon le mot justice n'a plus aucun sens.»

La participation de l'ONU à la résolution du drame haïtien prend aussi tout son sens pour Emile Ollivier, professeur de sociologie de l'éducation à l'Université de Montréal. «L'ONU doit accompagner tout le processus de retour à la démocratie, dit-il. C'est elle qui peut recoudre cette société éclatée.»

Jean-Bertrand Aristide aura-t-il plus de chance cette fois dans son «métier» de président haïtien? La question était sur toutes les lèvres hier. L'homme d'Etat qui émerge de l'après-putsch semble en tout cas plus subtil que l'Aristide première manière, estime Daniel Holly. «Ce n'est pas un politicien, et il fera des erreurs, c'est certain. Mais je crois qu'il a appris des choses de son exil. Il est moins spontané et mesure mieux ses paroles. Mais est-il plus ouvert à des avis contraires au sien? On n'en sait rien.»

Quoi qu'il en soit, son retour est une chose positive pour l'ensemble des Haïtiens. Il y a un principe que tous partagent: la démocratie. Et Aristide a bel et bien été élu à plus de 70% des voix. Son retour au pouvoir va permettre de relancer la machine administrative et l'économie d'un pays qui est parmi les plus pauvres du monde. «La crise politique ouverte par le putsch s'est éteinte, conclut Daniel Holly. Mais pas la crise haïtienne. Elle dure depuis plus de 40 ans et n'est pas près de se terminer.»

DÎNER

SUITE DE LA PAGE 1

autres premiers ministres des provinces de l'Atlantique n'a pu être respecté. Tous les quatre devaient effectuer le vol vers Vancouver à bord d'un appareil Challenger du gouvernement fédéral. «Heureusement, nous nous sommes rencontrés le 1er juillet dans la capitale terre-neuvienne», a déclaré plus tard la première ministre Campbell, ajoutant qu'elle regretta l'absence de Clyde Wells à Vancouver.

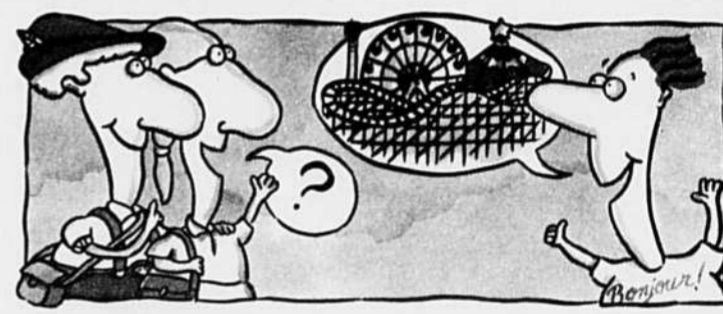
Immédiatement après son retour à Saint-Jean, M. Wells a abondé dans le sens de sa collègue: «Je regrette. J'ai manqué la réunion, mais c'est le genre de choses qui arrivent. On n'y peut rien.»

M. Wells a précisé qu'il avait téléphoné de façon à ce qu'on l'attende, mais ce ne fut pas fait. Il a aussi été suggéré que le Challenger vienne le chercher à Terre-Neuve ou qu'un avion particulier lui soit dépêché. Dans ce dernier cas, l'idée n'a pas été retenue. «Çaurait coûté trop cher, ça ne valait pas la peine», a estimé M. Wells.

De son côté, expliquant la raison de son absence, le premier ministre Rae avait dit que la réunion n'était rien d'autre qu'une occasion pour prendre une bonne photo au profit de la nouvelle première ministre.

La température a pleinement coopéré pour faire réussir ladite photo de famille. Les nuages se sont dispersés à temps pour faire voir les montagnes en toile de fond.

En entrant au majestueux hôtel Pan Pacific du centre-ville de Vancouver, Mme Campbell a essayé de minimiser les deux contretemps, déclarant que la rencontre était informelle, sans ordre du jour ni communiqué officiel, mais pas dénuée de contenu pour autant.



Montréal sourit aux touristes. Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables
pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559
DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9